

CENTRE de RECHERCHES en ECONOMIE
APPLIQUEE pour le DEVELOPPEMENT
(C. R . E . A. D.)

Domaine de recherche:
Famille, population et société

Famille et société

Le mariage en Algérie,
entre "tradition" et "modernisation" ?

Par Mr. HADJ ALI Djamel Eddine,
en collaboration avec Mme LEBSARI Ouardia.

Décembre 1997

Rue Djamel Eddine El Afghani, El Hammadia, Bouzaréah. ALGER.
B.P. 197. Rostomia

Tél.: (02) 94 12 72 et (02) 94 11 74. Fax: (02) 94 17 16
Télex.: 61 520 CREAD DZ

P L A N

	Pages
Avant-propos	I
Avertissements et abréviations utilisées	II
0. Introduction	III-XI
0.1. Remarques liminaires.....	III-VII
0.2. Position du problème.....	VII-IX
 Principales conclusions et synthèse	 X-XXV
1. Introduction	X-XII
2. Les résultats de notre recherche	XII-XV
3. Discussion et Propositions de recherche	XV-XXI
3.1. Discussion	XV-XVIII
3.2. Propositions de recherche	XIX-XXV
 1. Le recul de l'âge au 1 ^{er} mariage	 1-22
1.0. ... - ou la sempiternelle litanie,	1
1.1. ... mais surprise ! la tendance globale inflé- chie.	1
1.2. Le retard au 1 ^{er} mariage	2-17
1.2.1. ... (à l'aide de croisements primaires) ne paraît pas... ..	2-6
1.2.1.1. ... très exclusif du secteur de résidence urbain,	2-3
1.2.1.2. ...mais alors qu'il semble dépendre, rela- tivement, des conditions socio-économiques ..., ...	3-4
1.2.1.3. ... il varie incontestablement avec l'ins- truction et l'activité rémunérée.	4-6
1.2.2. A l'aide d'une analyse multivariée, il se révèle que,	6-17
1.2.2.1. ... paradoxalement, la précocité du mari- age n'est pas toujours rurale	6-17
1.3. Evolution différentielle de l'âge au mariage	17-22
 2. L'écart d'âge entre époux.	 22-50

	Pages
2.1. L'évolution générale de l'écart d'âge entre époux.	22-28
2.2. Les facteurs "agissant" sur l'écart d'âge.	29-45
2.3. Evolution différentielle de l'écart d'âge.	45-50
3. L'écart d'instruction entre époux.	50-53
 BIBLIOGRAPHIE, Principaux: titres	 54-59
I. Documents relatifs à la famille et au mariage en Algérie (et/ou [rarement] au Maghreb).	54-57
II. Documents de techniques de recherche et ceux se rapportant au mariage dans l'aire Européenne.	58
III. Additif (tous types de documents)	58-59
 A N N E X E S	 60-77
A N N E X E .1. A propos du texte de HAYEF intitulé: Le célibat des femmes en Algérie.	60-61
A N N E X E .2. Quelques extraits de textes intéressants pour notre sujet.	62-64
A N N E X E .3. A propos des variables indépendantes utilisées.	65-68
A N N E X E .4. A Propos de la préparation et du déroule- ment de l'enquête	69-77
 Liste des histogrammes et tableaux	 78-80

Remarque: l'auteur de la partie intitulée: Principales conclusions et synthèse, pp X-XXV, est HADJ ALI (D.E.)

<< Les faits disciplinent la raison; mais la raison est aux avants-postes du savoir. >>(*)

C. WRIGHT MILLS

AVANT PROPOS

Ce travail sur le mariage s'inscrit dans le cadre des recherches que notre équipe entreprend dans le domaine famille, population et société en Algérie. Il s'insère dans le premier axe de recherche qui porte sur: famille et société. La prise en compte de la question du mariage en premier n'est pas fortuite; il est en effet connu que "le mariage est le lieu privilégié d'observation du fait familial en action" (1).

C'est dans cette perspective que, forts d'une enquête nationale récente: l'Enquête Nationale pour la Communication en matière de Planification Familiale (ENCPF), 1992 (2) et de l'existence de données concernant la question provenant d'autres enquêtes nationales: l'enquête socio-démographique de l'AARDES (1968), l'ESNP (1970) et l'ENAF (1986), nous nous proposons de mettre en lumière quelques évolutions récentes que cette institution sociale a connues (3).

La perspective que nous nous traçons, - à travers une analyse multivariée de nos données - n'est pas à proprement parler quantitative, même si les techniques quantitatives en constituent le support. Et si nous privilégions les statistiques nationales disponibles sur la question, nous référerons au besoin à certaines conclusions ou hypothèses auxquelles sont arrivés certains travaux qui ont opté délibérément pour l'appréhension qualitative du mariage ou de la famille (4).

(*) "L'imagination sociologique", p. 215. Paris, Maspéro, 1968.

(1) Voir VON ALLMEN [1976 ?], réf. 2.

(2) Cette enquête qui a été menée par nous-mêmes, dans le cadre du Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD), à la suite d'une commande émanant de l'Unité communication sociale en population de l'Agence Nationale des Actualités Filmées et qui avait pour objectif de fournir les données indispensables à la mise sur pieds d'une stratégie de communication sociale en matière de planification familiale, a donné lieu à la publication de deux rapports:

- 1. La diffusion des moyens de communication. Alger, CREAD, Octobre 1993. 147 p.

- 2. Les comportements de planification familiale. Alger, CREAD, Juin 1994. 128 p.

(3) Nous privilégions la comparaison ENCPF et AARDES: les populations d'enquête y ont été constituées de manière comparable.

(4) VON ALLMEN (1982) et ADEL (1989), notamment, voir bibliographie.

A V E R T I S S E M E N T

La totalité des traitements statistiques a été obtenue grâce à l'utilisation de deux outils informatiques: le Statistical Package of Social Sciences (SPSS) et le Dbase III.

Ce travail utilise les données de l'Enquête Nationale en vue de la Communication en matière de Planification Familiale (voir note 2 supra). L'équipe tient, à travers sa présentation, dans l'annexe 4, à mettre en valeur son expérience dans la conduite d'une *enquête nationale*.

L'effectif de la population féminine enquêtée est de 871. Les époux étaient prévus au programme de l'enquête, cependant, seuls 823 d'entre-eux ont pu être enquêtés. On ne s'étonnera donc pas que l'écart d'âge entre époux, par exemple, ne concerne que ce dernier effectif.

Ce travail sur le mariage sera, en raison de sa complexité et par conséquent de la minutie qu'il exige, découpé en plusieurs parties. Celles à venir concerneront l'étude de l'écart d'instruction entre époux (dont l'évolution est examinée ici), la parenté et le choix du "conjoint". Ces parties complèteront l'étude.

Dans les notes, les *numéros de références (réf.)* renvoient à la bibliographie qui se trouve pp. 54-59.

ABREVIATIONS UTILISEES

A.A.R.D.E.S.: Association Algérienne pour la Recherche Démographique Economique et Sociale, Algérie. (CE.NEAP)

A.M.E.P.: Association Maghrebine pour l'Etude de Population.

CE.NEAP.: Centre National d'Etudes Analyses pour la Planification. Algérie, 1968 (Ex. AARDES).

E.A.S.M.E.: Enquête Algérienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant. Algérie, 1992. (désignée aussi PapChild).

E.N.A.F.: Enquête Nationale Algérienne sur la Fécondité, 1986.

E.N.C.P.F.: Enquête Nationale en vue de la Communication en matière de Planification Familiale. Algérie, 1993.

E.S.N.P.: Etude Statistique Nationale de la Population. Algérie, 1970.

O.N.S.: Office National des Statistiques, Algérie.

Q.N.R.: Question Non Renseignée (mention figurant sur nos tableaux)

RASJEP: Revue Algérienne des Sciences Juridiques Economiques et Politiques.

Spn: Souligné par nous.

0. Introduction.0.1. Remarques liminaires.

Préalablement à l'étude des comportements de planification familiale des femmes, dans le cadre de l'ENCPF, nous avons été amenés à étudier la configuration socio-démographique de la population enquêtée. Il faut rappeler ici que la population d'enquête de l'ENCPF est constituée exclusivement de couples mariés. La configuration qui résultait de cette étude ne pouvait pas nous laisser indifférents puisqu'elle générait des questionnements quant à la réalité du mariage en Algérie.

Concernant la structure par âge des femmes mariées, la comparaison entre celle de l'ENCPF (1992) et celle de l'AARDES (1968) (5) avait fait apparaître (tableau 1.1) une diminution de 10 % de la part des femmes dont l'âge est inférieur à 29 ans révolus. Cette diminution est d'autant plus importante qu'elle se fait au profit du groupe de femmes les plus âgées, le groupe intermédiaire restant stable.

Tableau 1.1: Structure par âge des femmes à l'enquête de l'AARDES et à celle de l'ENCPF.

Catégories d'âge	A A R D E S	E N C P F
<= 29	41	31
30-34	24	24
35-44	35	45
Total	100	100

Il faut savoir, par ailleurs, aussi que *l'ENCPF ne trouve pas de femmes de moins de 17 ans révolus mariées et ayant fait la preuve de leur fertilité*, alors que l'AARDES en

(5) Alors qu'au départ, il n'était question d'enquêter que les femmes âgées entre 15 et 44 ans révolus, la faiblesse de l'effectif - répondant aux critères de la population à enquêter - extrait de la base de sondage (voir annexes) a poussé à intégrer celles âgées de 45 à 49 ans révolus. En effet, il faut savoir que l'échantillonnage aléatoire, n'a permis d'extraire de la base de sondage représentative de tous les ménages algériens du Nord, que 70 % de couples répondant aux critères ci-dessus énoncés.

trouve. Or, il a été établi par l'ENAF en 1986 que l'infécondité a diminué, passant de 5 % en 1970 à 2,3 % en 1986 (6).

Il apparaissait donc une tendance au vieillissement de la population des femmes mariées, sous l'effet de l'absence de son renouvellement par les jeunes générations (7).

Cette importante baisse de la part des jeunes femmes mariées, ayant fait au moins un enfant, dans l'ensemble de la population de l'ENCPF pouvait donc s'expliquer, pour une grande part, par le recul de l'âge au mariage, qui avait atteint 24,6 ans en 1992 (Annuaire statistique de l'ONS, 1994) mais l'hypothèse que les difficultés économiques de plus en plus croissantes, empêchant l'aboutissement de tentatives de mariages (séparation de corps comprise) chez les jeunes couples, n'était pas à exclure (8).

Et, de fait l'autre résultat qui a retenu notre attention, est la remarquable faiblesse de la présence de la couche socio-économique aux conditions défavorisées. Résultat qui in-

Hist. 1: Répartition de la population de l'ENCPF selon les niveaux socio-économiques.

Value Label	Value	Frequency	Percent	Valid Percent	Cum Percent
Aisée	1	111	12.7	12.7	12.7
Moyenne	2	583	66.9	66.9	79.7
Défavorisée	3	177	20.3	20.3	100.0
		-----	-----	-----	
	Total	871	100.0	100.0	

dique très probablement que les couches nouvellement défavorisées (9) seraient "interdites" de mariage. Cette hypothèse

(6) KOUAOUICI, 1992, réf. 37, p. 20.

(7) On peut donc, à l'orée de cette étude sur le mariage, se poser la question suivante: quelles peuvent être les répercussions, tant qualitatives que quantitatives, de ce vieillissement des femmes mariées - si celui-ci venait à se poursuivre encore - sur la descendance (Voir à ce sujet NORTMAN (D), 1975, réf. 58) et du vieillissement des couples, sur le vieillissement à un rythme rapide de la population générale (voir à ce sujet la théorie de LORIAUX, [1989 ?], réf. 56 et LASSONDE (1996) réf. 70).

(8) Dans leur étude sur la nuptialité en Algérie sur la base des données du RGPH de 1987 (voir Bibliographie), R. BRAHIMI et Z. OUADDAH ont relevé que: "la fréquence des divorces est d'autant plus élevée que l'âge est bas (moins de 30 ans) ..." p. 8.

(9) Pour la condition socio-économique, voir l'annexe 3, p. 65.

est d'autant plus plausible que les jeunes qui sont le plus touchés par les nouvelles politiques sont absents.

Enfin, la remarquable progression des femmes instruites indiquait très probablement que la dotation scolaire des femmes était devenue un atout dans les négociations matrimoniales.

Tableau 1.2 : Part des analphabètes et des instruites dans la population des femmes mariées par période.

INS -> Périodes	Analphabètes	Prim.-moy.	Sec.-sup.	Total
<=77	329 73.8	104 23.3	13 2.9	446 100.0
>77 <=87	140 43.8	137 42.8	43 13,4	320 100.0
> 87	23 31,9	38 52.8	11 15.3	72 100.0
Total	492 58.7	279 33.3	67 8.0	838 100.0

Dès lors, la question était de voir comment *ces risques d'exclusion*, se traduisent sur les paramètres même du mariage.

Pour mener cette étude sur le mariage, nous disposons des données suivantes qui ont été recueillies à l'ENCPF:

- âge au premier mariage des femmes;
- nombre de mariages des femmes;
- liens de parenté entre les époux;
- "bled" d'origine des époux;
- choix du conjoint par les femmes;
- âge des époux, ce qui a permis de déduire les écarts d'âge entre eux;
- niveau d'instruction des époux, ce qui a permis aussi de déduire les écarts de niveau d'instruction entre eux.

De ces aspects étudiés, plusieurs l'ont été aux différentes enquêtes nationales précédentes que nous avons consultées. Cependant, la nouveauté à l'ENCPF c'est la prise en considération du bled des époux (10). L'intérêt pour le bled

(10) En réalité le questionnaire de l'enquête menée en 1968 par l'AARDES, et qui a donné lieu au rapport intitulé "Enquête socio-démographique. Alger, AARDES, 1970-1972. 8 vol.", prévoyait le recueil de cette donnée,

des époux trouve son origine dans l'expérience de terrain qui a révélé à plusieurs chercheurs la persistance de liens privilégiés entre membres de communautés tels que l'arch, ferqa, tenus pour des groupes sociaux en disparition alors que des résultats d'enquêtes en montrent au contraire la prégnance et la vivacité (11).

Certes, l'ENCPF ne s'est pas donné les moyens de distinguer entre les différents liens de parenté: "Ould" ou "bent" el "am", "ould" ou "bent" el "khal" ou autre comme l'avaient fait l'enquête socio-démographique de l'AARDES en 1968, l'ESNP en 1970 et l'ENAF en 1986 (12), mais en l'état, ces résultats peuvent permettre de rendre compte de la configuration du mariage algérien et de son évolution, depuis 1968 date de la première enquête comparable par la population enquêtée à celle de l'ENCPF (1992).

Ce travail se veut comme une contribution au débat (13) qui a lieu sur le mariage algérien. Dans cette contribution, nous allons grâce à l'examen des données relatives au mariage - citées plus haut - et de certaines variables socio-économiques tenter de montrer que l'institution a connu bien des

mais les auteurs de cette enquête avaient précisé en annexe que cette donnée n'avait pas été exploitée."

(11) Terme qui peut être rendu en français par celui de tribu: configuration sociale qui ressortit de l'époque précoloniale mais dont il est reconnu qu'elle n'a cessé d'exister sous diverses formes atténuées. Sachant que la notion d'endogamie peut déborder le lien de parenté stricto-sensu, en raison du fait que l'appartenance à un même l'arch serait vécue comme une parenté réelle plutôt que mythique, il a été envisagé de demander aux enquêtés de savoir si le conjoint est issu du même "bled". Voir à ce sujet HADJ ALI. Les conditions sociales d'utilisation d'un territoire pastoral. Cas des Ouled To'aba (commune de Deldoul, Wilaya de Djelfa). Alger CREAD 1992.

(12) Dans tous les cas cependant, dans toutes les enquêtes, la lassitude des auteurs, face à la difficulté de bien cerner les liens de parenté - en vue de la recherche du mariage préférentiel avec la "cousine parallèle patrilinéaire", a fini par pousser à classer ces derniers dans deux types "parents proches" et "parents éloignés".

(13) Quand on étudie les différentes productions, on se demande, par moments, s'il y a réellement un débat. Quelques uns des auteurs ignorent, ou feignent d'ignorer, totalement leurs prédécesseurs sur la question. D'autres, quand ils daignent citer leurs prédécesseurs recourent à l'invective peu propice au débat. Nous laissons nos conclusions sur cet aspect de l'étude pour une autre fois.

évolutions. Ce travail sera l'occasion, à l'inverse des approches exculsives ("modernisation" *en opposition totale* avec la "tradition"), de poser la question de savoir si ces évolutions ont ou non occasionné une rupture de l'institution avec son socle socio-culturel. Nous nous interrogerons sur les conséquences prévisibles de ces évolutions.

0.2. Position du problème.

Pour l'effet "ralentisseur" intéressant que le recul de l'âge au mariage a sur la croissance démographique, les auteurs d'études sur l'évolution socio-démographique de l'Algérie se réjouissent de voir que cette tendance se soit affirmée de plus en plus. Il leur arrive aussi de s'inquiéter quand leurs tableaux ou courbes ne vont pas dans les sens souhaités (14). Par cette vision réductrice, ils éludent des dimensions, sociales et économiques, culturelles ... et psychologiques, essentielles de la réalité nationale du mariage.

Les recherches sociologiques, se contentent le plus souvent d'aborder séparément, soit la question du mariage (qui se marie à qui...pour quelles raisons...le mariage se privatise-t-il ?), soit la question du célibat depuis peu (15), faisant ainsi l'impasse sur la double réalité du mariage. C'est que le mariage est lui-même et en même temps le contraire de lui-même. C'est une institution universelle à laquelle tendraient tous les membres de la société, et ceux qui ne s'y inscriraient pas paraîtraient comme des marginaux. Pour circonscrire cette double réalité du mariage, il faudrait donc examiner aussi bien les processus matrimoniaux, c'est-à-dire ceux qui mènent à la réalisation de l'institution et donc à l'intégration sociale, mais aussi les processus qui empêchent

(14) Aux dernières nouvelles, le taux d'accroissement naturel serait à 1,68 %. Voir ONS 1997, réf. 61. Et dire que certains continuent à raisonner sur la base d'un taux de 3,2 %, pic atteint au cours ... des années 70 !

(15) Voir à ce sujet HAYEF (I.), [1993 ?], réf. 34. sur le célibat des femmes en Algérie.

Cet écrit révèle aussi une autre caractéristique des travaux qui sont menés: ils concernent exclusivement un secteur ou une catégorie social(e) donnés s'interdisant du même coup toute relativisation des résultats auxquels ils parviennent. Rappelons que ce travail porte exclusivement sur le célibat des diplômées du supérieur qui disposent d'un travail rémunéré hors du foyer.

cette intégration de se réaliser c'est à dire ceux qui mènent à des risques, soit de prolongation du célibat, soit de célibat définitif (16).

Cette problématique est à l'origine des questions que nous nous posons dans le cadre de cette recherche au sujet du mariage. Il faut rappeler que l'ENCPF n'avait pas pour objectif de répondre à toutes les questions que suscite cette problématique, néanmoins, les quelques données concernant le mariage qui y ont été recueillies nous semblent suffisantes pour permettre quelques mises au point sur les évolutions récentes et fonder quelques sérieuses hypothèses sur son devenir.

Disons quelques mots des techniques que nous mettons en oeuvre. Nous nous sommes inspirés, en partie des travaux de BOZON (1990 et 1992) (17). En partie car, nous croyons avoir utilisé des moyens plus fins pour lire la réalité. Ainsi au lieu des simples moyennes utilisées par cet auteur en matière d'écart d'âge, nous avons préféré, en plus créer des classes, lesquelles sont apparues beaucoup plus pertinentes que de simples moyennes. Quant à la méthode au sens épistémologique, nous préférons la dérouler au fur et à mesure pour lui donner quelques contours dans notre synthèse.

Rappelons aussi que cette première étude sur le mariage n'a mis en oeuvre, parmi les données que nous avons recueillies à l'ENCPF (voir page V supra), que celles qui concernent l'âge

(16) Nous ne pouvons que relever les termes équivoques employés ici et là au sujet du célibat: célibat tardif ou définitif ?

Le terme célibat désignerait-il un état-civil, soit une réalité juridique ? Le même terme désigne une réalité socio-démographique, soit en particulier pour une population féminine, un célibat qui s'est prolongé jusqu'à 49 ans - parfois jusqu'à 54 ans - révolus. La démographie ne prenant en compte dans ses projections d'effectifs d'accroissement naturel que la population féminine en âge de procréer 15-49 ans ou 15-54 ans.

(17) Nous insistons particulièrement sur l'aspect purement technique de l'emprunt et sur l'effort d'adaptation, sans lequel aucune sociologie ne rendrait compte de nos réalités sociales nationales. En effet, nous nous éloignerons, autant que faire se peut, des perspectives comparatistes que nous croyons consubstantielles aux démarches évolutionnistes qu'empruntent trop souvent les auteurs nationaux, ainsi qu'étrangers, quand ils veulent traiter la réalité sociale nationale. BOZON, 1990, (réf. 49), consacre exactement le tiers d'une page au mariage arabo-musulman sur les 69 pages de son étude sur l'écart d'âge entre époux, pour bien signifier la spécificité de la question qu'il étudie.

au mariage et l'écart d'âge entre époux (il y est fait aussi allusion à l'écart d'instruction entre époux). Ce choix n'est pas fortuit, il découle du fait que ces données ne sont pas susceptibles de biais dus aux appréciations subjectives de l'enquêté et aussi de l'enquêteur. Au contraire, les autres données que sont la "parenté des époux" et le "choix du conjoint" peuvent, en raison de la fermeture des questions, contenir des biais. En effet, la "parenté des époux" peut renvoyer à la parenté officielle ou à la parenté pratique comme l'a si bien expliqué VON ALLMEN (18), tandis que le "choix du conjoint" qui est une appréciation par l'enquêtée du choix ou de l'absence de choix qui peut varier selon les contextes, une hésitation de l'enquêtée peut entraîner chez l'enquêteur une appréciation négative. L'âge au mariage, l'écart d'âge (et dans une moindre mesure l'écart d'instruction) sont au contraire des *données objectives* en mesure de rendre compte de la réalité matrimoniale.

Précisons enfin, pour terminer cette introduction, que l'échantillon national sur lequel nous travaillons, s'il *est représentatif de la population des couples mariés ayant fait au moins un enfant, et en union au moment de l'enquête*, n'est pas totalement représentatif de toute la population féminine en âge de se marier qui nous intéresse dans son ensemble (19). Sont absentes les séparées, les divorcées, celles qui, même mariées, n'ont pas fait la preuve de leur fertilité, enfin les célibataires. C'est indirectement, en grande partie, à la recherche de celles-ci - en travaillant sur nos hypothèses - que ce travail sera consacré.

(18) Voir réf. 2 et 48.

(19) Rappelons qu'il s'agit ici, en particulier, du mariage vu du côté des femmes, en raison du fait qu'il est admis que c'est de ce côté-ci que les changements peuvent s'observer.

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET SYNTHÈSE

Le mariage en Algérie: d'une
problématique de la modernisation à celle de
l'exclusion et de l'invention sociales

1. Introduction:

L'analyse des principaux écrits sociologiques, mais aussi socio-démographiques ⁽¹⁾ sur le mariage algérien permet de révéler l'enfermement dans lequel se sont situés les auteurs qui en ont traité. En effet, aucun écrit n'échappe au **paradigme évolutionniste** ⁽²⁾: le mariage passerait de la tradition vers la modernité ou ne passerait pas (retour en arrière), ou dans le meilleur des cas serait dans une ambivalence, «à cheval entre la tradition et la modernité. » tel que « ... s'il existe l'amorce d'un changement induit par le développement économique et social, le système de valeurs culturelles et sociales "traditionnelles" continue d'imprégner l'organisation familiale» ⁽³⁾.

De l'analyse de ces écrits on peut dresser la configuration idéale suivante:

(1) ... ou journalistiques à prétention sociologique. Nous nous devons de préciser, ici, que nous avons soumis à observation quelques journaux (le choix n'a pas été méthodique et encore moins exhaustif), en arabe et en français pendant une certaine période, pour y déceler les écrits sur le mariage, afin de les analyser. Résultat:

- sur la presse arabophone, il ressort une insistance sur le déficit ... et la cherté du mariage, sous la forme d'interviews faites auprès des jeunes des deux sexes;

- sur la presse francophone, nous avons décelé une tendance à une forte prétention à la théorisation et aux jugements généraux sur la "modernisation" ou au contraire la "traditionnalité" du mariage algérien.

(2) Et cela de manière consciente ou inconsciente. Beaucoup de ceux qui écrivent se défendent de vouloir placer ce qui resterait de la société algérienne - après la destructuration coloniale et celle due aux multiples actions de développement, tous azimuts, de la période post-indépendance - sur un axe, où le départ serait la configuration sociale traditionnelle originelle et l'arrivée l'inévitable configuration sociale occidentale.

(3) Voir BENKHELIL, 1990, (réf. 12), p.9, par cette formulation l'auteur se veut beaucoup plus prudente. Il faut cependant signaler les auteurs qui ne semblent pas du tout souscrire aux thèses en vogue, BOUTEFNOUCHET 1982 (réf. 15) et de CHAULET 1987-1988, (réf. 21, 22 et 23), sont de ceux-là, auxquels il faut ajouter GUERID 1995, (réf. 32) et DJEGHLOUL 1997, (réf.26).

Le mariage est l'institution sociale que la tradition musulmane inscrit comme une obligation aussi bien pour l'homme que pour la femme. Le mariage précoce est recommandé par la tradition pour ce qu'il permet comme maléabilité de l'épouse dans sa belle famille (4). La tradition recommande une domination sans partage de l'homme sur la femme; cette domination est obtenue grâce à un écart d'âge conséquent en faveur de l'homme et à un statut supérieur de l'homme dans tous les cas (5). La tradition matrimoniale a pour refuge le secteur de résidence rural, qui serait indemne de contamination. La pauvreté et l'analphabétisme inclinent aussi au respect de la tradition matrimoniale.

L'intrusion de la modernité bat en brèche l'obligation du mariage, elle créerait la possibilité d'un célibat. En conséquence, même en l'absence de célibat, l'échéance du mariage est reculée. Ici perte de domination de l'homme, du moins un rapprochement des statuts des époux. La modernité se diffuse en milieu urbain ... etc ...

Bref, et on l'aura compris, ces idées sont presque les seules qui ont cours dans le domaine que nous enquêtons. Cela ne veut pas dire qu'elles sont les seules qui imprègnent la société. Elles sont pourtant presque les seules qui imprègnent nos Instituts Universitaires (6), globalement nos cadres et elles ont des adeptes parmi les personnes qui font de la sociologie spontanée.

(4) CHAULET, 1988, (réf. 22) va jusqu'à dire que la jeune épouse doit être << ... sans personnalité initiale, appelée à intégrer progressivement la famille de son mari.>> p. 105.

(5) Nous envisagions de traiter de l'écart d'instruction entre les époux, dans cette livraison, mais nous remettons ce travail pour un peu plus tard; la réalité sociale est tellement riche et complexe qu'elle exige qu'on la traite avec minutie. Nous donnons malgré tout une idée générale de cet aspect.

(6) Il nous a été donné d'entendre des enseignants se dire, en rigolant et en échangeant des tapes sur les épaules, - après qu'ils aient dans un ton sérieux, examiné la question du mariage/célibat des femmes universitaires, dans un discours savant, mais semblable en tous points aux énoncés du portrait robot qu'on vient de dresser, - " ... allons ! il ne faut pas pousser ! les femmes qui ont un niveau universitaire vivent mal leur célibat, tandis que les analphabètes le subissent."

On aura noté grâce à l'énoncé précédent, qu'il apparait que nous considérons l'Université algérienne comme un secteur de la société. Oui, nous le pensons. Ceci est valable pour beaucoup de cadres de nos "Ministères".

2. Les résultats de notre recherche.

Nous croyons avoir suffisamment montré - grâce à nos données nationales - que l'hypothèse d'un passage du mariage algérien de la "tradition" à la "modernité", - aux **sens** univoques qui sont conférés à ces termes, parfois sans équivoque, mais très souvent de manière euphémique (7) - ne résiste pas devant l'analyse des faits.

Observé avec beaucoup plus de précision (8), l'âge au 1^{er} mariage, qui a beaucoup reculé depuis l'indépendance, amorcerait un retour vers un peu plus de précocité, même si nous pouvons considérer que l'âge au premier mariage est désormais décalé au delà de 17 ans. Les croisements simples de l'âge au 1^{er} mariage avec le secteur de résidence ne permettent pas de conclure de manière incontestable que le retard du mariage est urbain et la précocité rurale, ou que le premier est caractéristique des femmes aisées et la seconde des femmes défavorisées. Au contraire le croisement de l'âge au mariage par l'instruction incline à penser que l'instruction est le facteur déterminant dans le retard de l'âge au mariage.

Pendant la relation primaire de l'âge au 1^{er} mariage avec le secteur de résidence testée, tour à tour, à l'aide des variables niveau socio-économique et instruction scolaire, est spécifiée dans le premier cas et même inversée dans le second cas. En effet les femmes du secteur rural ne font pas dans tous les cas des mariages plus précoces que ceux faits en secteur urbain: les femmes analphabètes urbaines font relativement plus de mariages précoces que les rurales. D'un autre côté, quand les femmes sont réparties entre instruites et analphabètes, nous avons dans les deux cas une plus grande précocité au mariage du côté des urbaines. Néanmoins, en considérant les niveaux d'instruction, la précocité du mariage des urbaines est spécifiée: seules les femmes urbaines dont le niveau est primaire à moyen sont, plus précoces que leurs homologues urbaines.

(7) ... voir, en annexe 2; l'extrait de texte de KLINBERG préfacier de CAMILLERI (réf. 19).

(8) et non plus à l'aune de la méthode HAJNAL qui ne fournit que des moyennes générales à partir des proportions de célibataires.

Par ailleurs l'examen de l'évolution de l'âge au 1^{er} mariage fait apparaître que la tendance au retard du mariage des urbaines, des aisées et des instruites est très sérieusement ralentie, et même inversée dans le cas des femmes du niveau d'instruction secondaire à supérieur, alors que cette même tendance chez les rurales, défavorisées et analphabètes s'accélère.

Ainsi donc, si la "modernisation" du mariage est dans le retard de sa survenue, notre examen de l'âge au mariage, a largement mis en doute les assertions de la vision évolutionniste.

En ce qui concerne l'écart d'âge entre époux, l'étude a permis d'observer aussi un retour aux écarts importants ⁽⁹⁾ que ce soit en termes de moyennes ou en classes d'écarts d'âge: de 8,47 années en moyenne, en faveur de l'homme, pour les mariages conclus avant l'indépendance, l'écart passe à 5,33 pour les mariages qui ont lieu entre 77 et 82, pour remonter ensuite autour de 7,08.

Croisé avec l'âge au mariage, l'écart d'âge entre époux est globalement en relation inverse avec l'âge, autrement dit, plus l'âge au mariage est retardé, plus les femmes ont tendance à se marier avec des époux dont l'âge est soit égal soit inférieur. L'étude montre que même si cette relation est toujours valable, - ce qui nous a fait dire fort justement que c'est là une *loi d'airain socio-démographique* - elle a eu tendance à s'atténuer.

L'examen de l'écart d'âge entre époux par secteur de résidence a montré que les rurales ont, environ, une propension double au mariage avec un époux d'âge égal ou moins âgé. Notons ici qu'en termes de moyennes, ce résultat n'aurait pas été visible; les poids de l'une et de l'autre population auraient biaisé l'examen. Si l'examen de l'écart d'âge par la condition

(9) Examinant la perturbation des règles qui régissaient la tradition matrimoniale arabo-musulmane, FARGUES (réf. 30) énonce, en 1987, l'hypothèse que l'écart d'âge entre époux diminuerait.

socio-économique aboutit pour les défavorisées, presque au même résultat par rapport à leur propension au mariage avec un époux d'âge égal ou inférieur, il montre aussi que les femmes de cette condition sont aussi plus portées au mariage avec des époux nettement plus âgés qu'elles (dans notre catégorisation écart >10 ans). Enfin, réparties par niveau d'instruction les femmes ne semblent par se distinguer par des propensions particulières au mariage avec un écart d'âge particulier.

Si les résultats des examens par secteur de résidence et par condition socio-économique, testés à âge au mariage égal, sont dans le premier cas confirmés et dans le second amplifiés, il n'en est pas de même dans celui du niveau d'instruction.

Nous arrivons à un résultat extrêmement important quand nous examinons à âge au mariage égal, l'écart d'âge entre époux selon les niveaux d'instruction. En effet, les femmes du niveau secondaire à supérieur, - et alors que leur propension aux mariages "modernes" au plan de l'âge au mariage n'avait pas été formellement démentie, seul un retour au cours de la période récente à des âges au mariage plus jeunes avait permis d'avancer l'hypothèse qu'elles feraient à l'avenir des mariages comparativement plus précoces - feraient les mariages les plus "comme-il-faut" au plan de l'écart d'âge entre époux.

Les autres résultats de l'étude de l'écart d'âge entre époux vont tous dans ce même sens, c'est à dire qu'ils confirment largement la mise en doute des thèses évolutionnistes. Thèses qui auraient conduit, à une *impasse*.

Un autre résultat très important est apparu à la lecture de nos tableaux; il s'agit du cas *atypique* des femmes du niveau d'instruction primaire à moyen. Elles devraient certainement subir moins d'exclusion que les analphabètes, mais leur plus haute propension à des mariages encore plus "anormaux" (avec des époux qui sont leurs cadets) que les analphabètes (ces dernières sont contraintes au pis-aller), incline à penser que ce niveau scolaire mérite une attention

Dans cette perspective, notre recherche a mis en évidence, à la place de ce cheminement de la "tradition" vers la "modernité" - ou d'un éventuel retour en arrière (19) - la **différence de sens** que le retard de l'âge au 1^{er} mariage prend dans les différents contextes. Ainsi, ce retard est loin d'avoir le même sens, pour les femmes rurales et les femmes urbaines, pour les femmes défavorisées et les femmes aisées, pour les analphabètes et les femmes ayant un niveau d'instruction secondaire à supérieur. Globalement notre recherche a montré que pour les premières le retard au mariage est **un signe de risque d'exclusion**, pour les secondes, le retard est tout à fait normal puisqu'il s'intégrerait désormais aux stratégies de maximisation des chances en vue d'une "bonne union".

La recherche sociologique est ainsi qu'elle participe à un processus de dévoilement/désenchantement. Mais, en la circonstance, le désenchantement n'est-il pas, tout simplement, un nouveau départ pour l'exploration de nouvelles pistes de recherche sur le mariage et la famille ?

Le nouveau départ nous impose par conséquent d'opérer une **rupture épistémologique** avec les notions engagées par la problématique de la "modernisation" du mariage. Nous avons sciemment, tout au long de ce texte, mis entre guillemets les termes de "tradition", "moderne", "modernité", "modernisation" (20) pour la simple raison que ces termes ne sont jamais sortis du registre commun.

(19) Tous ou presque terminent, inquiets, par la question de savoir si le processus d'évolution va se poursuivre. Le dernier exemple nous est fourni par COURBAGE (Y), 1995, (réf. 62). cependant lui veut lever les inquiétudes, car il paraît convaincu que la modernité s'est bien installée et que <<... L'Etat algérien, quelqu'il soit, sera contraint de tenir compte de l'adhésion croissante de la population aux valeurs de la famille restreinte.>>. Notons que ce grand expert démographe a choisi un titre très "marketing" à son texte: "Avant la tourmente: La situation démographique de l'Algérie en 1992.". Cependant, ce texte - écrit dans une institution qui n'est plus à présenter: l'INED de Paris - ne nous apprend pas grand chose de bien nouveau.

(20) Nous avons noté, dans un texte paru dans l'ouvrage coord. par BEHNAM (Djamchid), (1986). Familles musulmanes et modernité. [France, Publisud], qu'une partie de la définition de la modernisation du Dictionnaire critique

particulière (10). Encore une fois, cette recherche a permis de montrer que la réalité sociale est beaucoup plus complexe qu'on ne pouvait l'imaginer (11).

3. Discussion et propositions de recherche.

3.1. Discussion.

Nos résultats, - cette "nouvelle connaissance" de la réalité du mariage - sont à la mesure de la "*raison critique*" qui nous a animé dès le départ dans notre quête des *sens*. Les auteurs qui ont approché la question ont, dans le meilleur des cas, critiqué l'évolutionnisme attaché aux démarches en cours (13). Pourtant, il ne nous semble pas que la recherche sur la question du mariage ait jusqu'à présent "*construit les faits*" dans le but de mettre en doute les *présupposés* de l'évolutionnisme. Et c'est à ce niveau qu'intervient la nécessité de discuter les problématiques mises en oeuvre jusque là.

Ce qui semble être une impasse de la vision évolutionniste s'inscrirait dans la *logique formelle* sur laquelle elle est fondée. Et, de fait, c'est dans cette logique qu'une proposition ne peut être que juste ou fausse: soit A, soit Non A. L'apparition d'un *doute* ferait-il tomber les hypothèses de cette vision dans leur totalité ? En fait, ce doute quant à la capacité de la vision évolutionniste à rendre

(10) HADDAB (M.), 1982. Scolarisation et modernisation du monde rural algérien, In, KENNOUCHE (T), HADDAB (M.) et KHENNICHE (I.), 1982. Les jeunes ruraux et l'école. Mythes et réalités. Alger, CREA, 356 p. pp. 81-211, contient à cet égard des analyses, hypothèses et lignes de recherche très intéressantes.

(11) Il n'y aurait pas seulement à rechercher des corrélations linéaires, mais aussi des corrélations curvilignes. Voir à ce sujet LECAILLON, 1975, (réf. 55) p. 283 et s.

(13) CHAULET, 1988 (réf. 22) p. 106, dit bien << ... En effet, si on abandonne l'a priori évolutionniste, si on cesse de considérer que la famille nucléaire (avec ce que ce modèle implique en ce qui concerne le choix du conjoint, la séparation des jeunes couples par rapport à la famille des parents, l'égalité formelle des droits entre hommes et femmes) est l'avenir inéluctable et souhaitable, ... >>.

Rappelons que les recherches auxquelles nous faisons allusion n'ont pas concerné spécifiquement le mariage. Elles sont pour certaines d'entre elles tournées vers la famille, pour d'autres vers le mariage, pour d'autres encore vers les deux à la fois: "Mariage(s) et famille(s)". Cet aspect peut et doit recevoir des développements, que nous ferons ultérieurement.

compte de la réalité du mariage nous mettrait devant une alternative: poursuivre une *recherche normale* (14); ou sortir du paradigme "tradition"/"modernité".

Poursuivre une *recherche normale*, et dans ce cas, il faudrait procéder à un *aménagement du paradigme* "tradition" / "modernité". Par exemple, concernant le doute quant à l'engagement des femmes les plus instruites dans la "modernité", mettre en cause l'instruction qui a été reçue par les femmes et par conséquent l'école qui les en a dotées. Ne dit-on pas souvent dans nos discours savants et plus dans nos journaux que l'école algérienne, au lieu de préparer aux défis du XXI^e siècle, continue à inculquer des valeurs obsolètes et fait ainsi "reculer les esprits" ? ... l'école algérienne serait même une "fausse école" (15). La même chose pourrait être dite des villes algériennes ... de "fausses villes", puisqu'on y observe, chez les analphabètes une propension plus forte au mariage précoce ("traditionnel") que dans les campagnes.

Faire de la *recherche normale*, nous aurait demandé d'admettre le *présupposé fondamental* qui est à la base de la

(14) Nous faisons intervenir à ce niveau la terminologie élaborée par KHUN. Nous considérons que cet auteur est incontournable, pour celui qui veut faire de la recherche sur la recherche. Les ouvrages auxquels nous avons eu accès sont:

1. La structure des révolutions scientifiques dont la première édition en Américain remonte à 1962, la deuxième (revue par l'auteur) en 1970. C'est cette dernière, qui a été traduite en français en 1972 (Flammarion), que nous avons lue.

2. La tension essentielle. Tradition et changement dans les sciences qui est un recueil d'articles publié en Américain en 1977 et édité en français par Gallimard en 1990. C'est cette traduction que nous avons lue.

(15) ... qui, en quelque sorte, préparerait la femme à assumer ses rôles "traditionnels". Comparant les indices de fécondité des Tunisiennes (bas) et des Jordaniennes (élevés), FARGUES (réf. 31) émet l'idée que l'école en Jordanie << ... pourrait [y] avoir renforcé les rôles de mère et d'épouse. >>

Par ailleurs HAYEF, [1993 ?], (réf. 34.) conclut son étude sur le célibat des algériennes, diplômées et actives, par: << Les enquêtées ont dans leur grande majorité été éduquées et ont grandi dans un contexte où l'insertion sociale des femmes par le biais de l'école et du travail était, bien que timidement, soutenue ou plutôt tolérée par l'Etat. Mais le contrôle progressif du système éducatif par les courants conservateurs fait basculer l'échelle des valeurs ... >> p. 257.

vision évolutionniste. Ce dernier consiste en la croyance que le chemin fait par le mariage dans les sociétés européennes/occidentales pour atteindre son état présent, est le seul qui soit possible; il ne s'agirait, en fait, pour la société algérienne (ou tout autre société du "Sud") que d'accélérer le pas en direction du point d'arrivée que constitue l'état présent de ces sociétés (16). Tout ce qui pourrait paraître comme sortant de ce *chemin normal* est qualifié sinon, d'obstacle, du moins de régression.

Ce présupposé, donnons lui un nom concis, il s'agit tout simplement de l'*universalité* postulée des formes de mariages actuellement en oeuvre en Europe (17), présupposé rarement avoué et qui, pour paraphraser MANNHEIM, rentre très souvent, de manière subreptice, par la porte de derrière (18).

Bref, l'exercice de cette *recherche normale* nous commanderait, si sa logique était poussée jusqu'au bout, tout simplement de considérer la société algérienne comme "un amas de populations" ou tout simplement comme un "ghâchi" ... ce que nous ne risquons pas de faire;

L'alternative à cette recherche normale consiste à sortir du carcan dans lequel cette vision a enfermé jusqu'à présent la recherche sur le mariage. Ce qui obligerait de passer d'une logique formelle à une *logique dialectique* pour tenter une explication du mouvement social contradictoire et fonder des hypothèses quant aux évolutions possibles du mariage dans la société algérienne. C'est cette deuxième option que nous choisissons.

(16) Ce qui complique les choses c'est le fait que certains "penseurs" européens sur-médiatisés parlent, pour leur société, de post-modernité.

(17) SEGALEN (M.), [1987 ?] et KELLERHALLS (J.) et al, 1982 (réf. 59 et 54), notent chacun à sa manière que les thèses américaines sur le mariage et la famille. (Shorter notamment) ne peuvent être importées telles quelles des USA et appliquées aux réalités européennes. Voir LEBSARI (O.) et HADJ ALI (D.), 1996, réf. 41.

(18) Voir MANNHEIM (K.), 1929. Idéologie et utopie, Rivière, Paris, 1956, p.94

3.2 Propositions de recherche.

Parce que nous avons mis en tête de nos préoccupations la question du risque d'exclusion ou de l'exclusion pure et simple (21) des femmes du mariage, notre démarche a été féconde. C'est pour cette raison que cette question occupera à l'avenir une place centrale dans la problématique que nous comptons mettre en oeuvre. Et, si notre question, en abordant le mariage, était de savoir quelles pouvaient être les implications de ces risques d'exclusion sur les paramètres du mariage (âge au 1^{er} mariage, écart d'âge ...), désormais notre question sera de savoir quelles inventions mettraient en oeuvre celles qui risquent l'exclusion du mariage. Ainsi donc, notre problématique - à propos du mariage - sera celle de l'exclusion et de l'invention sociales. Chacun de ces deux termes mérite quelques mots d'explication.

Le premier terme de cette problématique, soit le risque d'exclusion ou l'exclusion pure et simple du mariage, indique un aspect qui est maintenant suffisamment fondé pour être justiciable d'une étude approfondie. Dans ce sens, on ne pourra plus se suffire de formules très générales telles que: « ... et l'âge au mariage d'augmenter ... en attendant la hausse des proportions de célibataires définitif(ve)s », comme le montre « ... l'expérience de l'Europe du XIX^e siècle ... » (22). Pour apprécier l'ampleur de cette exclusion et les *différences de sens* qu'elle prend dans différents contextes, nous devons affiner nos examens.

de Sociologie de BOUDON et BOURRICAUD, a été recopiée mot à mot, sans aucune référence, p. 36.

(21) En fait une étude de l'exclusion du mariage, proprement dite, ne pourrait concerner que les femmes âgées de 49 ans révolus et qui ne sont jamais mariées.

On trouve dans le rapport préliminaire de l'ENAF, l'idée que « ... l'intensité du mariage ne baisse pas nécessairement (elle augmente même [...]). Cela signifie que la modification porte surtout sur le calendrier du mariage ... ». Cette idée est abandonnée par KOUAOUCI (1992) dans son ouvrage, "familles, femmes et contraception", réf. 37), alors que ce dernier porte sur les mêmes données de l'ENAF.

(22) KOUAOUCI, (1992), (réf. 37), p. 110. Voir l'extrait de ce texte que nous faisons figurer dans l'annexe 2.

Et, en matière de sens, le risque d'exclusion qui est un risque de célibat, serait-il réellement un risque ? La situation de célibataire n'est-elle pas souhaitée par certaines femmes ? Si HAYEF (23) montre que les femmes diplômées du supérieur et salariées, allongent leur célibat pour <<... réunir les éléments d'une optimisation des gains.>> et <<... optimiser les chances de "rencontrer l'homme idéal">>, elle ne montre pas du tout que la situation de célibataire est souhaitée par ses enquêtées. Et, si l'allongement du célibat de ces enquêtées est <<... amputé de sa dimension individuelle, celle de la sexualité ... ce qui permet de comprendre l'angoisse dont il est souvent chargé... >>, c'est parce que ces enquêtées cherchent la meilleure intégration sociale possible. Et c'est pour cette raison qu'elles ne peuvent être de grandes novatrices (24).

C'est ici le lieu de fonder le deuxième terme de notre problématique, soit celui de l'invention sociale. Si cet aspect repose, en bonne partie, sur notre analyse chiffrée, il ne se fonde pas moins aussi :

- sur nos observations de la réalité du mariage;
- et ... sur notre intuition (25).

Notre analyse chiffrée inclinait à penser que les femmes du niveau d'instruction primaire à moyen réalisaient, de manière pionnière, les mariages les plus atypiques. C'est donc aux comportements matrimoniaux de ces femmes, et à l'origine de ceux-ci, que la recherche sociologique devrait s'intéresser. C'est au niveau de ces femmes que se trouve *l'aspect caché que la recherche se doit de dévoiler* (26).

(23) HAYEF, [1993 ?], (réf. 34.), pp. 256-257. Voir, pour plus de détails en annexe 1, les principales observations que nous faisons à propos du texte de cet auteur.

(24) ... du moins dans le domaine du mariage / célibat. Et, dire que l'étude (patronnée par De SINGLY et coordonnée par MAHFOUDH réf. 42) dans laquelle s'insère le travail de HAYEF était fondée sur l'hypothèse univoque de l'existence de pratiques novatrices chez les diplômées du supérieur !

(25) Tous les grands sociologues reconnaissent que la sociologie fait une part importante à l'intuition et à l'imagination. Le titre de l'ouvrage du grand sociologue américain WRIGHT MILLS - "l'imagination sociologique" - est à cet égard très expressif.

(26) Bachelard, disait bien, à juste titre, qu'il n'y a de science que du caché. Gardons-nous, cependant, de croire que la causalité peut être

Dans ce but, il faut que le chercheur - s'il entreprend réellement une recherche - fasse l'effort de contextualiser le fait qu'il se propose d'examiner. Dire que la réalité matrimoniale nationale est, dans la quasi totalité des cas, imprégnée de la vision musulmane n'a rien d'une découverte. Et pourtant, *ce background culturel incontournable qu'est l'Islam* n'a jamais bénéficié de l'attention qui aurait dû être la sienne (27).

A ce niveau, une digression, sur les fondements théoriques de la personnalité de base - ce palier de la réalité sociale -, s'avère indispensable. Les fondements culturels de la personnalité ne sont pas une vue de l'esprit; ils ont été suffisamment établis épistémologiquement par DUFRENNE (28), à la suite des travaux classiques de KARDINER et de LINTON. Et, si ces derniers ont élaboré leur théorie en relation principalement avec les travaux empiriques des ethnologues, DUFRENNE a été plus loin, au plan épistémologique ... et il a terminé son ouvrage par une réflexion sur l'opportunité de lancer des études empiriques sur des personnalités de base du Français, de l'Anglais, de l'Allemand...etc ... Or *l'Europe paraissait* une déjà avant que DUFRENNE n'écrive son ouvrage (29). Pourtant dit

déterminée avec une totale précision. La sociologie n'est pas du charlatanisme.

(27) Doit-on excepter KOUAOUCI (réf. 37) ? Il nous semble que l'examen minutieux de son travail, incline à une réponse négative. En effet, cet auteur parle beaucoup d'Islam, de mariage musulman, cite même des versets du Qoran. Mais aucun travail, de la part de cet auteur, sur les pratiques matrimoniales nationales en relation avec ce *background culturel*, n'éclaire la question de manière satisfaisante. A l'ENAF (1986) - dont les données ont servi à cet auteur - une question fermée relative à la pratique de la prière par l'épouse et l'époux avait été posée, et c'est cette seule question croisée par beaucoup de questions d'opinions qui a permis à l'auteur de conclure que « le mariage algérien réalise donc de nombreux traits du modèle familial islamique. Il s'avère largement marqué par les prescriptions et préférences islamiques. »

(28) DUFRENNE (M.), 1972. La personnalité de base. Paris, PUF, 350 p. (Bibliothèque de sociologie contemporaine). Il s'agit ici de la 4^e édition de cet ouvrage, la première remonte à 1953.

(29) Une lecture très minutieuse de "De la division du travail social" (1893) de DURKHEIM, laisse apparaître que l'Europe était déjà perçue, par cet auteur, comme une: «... si cette partie du droit international ... c'est que, par certains côtés, [les différentes nations de l'Europe] ... font toutes partie d'une même société.» p. 90 de la huitième édition des PUF, 1967.

Sur cet auteur, nous avons fait un premier travail que nous comptons compléter et publier dans une revue scientifique.

DUFRENNE un examen ferait apparaître des différences entre sociétés nationales - nous sommes convaincus que ces différences existent: un allemand n'est pas réductible à un français ou à un anglais - fondées sur les normes culturelles différentes qui sont transmises, par divers moyens, l'éducation familiale, l'école ... etc ..., dans les différentes sociétés européennes. Ainsi, et compte tenu de la théorie de DUFRENNE, nous ne pensons pas que parler de la spécificité du mariage musulman serait une hérésie sociologique.

Or, à l'examen, il se révèle que les travaux qui existent sur le mariage algérien, et compte tenu de la vision qui y est souvent investie, ont considéré, cette spécificité,

- dans le cas de la "modernisation", comme vouée irrémédiablement à la disparition;

- dans le cas du maintien de la "tradition", comme tendant à générer régression et anachronismes.

Ce faisant, ces auteurs s'interdisaient de voir la réalité matrimoniale nationale en face.

Pourtant, il suffirait d'observer qu'en Algérie, (et certainement dans tous les pays musulmans), dans presque tous les milieux sociaux, le rituel matrimonial fait une place importante à la religion. Assister à la cérémonie d'un mariage, c'est d'abord assister à la "fatha", acte éminemment religieux considéré comme indispensable à la légitimation du mariage. Les "imam" qui prennent en charge les "fatha" communiquent (30), à chaque occasion, aux personnes qui assistent à une cérémonie de mariage (et qui sont prises pour témoins de l'union pour la circonstance), non seulement les préceptes et prescriptions de l'Islam, mais aussi les résultats de leurs observations sur l'évolution du mariage, et au besoin des conseils avisés. C'est ainsi qu'il nous a été donné d'entendre un "imam" dire: « Il est vrai que nous autres, avons une qualité: la "hachma" (de la pudeur), c'est bien, c'est même très bien. Cependant cette qualité nous empêche de dévoiler que nous avons des filles à marier, et c'est ainsi que des filles avancent dans l'âge sans connaître de mariage. Nous devons nous départir, quand il le

(30) Ces intellectuels sont-ils traditionnels ou organiques, selon la terminologie de GRAMSCI ? C'est là une question importante à piocher, en somme une piste de recherche intéressante.

faut de cette qualité. Il nous faut "n'dellou" (mettre sur le "souq") nos filles qui ne se marient pas. Si nous faisons la connaissance d'un homme démuné mais qui est un bon musulaman, nous pouvons lui proposer une de nos filles restées sans mariage ...>>. Tout incline à penser que les "imam" qui sont au contact des réalités (31), saisissent les occasions des "fatha" pour inviter leurs interlocuteurs à s'adapter aux rigueurs socio-démographiques actuelles.

C'est ici le lieu de faire jouer notre intuition. Les *mariages atypiques* que nous avons rencontrés (32) ne seraient-ils pas suggérés voire encouragés, ne seraient-ils pas le signe d'une invention face à l'exclusion du mariage ? Le fait que les femmes du niveau primaire à moyen - ces femmes qui ont fait beaucoup mais pas assez: beaucoup pour se trouver sous la menace de l'exclusion du mariage et pas assez d'instruction pour être promises à une bonne intégration sociale, à travers un bon mariage - qui ont subi l'exclusion scolaire et qui risquent de subir l'exclusion du mariage, soient celles qui recourent aux mariages atypiques pourrait suggérer que ces femmes sont les plus sensibles aux discours des "imam" qui invitent à l'invention de nouvelles manières de se marier. Ces femmes seraient même, compte tenu de leur niveau scolaire plus dynamiques, en ce sens qu'elles fréquenteraient plus les mosquées dans lesquelles elles chercheraient à comprendre leur situation d'exclues virtuelles. Toutes conditions qui feraient d'elles des acteurs et pas seulement des "actées" comme ce serait le cas des analphabètes. Cependant, ce que nous désignons par invention dépasse largement le cadre de notre

(31) Ils seraient beaucoup sollicités par les populations, même si elles ne sont pas très pratiquantes.

A l'ENCPF, nous avons demandé aux enquêté(e)s s'ils consultaient "l'homme de religion" au sujet de la planification familiale. Nous avons eu très peu de réponses positives (un peu moins de 13 %). Nous avons conclu que dans l'esprit des enquêtés - dont la religiosité n'est pas en doute - la planification familiale est licite en Islam et qu'il n'était pas besoin de se faire ressasser la chose. Au contraire, les enquêté(e)s répondent consulter beaucoup plus la "qabla traditionnelle" et fréquentent le dispensaire ... etc ... Voir, LEBSARI (O.) et HADJ ALI (D.E.), 1993, (réf. située entre les réf. numéros 40 et 41).

(32) Récemment à la TV nationale, dans une émission comique, un poème populaire a été déclamé dans lequel il est dit: <<...nous autres pauvres hommes, devons nous marier à des femmes plus âgées, parce que si nous faisons davantage naufrage, elles sont en mesure de nous sauver.>>

recherche et nous ne pouvons qu'essayer de l'imaginer pour le moment en nous posant la question de savoir si l'invention n'a pas en plus généré des mariages à l'essai. Si l'ampleur de l'exclusion ou du risque d'exclusion du "nikah" est importante, l'invention de mariages atypiques (une simple "fatha" rend licite le "nikah" (33)) serait par conséquent importante. C'est ici le lieu de dire que l'Islam valorise la sexualité. C'est ainsi que le mariage est directement désigné à la fois par le terme de "zaouadj" et "nikah". Dans le texte sacré, ainsi que dans les discours des "imam", le terme de "nikah" (34) reviendrait plus souvent.

Nous disions plus haut (p. IX supra) que les idées sur le mariage qui imprègnent nos "Instituts" et beaucoup de nos cadres, ne sont pas les seules qui imprègnent la société. Mais rappelons une anecdote qui a une valeur illustrative certaine de la distance qui sépare les configurations idéelles opposées sur le mariage. Au cours d'une journée d'étude sur la démographie, un intervenant très au fait des statistiques nationales avait avancé le chiffre de 35 000 célibataires définitives et avait pensé que cela était un problème. Au cours du débat, un cadre de ministère avait, en ricanant, répondu: « Mais, pourquoi voulez-vous que le célibat soit un problème ? Nous devrions nous en féliciter puisque l'augmentation du célibat engendre une moindre natalité. »

Question: qui est plus près des réalités, nos universitaires et les cadres de nos ministères ou les "imam" ?

Notre recherche avait ses limites, que nous n'avons pas manqué d'indiquer (voir page IX supra). En effet, seules les

(33) Dans son ouvrage « Fonctions de la dot dans la cité algérienne; le cas d'une ville moyenne: Tlemcen et son "Hawz". 387 p. », édité par l'OPU (Alger) en 1984, DIB-MAROUF (C.) évoque (pp.75-76) des cas de mariages qui se sont noués grâce à une "fatha" et qui se sont dissous sans l'intervention de la justice.

(34) Au cours d'une des émissions du Vendredi, organisées par les affaires religieuses, destinées à répondre à des lettres de téléspectateurs, sur l'avis de la religion dans diverses questions, une femme qui n'arrivait pas à se marier, avait posé la question de savoir s'il lui était permis, religieusement, de faire paraître sur les journaux une annonce matrimoniale. La réponse était directe: « Toute femme a droit au "nikah" et si cette femme estime que par les journaux elle aura la possibilité de le réaliser, qu'elle le fasse et c'est tant mieux si elle arrive à son but. »

1. Le recul de l'âge au 1^{er} mariage ...

1.0. ... - ou la sempiternelle litanie, ...

Dans les recherches qui ont été effectuées sur le mariage, on ne trouve pas d'interrogations relatives au mouvement du recul de l'âge au mariage ? Les documents officiels ainsi que les études n'ont pas cessé de répéter à la manière d'une litanie que l'âge au premier mariage reculait. Pourtant, on sait que l'âge au premier mariage est toujours calculé selon la méthode HAJNAL (à partir des proportions de célibataires aux recensements) qui donne l'âge moyen au premier mariage. Et comme les moyennes ont la vertu de cacher des mouvements essentiels à la compréhension des faits de la société, l'âge au premier mariage obtenu grâce à cette méthode n'échappe pas à la règle. Seules l'AARDES, l'ESNP et l'ENAF, qui concernaient et/ou portaient sur des populations de femmes non célibataires assez conséquentes pouvaient sortir des sentiers battus en présentant des moyennes et/ou des classes d'âges réels au premier mariage par catégorie d'âge des femmes au moment de l'enquête. Cependant, même ces dernières n'en avaient pas approfondi l'analyse.

1.1. ... mais surprise ! la tendance globale infléchie.

Le recul de l'âge au premier mariage ressort nettement quand on compare les séries de l'AARDES et celles de l'ENCPF. Alors qu'à l'AARDES 58 % des femmes s'étaient mariées à des âges inférieurs à 18 ans, celles de l'ENCPF ne le sont plus que dans une proportion de 30 %. Cependant, l'examen de l'âge au premier mariage selon la période de sa conclusion, pour les femmes de l'ENCPF montre que la tendance au recul de l'âge au premier mariage a été régulière jusqu'au début des années 80, mais qu'un *infléchissement sensible semble renverser cette tendance depuis*. S'agit-il d'une nouvelle tendance qui ressemblerait à long terme à celle qui a prévalu avant les années 70 ? Même si cela peut être le cas, il faudra noter malgré tout que l'âge au premier mariage semble irrémédiablement décalé au delà de 17 ans révolus puisque le tableau 2 permet de voir que les femmes se mariaient à 88,7 % à un âge inférieur ou égal à 17 ans avant l'indépendance, tandis

qu'elles sont actuellement très rares à le faire à ce même âge, seulement 6,8 %.

Tableau 2: Age au 1^{er} mariage selon la période de mariage.

Count Row pct	Age au mariage					Row Total	Age Moyen
	Q N R -1	<=17 1	>17<=20 2	>20<=23 3	>23 4		
Période -1	2					2	
Q N R	100.0					.2	
1 <=62		47 88.7	6 11.3			53 6.1	15,4
2 >62 <=67		57 56.4	33 32.7	9 8.9	2 2.0	101 11.6	17,4
3 >67 <=72		58 42.0	55 39.9	19 13.8	6 4.3	138 15.8	18,5
4 >72 <=77		53 29.6	70 39.1	39 21.8	17 9.5	179 20.6	19,4
5 >77 <=82		28 15.7	69 38.8	39 21.9	42 23.6	178 20.4	21,0
6 >82 <=87		17 11.6	56 38.1	43 29.3	31 21.1	147 16.9	21,2
7 > 87		5 6.8	37 50.7	15 20.5	16 21.9	73 8.4	21,0
Column Total	2 .2	265 30.4	326 37.4	164 18.8	114 13.1	871 100.0	
Age Moyen		15,8	19,0	21,8	26,7		19,6

1.2. Le retard au 1^{er} mariage ...

1.2.1. (à l'aide de croisements primaires) ne paraît pas...

1.2.1.1. ... très exclusif du secteur de résidence urbain, ...

L'âge au 1^{er} mariage ne semble pas varier fondamentalement selon que la femme appartienne au secteur de résidence rural ou urbain (tableau 3). Les propensions légèrement supérieures:

- des femmes du secteur rural, d'un peu plus de 3 % (32,0 - 28,6), au mariage précoce (<=17);

- des femmes du secteur urbain d'un peu plus de 2 % [(36.3 + 21.2) - (38.4 + 16.7) soit 57,5 - 55,1] au mariage dans les catégories d'âge intermédiaires (>17 <=23); ne

semblent pas suffisants pour justifier l'idée couramment admise selon laquelle les femmes rurales se marient très jeunes comparativement à leurs homologues urbaines. Dès à présent, il paraît prudent de ne plus associer, avec certitude, au secteur urbain de résidence, la "modernisation", et au secteur rural, le maintien des "traditions". Si donc la "modernisation" qui retarde le mariage concerne aussi le secteur de résidence rural, on peut s'attendre à ce que les risques de célibat y soient presque aussi importants qu'en secteur urbain.

Tableau 3: Secteur de résidence et âge au premier mariage.

Count Row Pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
1	2	116	147	86	54	405	19,7
URBAIN	.5	28.6	36.3	21.2	13.3	46.5	
2		149	179	78	60	466	19,4
RURAL		32.0	38.4	16.7	12.9	53.5	
Column	2	265	326	164	114	871	19,6
Total	.2	30.4	37.4	18.8	13.1	100.0	

1.2.1.2. ...mais alors qu'il semble dépendre, relativement, des des conditions socio-économiques

Lorsque l'âge au mariage est mis en relation avec les conditions socio-économiques au moment de l'enquête (1) (tableau 4), il apparaît une propension au mariage précoce d'environ 9 % plus élevée chez les femmes de la couche défavorisée par rapport à celles de la couche aisée. Il faudra noter que les femmes de la couche moyenne ne se distinguent pas beaucoup de celles de la couche aisée. Et, dans l'ensemble cependant, il apparaît une propension presque égale au mariage au delà de 23 ans pour les trois catégories de femmes (14,4 % contre 13,2 % et 11,9 %). Bien que le facteur socio-économique apparaisse comme plus discriminant que celui du secteur de résidence, il ne peut être soutenu, à ce niveau aussi, de manière sérieuse, que l'âge au 1^{er} mariage varie en raison in-

(1) Il faut préciser que la condition socio-économique est celle du couple au moment de l'enquête. Elle est le résultat d'un travail de classification des couples, et non de l'un ou l'autre des époux. Ce travail a nécessité la prise en compte de divers paramètres (voir annexe 3). Il ne s'agit donc pas d'une condition socio-économique propre à la femme seulement.

Tableau 4: Conditions socio-économiques et âge au premier mariage.

Count Row Pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
CEC							
1		29	42	24	16	111	19,8
Aisée		26.1	37.8	21.6	14.4	12.7	
2		174	218	114	77	583	19,6
Moyenne		29.8	37.4	19.6	13.2	66.9	
3	2	62	66	26	21	177	19,3
Défavori- sée	1.1	35.0	37.3	14.7	11.9	20.3	
Column	2	265	326	164	114	871	19,6
Total	.2	30.4	37.4	18.8	13.1	100.0	

verse du statut socio-économique. Ce constat, ne peut permettre avec certitude de dire que la "modernisation" du mariage (recul de l'âge au mariage) est le fait des couches aisées et qu'à l'inverse les couches défavorisées sont réduites à suivre la "tradition" (mariage précoce). Traduit autrement, ce constat renforce l'hypothèse que les risques de célibat entraînés par la "modernisation" touchent aussi les couches défavorisés.

1.2.1.3. ... il varie incontestablement avec l'instruction et l'activité rémunérée.

A l'inverse des relations quelque peu floues, que les deux précédents tableaux 3 et 4 permettent d'observer, la relation entre le niveau d'instruction des femmes (2) et leur

Tableau 5: Niveau d'instruction et âge au premier mariage.

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
INS							
-1		2	1			3	
Q N R		66.7	33.3			.3	
1	2	203	171	73	45	494	18,8
0	.4	41.1	34.6	14.8	9.1	56.7	
2	9	13	4	2		28	19,1
Coranique		32.1	46.4	14.3	7.1	3.2	
3	47	119	64	49		279	20,4
Prim.-Moy.		16.8	42.6	22.9	17.6	32.1	
4	4	22	23	18		67	21,7
Sec.-Sup.		6.0	32.8	34.3	26.9	7.7	
Column	2	265	326	164	114	871	19,6
Total	.2	30.4	37.4	18.8	13.1	100.0	

(2) Concernant le "niveau" Coranique voir l'annexe 3.

âge au 1^{er} mariage est d'une netteté remarquable.

En effet, les données de l'ENCPF ont de nouveau confirmé (tableau 5) le rôle déterminant que semble jouer le facteur du niveau d'instruction scolaire sur le recul de l'âge au premier mariage des femmes. Ce constat peut-il autoriser à dire que les femmes instruites sont sanctionnées sur le "marché matrimonial", comme semblent l'affirmer HAYEF et ADEL, ce dernier, soutenant curieusement, le contraire de ce qu'il avait émis comme idée dans sa thèse (3)? C'est ici le lieu de dire que, trop souvent, les analyses se contentent de croisements simples pour énoncer leurs "lois". Quant à nous, dès le départ, nous faisons l'hypothèse fondée que l'instruction des femmes est sinon, un atout pour le mariage, du moins qu'elle ne l'empêcherait pas. Du reste même l'étude menée par HAYEF sur les diplômées du supérieur nous incline à le penser.

Enfin, il faudrait noter que le travail rémunéré des femmes semble, comme l'instruction des femmes, être un facteur déterminant dans le recul de l'âge au 1^{er} mariage. L'activité rémunérée (tableau 6) semble toutefois agir de manière plus discriminante. Cependant, les femmes mariées qui disposent

Tableau 6: Activité rémunérée de la femme et âge au premier mariage.

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
ACT							
-1		9	5	4	2	20	
Q N R		45.0	25.0	20.0	10.0	2.3	
1		3	10	12	15	40	22,2
OUI		7.5	25.0	30.0	37.5	4.6	
2		2	253	311	148	811	19,4
NON		.2	31.2	38.3	18.2	93.1	
Column	2	265	326	164	114	871	19,6
Total	.2	30.4	37.4	18.8	13.1	100.0	

(3) HAYEF, [1993 ?], (réf. 34) dit que l'enquête de l'ONS, portant sur main d'oeuvre et démographie de 1989 (MOD), vérifie au plan national (spn) que les taux de célibat sont d'autant plus importants que l'instruction s'élève. Cette affirmation a été quelque peu expéditive, puisqu'elle n'est pas fondée sur une démonstration. Il est vrai que HAYEF déclare, par la suite, dans le même texte, que les résultats de l'enquête menée en 1989 sur les diplômées de l'enseignement supérieur en Algérie infirment cette idée ... pour les diplômées de l'enseignement supérieur occupées.

d'une activité rémunérée représentent un peu moins de 5 %. Et, en raison de la faiblesse de cet effectif, il ne sera pas profitable de traiter en détail cette question.

1.2.2. A l'aide d'une analyse multivariée, il se révèle que...

1.2.2.1. ... paradoxalement, la précocité du mariage n'est pas toujours rurale ...

Il est notoire que la population du secteur de résidence rural est beaucoup plus "deshéritée" que celle du secteur de résidence urbain (comme il apparaîtra sur les Tabl. 7.1: Age au 1er mariage selon le secteur de résidence par catégorie économique.

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 1 Aisée

RES	Count Row Pct	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		Q N R	<=17	>17<=20	>20<=23			>23
URBAIN	1		14 21.2	26 39.4	16 24.2	10 15.2	66 59.5	20,0
RURAL	2		15 33.3	16 35.6	8 17.8	6 13.3	45 40.5	19,4
Column Total			29 26.1	42 37.8	24 21.6	16 14.4	111 100.0	19,8

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 2 Moyenne

RES	Count Row pct	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		Q N R	<=17	>17<=20	>20<=23			>23
URBAIN	1		84 28.1	108 36.1	67 22.4	40 13.4	299 51.3	19,8
RURAL	2		90 31.7	110 38.7	47 16.5	37 13.0	284 48.7	19,4
Column Total			174 29.8	218 37.4	114 19.6	77 13.2	583 100.0	19,6

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 3 Défavorisée

RES	Count Row pct	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		Q N R	<=17	>17<=20	>20<=23			>23
URBAIN	1	2 5.0	18 45.0	13 32.5	3 7.5	4 10.0	40 22.6	18,5
RURAL	2		44 32.1	53 38.7	23 16.8	17 12.4	137 77.4	19,5
Column Total		2 1.1	62 35.0	66 37.3	26 14.7	21 11.9	177 100.0	19,3

tableau 7.1 et 7.2 suivants), qu'elle manque comparativement de possibilités d'instruction (tableaux 8.1 et 8.2). Les poids différentiels des populations défavorisées et analphabètes y font obstacle à une vision claire des choses. Certes, dans l'assertion qui a été longtemps soutenue sur la précocité du mariage des femmes rurales par rapport à celui des femmes urbaines, il était implicitement ou explicitement question des manques du secteur rural par rapport au secteur urbain: ici plus de pauvreté, moins de présence d'école, moins d'ouverture sur l'extérieur, soit absence de "modernisation" ... et donc, fatalement, présence de plus de "tradition". Mais on ne s'est jamais interrogé sur le retard du mariage des femmes dans les deux secteurs à niveau socio-économique égal ou à niveau d'instruction égal (ou analphabétisme égal).

On aboutit à des résultats très intéressants (tableaux 7.1 et 7.2) quand on élimine le rôle d'écran joué par les conditions socio-économiques différentielles prévalentes dans les deux secteurs de résidence. Ainsi à conditions socio-économiques égales, le tableau 7.1 permet d'observer que la propension à la précocité au 1^{er} mariage est du côté des femmes du secteur de résidence rural appartenant à la couche aisée et, dans une légère mesure, celles de la couche moyenne, mais qu'à l'inverse, la propension à la précocité est plutôt, le fait des femmes résidant en secteur urbain pour la couche défavorisée, et de manière très sensible (45 % contre 32,1 %, soit un écart de 12,9 %). Cela voudrait dire tout simplement que l'idée que les femmes du secteur rural sont plus précoces au mariage provient d'une focalisation sur les couches aisées et que les couches défavorisées sont laissées pour compte dans les observations. Ne serait-il pas osé de dire que les femmes des couches défavorisées du secteur rural "modernisent" leur façon de se marier ? N'est-il pas, par contre, plus adéquat de considérer que *les femmes rurales qui, cumulent les difficultés de l'invisibilité rurale et des conditions socio-économiques défavorables, subiraient les plus hauts risques d'exclusion du mariage.*

Examinant les rapports de masculinité en milieu rural et en milieu urbain et, décelant en ville un <<excédent de

femmes âgées entre 15 et 29...>> auquel fait face en milieu rural <<un déficit de femmes du même âge >>, BOUKHOBZA (1978) (4) avait émis l'hypothèse que les ruraux installés en ville, auxquels il est << ... objectivement impossible de prétendre s'allier à des *citadins* (spn) ...>> sont << ... dans l'obligation de s'adresser à [leurs] parents restés à la campagne>> pour pouvoir fonder une famille. Cette hypothèse est certes plausible, et elle conforterait l'idée courante attribuant aux ruraux la précocité de l'âge au mariage. Il n'en demeure pas moins que la "ruralité" des uns et des autres est tout à fait relative.

Tabl. 7.2: Age au 1^{er} mariage selon la catégorie économique par secteur de résidence.

RES RESIDENCE Value = 1 URBAIN

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		-1	1	2	3			4
CEC								
1			14	26	16	10	66	20,0
Aisée			21.2	39.4	24.2	15.2	16.3	
2			84	108	67	40	299	19,8
Moyenne			28.1	36.1	22.4	13.4	73.8	
3		2	18	13	3	4	40	18,5
Défavo- risée		5.0	45.0	32.5	7.5	10.0	9.9	
Column		2	116	147	86	54	405	19,7
Total		.5	28.6	36.3	21.2	13.3	100.0	

RES RESIDENCE Value = 2 RURAL

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		-1	1	2	3			4
CEC								
1			15	16	8	6	45	19,4
Aisée			33.3	35.6	17.8	13.3	9.7	
2			90	110	47	37	284	19,4
Moyenne			31.7	38.7	16.5	13.0	60.9	
3			44	53	23	17	137	19,5
Défavo- risée			32.1	38.7	16.8	12.4	29.4	
Column			149	179	78	60	466	19,4
Total			32.0	38.4	16.7	12.9	100.0	

(4) BOUKHOBZA, 1978, réf. 13, pp. 25-26.

L'idée que l'âge au 1^{er} mariage est beaucoup plus précoce chez les femmes des couches les plus défavorisées a souvent été assénée avec une régularité telle, qu'on a pu penser que c'était là une "loi de la nature". Pourtant, la lecture du tableau 7.2, permet de noter que cette prétendue loi, qui se vérifie certes de manière assez nette dans le secteur urbain, n'est pas valable en secteur rural. En effet, dans le secteur de résidence rural, les femmes se répartissent de manière presque égale entre les différentes catégories d'âges au 1^{er} mariage, quelque soit la couche socio-économique à laquelle elles appartiennent. Les auteurs qui ont cru et ont fait croire que les femmes des couches défavorisées se marient toujours plus jeunes que celles appartenant aux couches moyennes ou aisées n'ont-ils pas, tout simplement, extrapolé

Tabl. 8.1.1: Age au 1^{er} mariage selon le secteur de résidence selon que la femme est ou non instruite (sans QNR/Cor.).

INSTRUCTION

Value = 1 Analphabètes

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
	-1	1	2	3	4		
RES							
1	2	72	47	21	10	152	18,3
URBAIN	1.3	47.4	30.9	13.8	6.6	30.8	
2		131	124	52	35	342	19,0
RURAL		38.3	36.3	15.2	10.2	69.2	
Column Total	2	203	171	73	45	494	18,8
	.4	41.1	34.6	14.8	9.1	100.0	

INSTRUCTION

Value = 2 Instruites

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
	-1	1	2	3	4		
RES							
1		37	92	64	44	237	20,7
URBAIN		15.6	38.8	27.0	18.6	68.5	
2		14	49	23	23	109	20,7
RURAL		12.8	45.0	21.1	21.1	31.5	
Column Total		51	141	87	67	346	20,7
		14.7	40.8	25.1	19.4	100.0	

des résultats d'enquêtes faites en milieu urbain (5)?

Tabl. 8.1.2: Age au 1^{er} mariage selon le secteur de résidence par niveau d'instruction de la femme (QNR/Cor. Exclus.).

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 1 Analphabètes

RES	Count Row pct	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		Q N R	<=17	>17<=20	>20<=23			>23
URBAIN	1	2 1.3	72 47.4	47 30.9	21 13.8	10 6.6	152 30.8	18,3
RURAL	2		131 38.3	124 36.3	52 15.2	35 10.2	342 69.2	19,0
Column Total		2 .4	203 41.1	171 34.6	73 14.8	45 9.1	494 100.0	18,8

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 3 Prim.-moy.

RES	Count Row pct	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		Q N R	<=17	>17<=20	>20<=23			>23
URBAIN	1	-1	35 19.2	74 40.7	44 24.2	29 15.9	182 65.2	20,3
RURAL	2		12 12.4	45 46.4	20 20.6	20 20.6	97 34.8	20,6
Column Total			47 16.8	119 42.7	64 22.9	49 17.6	279 100.0	20,4

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 4 Sec.-sup.

RES	Count Row pct	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		Q N R	<=17	>17<=20	>20<=23			>23
URBAIN	1		2 3.6	18 32.7	20 36.4	15 27.3	55 82.1	21,9
RURAL	2		2 16.7	4 33.3	3 25.0	3 25.0	12 17.9	20,8
Column Total			4 6.0	22 32.8	23 34.3	18 26.9	67 100.0	21,7

Quand nous considérons les femmes, de chacun des deux secteurs de résidence, selon qu'elles aient ou non une instruction scolaire, les résultats sont beaucoup plus

(5) L'exemple de l'enquête (menée en 1989) sur les femmes diplômées actives est édifiant à ce sujet. En effet toute la population enquêtée l'a été à ALGER, mais les conclusions de cette étude ont été extrapolées à toute l'Algérie. Voir MAHFOUDH, [1992], réf. 42, p. 25.

A ce niveau aussi, "les idées sur la "modernisation" perdent tout leur *sens* (7), et nous nous acheminons de plus en plus en direction de l'établissement d'une "lourde" hypothèse de l'exclusion des défavorisés aux plans, de la résidence, de la condition socio-économique et de l'instruction.

La lecture du tableau 8.2 fait apparaître clairement que le niveau d'instruction opère des différenciations entre les femmes, beaucoup plus nettes, en secteur urbain qu'en

Tabl. 8.2: Age au 1^{er} mariage selon le niveau d'instruction de la femme par secteur de résidence (QNR/Cor. Exclus.).

RES RESIDENCE Value = 1 URBAIN

Count Row pct	Q N R -1	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17 1	>17<=20 2	>20<=23 3	>23 4		
INS							
1	2	72	47	21	10	152	18,3
Analph.	1.3	47.4	30.9	13.8	6.6	39.1	
3		35	74	44	29	182	20,3
Prim.-Moy.		19.2	40.7	24.2	15.9	46.8	
4		2	18	20	15	55	21,9
Sec.-Sup.		3.6	32.7	36.4	27.3	21.1	
Column	2	109	139	85	54	389	19,7
Total	.5	28.0	35.7	21.9	13.9	100.0	

RES RESIDENCE Value = 2 RURAL

Count Row pct	Q N R -1	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17 1	>17<=20 2	>20<=23 3	>23 4		
INS							
1		131	124	52	35	342	19,0
Analph.		38.3	36.3	15.2	10.2	75.8	
3		12	45	20	20	97	20,6
Prim.-Moy.		12.4	46.4	20.6	20.6	21.5	
4		2	4	3	3	12	20,8
Sec.-Sup.		16.7	33.3	25.0	25.0	2.7	
Column		145	173	75	58	451	19,4
Total		32.1	38.4	16.6	12.9	100.0	

(7) ... le sens qui lui est octroyé généralement, c'est-à-dire l'occidentalisation. Si le sens originel du mot est dans le processus de mise en conformité des comportements avec les nécessités des temps présents, des processus de ce genre sont à l'oeuvre dans notre société du fait des gigantesques transformations qu'elle connaît depuis la colonisation, mais, bien plus encore depuis l'indépendance.

secteur rural. En effet, alors qu'en secteur urbain, le passage de l'analphabétisme au niveau d'instruction secondaire à supérieur, fait passer la propension au mariage à un âge précoce d'un peu plus de 47 % pour les premières citées à un peu moins de 4 % seulement, soit un rapport d'environ 12 à 1, en secteur de résidence rural, le rapport de la plus forte propension au mariage précoce, - qui est d'un peu plus de 38 % pour les analphabètes -, à la plus faible - qui est d'un plus de 12 % pour celles qui ont le niveau primaire à moyen -, n'est plus que d'un peu plus de 3 à 1. De la même manière, il est permis d'observer que la plus haute propension au mariage tardif chez les femmes du niveau secondaire à supérieur du secteur urbain (un peu plus de 27 %) est dans un rapport d'un peu plus de 4 à 1 avec la propension la plus basse enregistrée en secteur rural. En effet, alors qu'en secteur urbain, le passage de l'analphabétisme au niveau d'instruction secondaire à supérieur, "fait passer" la propension au mariage à un âge précoce d'un peu plus de 47 % pour les premières citées à un peu moins de 4 % seulement, soit un rapport d'environ 12 à 1, en secteur de résidence rural, le rapport de la plus forte propension au mariage précoce, - qui est d'un peu plus de 38 % pour les analphabètes -, à la plus faible - qui est d'un plus de 12 % pour celles qui ont le niveau primaire à moyen -, n'est plus que d'un peu plus de 3 à 1. De la même manière, il est permis d'observer que la plus haute propension au mariage tardif chez les femmes du niveau secondaire à supérieur du secteur urbain (un peu plus de 27 %) est dans un rapport d'un peu plus de 4 à 1 avec la propension la plus basse enregistrée par les femmes analphabètes (un peu moins de 7 %) en secteur urbain, alors que ce rapport n'est plus que de 2,5 à 1 en secteur rural.

Les constats qui viennent d'être faits permettent de comprendre l'idée courante qui énonce que le secteur rural de résidence est le refuge de la "tradition". En effet, si les conditions économiques, et dans une moindre mesure l'instruction, qui fondent de nettes partitions de la population féminine en secteur urbain, n'y jouent pas très très fort, c'est que les normes y seraient puissantes au point

qu'elles s'imposeraient à toutes les femmes quelque soit leur niveau socio-économique ou d'instruction. Cependant, il faudra noter que, comparé au facteur socio-économique (cf. supra tabl. 7.1 et 7.2), celui de l'instruction paraît nettement plus discriminant en secteur de résidence rural, puisqu'il introduit tout de même des distinctions assez significatives.

Tabl. 9.1: Age au 1^{er} mariage selon le niveau d'instruction de la femme par condition socio-économique (QNR/Cor. excl.).

CEC CONDITION ECONOMIQUE Value = 1 Aisée

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
INS							
1		18	14	8	3	43	18,7
Analph.		41.9	32.6	18.6	7.0	42.6	
3		9	16	7	7	39	19,9
Prim.-Moy.		23.1	41.0	17.9	17.9	38.6	
4			7	7	5	19	22,2
Sec.-Sup.			36.8	36.8	26.3	18.8	
Column Total		27	37	22	15	101	19,8
		26.7	36.6	21.8	14.9	100.0	

CEC CONDITION ECONOMIQUE Value = 2 Moyenne

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
INS							
1		131	102	42	27	302	18,7
Analph.		43.4	33.8	13.9	8.9	53.2	
3		35	93	54	36	218	20,5
Prim.-Moy.		16.1	42.7	24.8	16.5	38.4	
4		4	15	16	13	48	21,5
Sec.-Sup.		8.3	31.3	33.3	27.1	8.6	
Column Total		170	210	112	76	568	19,6
		29.9	37.0	19.7	13.4	100.0	

CEC CONDITION ECONOMIQUE Value = 3 Défavorisée

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
INS							
1	2	54	55	23	15	149	19,1
Analph.	1.3	36.2	36.9	15.4	10.1	87.1	
3		3	10	3	6	22	21,1
Prim.-Moy.		13.6	45.5	13.6	27.3	12.9	
Column Total	2	57	65	26	21	171	19,4
	1.2	33.3	38.0	15.2	12.3	100.0	

Le tableau 9.1, qui croise entre le niveau d'instruction et l'âge au premier mariage en prenant en considération la couche socio-économique d'appartenance, permet de constater les poids inégaux de l'instruction entre les différentes couches. Ainsi, les femmes de la couche aisée se répartissent entre elles en, un peu plus de 2/5 d'analphabètes (42,6 %), environ 2/5 de niveau primaire à moyen (38,6) et 1/5 environ de niveau secondaire à supérieur. Pour les femmes de la couche moyenne, un peu plus de la moitié est analphabète (53,2 %), alors que le reste d'entre-elles se répartit entre, environ 2/5 (38,4 %) de niveau primaire à moyen et environ 1/10 de niveau secondaire à supérieur. Enfin le poids de l'analphabétisme dans les couches défavorisées avoisine les 90 % (87,1) et le reste d'entre-elles, soit un peu moins de 13 % (12,9) sont de niveau primaire à moyen. L'absence totale de femmes du niveau secondaire à supérieur dans les couches défavorisées permet d'énoncer l'hypothèse très plausible que *l'instruction constitue un puissant facteur de promotion sociale pour les femmes* (8).

On serait tenté de dire à la lecture du tableau 9.1, que les femmes d'une même couche socio-économique n'ont rien à voir les unes avec les autres quand on prend en considération l'instruction. Le principe d'unité au regard de la condition socio-économique est presque broyé par l'appartenance différentielle des femmes aux divers niveaux d'instruction.

Le tableau 9.2 qui donne une autre perspective de lecture de cette réalité permet, d'oser avancer que le niveau "analphabétisme" et dans une moindre mesure celui de "secondaire à supérieur" rapprochent des femmes - pour ce qui est de leur âge au premier mariage - que tout différencie sur le plan socio-économique. Seul le niveau d'instruction primaire à moyen ne semble pas arriver à bout des différences socio-économiques. Néanmoins, il faudra encore relever que les femmes de la couche défavorisée ont une moindre propension au mariage précoce que celles des couches aisées à moyennes. Ces constats relativisent la relation qui était observée

(8) voir note 1 supra, page 3.

primitivement (tableau 5) entre âge au 1^{er} mariage et condition économique.

Tabl.9.2: Age au 1^{er} mariage selon la condition socio-économique par niveau d'instruction de la femme (sans QNR et Cor.).

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 1 Analphabètes

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
CEC							
1		18	14	8	3	43	18,7
Aisée		41.9	32.6	18.6	7.0	8.7	
2		131	102	42	27	302	18,7
Moyenne		43.4	33.8	13.9	8.9	61.1	
3	2	54	55	23	15	149	19,1
Défavo- risée	1.3	36.2	36.9	15.4	10.1	30.2	
Column Total	2	203	171	73	45	494	18,8
	.4	41.1	34.6	14.8	9.1	100.0	

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 3 Prim-moy

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
CEC							
1	-1	9	16	7	7	39	19,9
Aisée		23.1	41.0	17.9	17.9	14.0	
2		35	93	54	36	218	20,5
Moyenne		16.1	42.7	24.8	16.5	78.1	
3		3	10	3	6	22	21,1
Défavo- risée		13.6	45.5	13.6	27.3	7.9	
Column Total		47	119	64	49	279	20,4
		16.8	42.7	22.9	17.6	100.0	

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 4 Sec-sup

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
CEC							
1	-1		7	7	5	19	22,2
Aisée			36.8	36.8	26.3	28.4	
2		4	15	16	13	48	21,5
Moyenne		8.3	31.3	33.3	27.1	71.6	
Column Total		4	22	23	18	67	21,7
		6.0	32.8	34.3	26.9	100.0	

Les résultats qui viennent d'être établis peuvent être récapitulés comme suit:

- contrairement à l'idée commune qui fait du mariage des femmes rurales le plus "traditionnel" des mariages, l'analyse a permis d'en décèler un encore plus "traditionnel", c'est celui du groupe de femmes du secteur urbain défavorisées (au plan socio-économique) dont presque la moitié (45%) s'est mariée à un âge inférieur ou égal à 17 ans, contre un peu plus de 32 % pour les femmes du secteur rural aux mêmes conditions socio-économiques;

- les conditions socio-économiques n'introduisent pas de différenciations parmi les femmes du secteur rural, quant à l'âge au 1^{er} mariage, elles sont pourtant à l'origine d'une très forte partition des femmes du secteur urbain;

- quand les femmes de chacun des secteurs de résidence sont considérées selon qu'elles aient ou non une instruction scolaire, la précocité est dans les deux cas du côté des femmes du secteur urbain. Les femmes du secteur urbain considérées ainsi seraient plus traditionalistes en matière de mariage;

- à niveau d'instruction égal, l'âge au 1^{er} mariage est plus précoce pour les femmes du secteur de résidence urbain du niveau primaire à moyen. A l'inverse, les femmes du secteur rural seraient plus traditionalistes au niveau sec. à sup.

1.3. Evolution différentielle de l'âge au 1^{er} mariage.

En-a-t-il toujours été ainsi dans les deux secteurs ? Le tableau 10 qui met en évidence l'évolution de l'âge au 1^{er} mariage dans chacun des deux secteurs de résidence ne révèle pas des différences significatives. Cette relative ressemblance entre les deux secteurs pourrait être rapportée aux migrations que le mariage occasionne lui-même. Migrations sur lesquelles l'ENCPF ne dispose pas de données mais qui sont traitées dans l'ENAF (1986).

Cependant, il faudra noter qu'une surprenante légère tendance au recul de l'âge mariage dans le secteur rural, en comparaison avec le secteur urbain qui enregistre à l'inverse une légère tendance vers la baisse, semble poindre au cours de

la dernière période. En considérant aussi que les progressions sont plus ralenties en secteur urbain, alors qu'elles sont plus rapides en secteur rural, nous sommes enclins à penser que de sérieuses évolutions sont à prévoir. *Se dirigerait-on vers une inversion des tendances, ce qui bouleverserait quelque peu les idées avancées, jusque là, sur la question ?*

Tableau 10: Evolution comparée de l'âge au 1^{er} mariage selon le secteur de résidence.

RES RESIDENCE Value = 1 URBAIN

Count Row pct	Age au mariage					Row Total	Age Moyen
	Q N R	<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
	-1	1	2	3	4		
FI6							
-1	2					2	
Q N R	100.0					.5	
1		77	45	14	3	139	17,5
<=72		55.4	32.4	10.1	2.2	34.3	
2		29	62	43	31	165	20,7
>72<=82		17.6	37.6	26.1	18.8	40.7	
3		10	40	29	20	99	21,1
>82		10.1	40.4	29.3	20.2	24.4	
Column	2	116	147	86	54	405	19,7
Total	.5	28.6	36.3	21.2	13.3	100.0	

RES RESIDENCE Value = 2 RURAL

Count Row pct	Age au mariage					Row Total	Age Moyen
	Q N R	<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
	-1	1	2	3	4		
FI6							
1	85	49	14	5	153	17,5	
<=72	55.6	32.0	9.2	3.3	32.8		
2	52	77	35	28	192	19,8	
>72 <=82	27.1	40.1	18.2	14.6	41.2		
3	12	53	29	27	121	21,2	
>82	9.9	43.8	24.0	22.3	26.0		
Column	149	179	78	60	466	19,4	
Total	32.0	38.4	16.7	12.9	100.0		

Le tableau 11, relatif à l'évolution différentielle de l'âge au 1er mariage selon les conditions socio-économiques fait apparaitre que:

Tableau 11: Evolution comparée de l'âge au mariage selon la condition économique.

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 1 Aisée

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23			
		-1	1	2	3			4
FI6								
<=72	1		22 52.4	12 28.6	6 14.3	2 4.8	42 37.8	17,9
>72 <=82	2		5 11.4	14 31.8	16 36.4	9 20.5	44 39.6	21,3
>82	3		2 8.0	16 64.0	2 8.0	5 20.0	25 22.5	20,2
Column Total			29 26.1	42 37.8	24 21.6	16 14.4	111 100.0	19,8

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 2 Moyenne

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23			
		-1	1	2	3			4
FI6								
<=72	1		100 57.5	57 32.8	13 7.5	4 2.3	174 29.8	17,3
>72 <=82	2		58 23.6	94 38.2	54 22.0	40 16.3	246 42.2	20,2
>82	3		16 9.8	67 41.1	47 28.8	33 20.2	163 28.0	21,1
Column Total			174 29.8	218 37.4	114 19.6	77 13.2	583 100.0	19,6

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 3 Défavorisée

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23			
		-1	1	2	3			4
FI6								
Q N R	-1	2 100.0					2 1.1	
<=72	1		40 52.6	25 32.9	9 11.8	2 2.6	76 42.9	17,7
>72<=82	2		18 26.9	31 46.3	8 11.9	10 14.9	67 37.9	19,6
>82	3		4 12.5	10 31.3	9 28.1	9 28.1	32 18.1	22,2
Column Total		2 1.1	62 35.0	66 37.3	26 14.7	21 11.9	177 100.0	19,3

- au cours de la première période, la précocité était plus le fait des femmes appartenant aux couches moyennes et défavorisées. C'est donc en ces temps là que les femmes de milieux modestes se mariaient plus dans la "tradition", alors qu'à l'inverse, les femmes aisées commençaient de manière très timide à "moderniser" leur mariage;

- le recul de l'âge au mariage va avoir lieu dans la seconde période et va atteindre des proportions importantes et un peu plus accusées pour les femmes des couches aisées;

- la troisième période qui s'ouvre annoncerait un renversement des tendances qui vont à l'encontre de ce qui est couramment prétendu: la précocité au mariage deviendrait le fait des femmes aisées, tandis que le retard au mariage serait le lot des femmes appartenant aux couches défavorisées.

L'hypothèse d'une discrimination face au mariage sur une base socio-économique paraît de plus en plus sérieuse. Avec les difficultés économiques de plus en plus croissantes, on pourrait penser vraisemblablement à un rétrécissement des chances de se marier, pour les plus démunis, de moins en moins supportable. Autrement dit à une tendance pour ces couches au *célibat forcé*.

La lecture du tableau 12 permet de voir que les tendances au recul de l'âge au mariage suivent des *sens inverses* selon que les femmes disposent ou non d'une instruction scolaire. Ainsi, comparées aux femmes instruites des différents niveaux, les analphabètes réduisent plus vite leur propension au mariage précoce et à l'inverse, elles augmentent plus vite leur propension au mariage tardif. On remarquera utilement le fait que les femmes du secondaire-supérieur, enregistrent au cours de la période récente une propension au mariage précoce d'un peu plus de 5 % alors que celle-ci était totalement nulle au cours de la période qui précédait. En outre ces dernières ne ralentissent pas, comme chez les primaire-moyen, mais diminuent leur propension au mariage tardif (d'environ 31 % elle passe à 27 %).

Tableau 12: Evolution comparée de l'âge au mariage selon le niveau d'instruction de la femme.

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 1 Analphabètes

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23			
	-1	1	2	3	4			
FI6	-1	2				2		
Q N R		100.0				.4		
<=72	1		132 60.3	61 27.9	19 8.7	7 3.2	219 44.3	17,4
>72<=82	2		58 29.6	78 39.8	36 18.4	24 12.2	196 39.7	19,6
>82	3		13 16.9	32 41.6	18 23.4	14 18.2	77 15.6	20,8
Column Total		2 .4	203 41.1	171 34.6	73 14.8	45 9.1	494 100.0	18,8

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 3 Prim-moy

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23			
	-1	1	2	3	4			
FI6	1		22	23	6	1	52	17,9
<=72			42.3	44.2	11.5	1.9	18.6	
>72<=82	2		19 15.3	50 40.3	30 24.2	25 20.2	124 44.4	20,8
>82	3		6 5.8	46 44.7	28 27.2	23 22.3	103 36.9	21,4
Column Total			47 16.8	119 42.7	64 22.9	49 17.6	279 100.0	20,4

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 4 Sec-sup

Count Row pct	Q N R	Age au mariage				Row Total	Age Moyen	
		<=17	>17<=20	>20<=23	>23			
	-1	1	2	3	4			
FI6	1		2	1	1		4	17,8
<=72			50.0	25.0	25.0		6.0	
>72<=82	2			7 26.9	11 42.3	8 30.8	26 38.8	22,7
>82	3		2 5.4	14 37.8	11 29.7	10 27.0	37 55.2	21,4
Column Total			4 6.0	22 32.8	23 34.3	18 26.9	67 100.0	21,7

Au cas où les tendances observées se maintiennent, verrions-nous dans un proche avenir beaucoup plus d'étudiantes mariées, poursuivre leurs études ? La question ne semble pas osée, puisque l'instruction ne semble pas du tout les sanctionner sur le "souq" du mariage. Elle serait devenue, bel et bien, une valeur matrimoniale et, au contraire, aurait facilité une meilleure intégration sociale des femmes qui en sont dotées.

2. L'écart d'âge entre époux.

2.1. L'évolution générale de l'écart d'âge entre époux.

Les diagnostics portés sur le mariage algérien, pour établir sa "traditionalité" ou sa "modernisation" examinent presque à tous les coups l'état de l'écart d'âge qui sépare les membres du couple. Un grand écart au profit de l'homme

Tableau 13: Répartition des femmes (en %) selon l'écart d'âge entre elles et leur époux (âge de l'époux - celui de la femme).

Ecart d'âge en années	AARDES (1968)	ENCPF (1992)
Q N R	/	.4
< 0	5.0	5.0
0	4.0	3.6
>0 <= 5	33.0	38.6
>5 <= 10	29.5	33.7
> 10	28.5	18.6
Total	100.0	100.0

donnerait à ce dernier son pouvoir familial "traditionnel". Compte tenu de la disponibilité quantitative de femmes jeunes célibataires, on aurait pu s'attendre à voir les écarts d'âge s'accroître au profit de l'homme, du moins se maintenir au niveau où ils étaient. Or il en est autrement, les résultats de cette recherche permettent de noter que, globalement, en ce domaine aussi, une évolution s'est produite.

Il faut remarquer, en effet, que l'écart d'âge entre les époux diminue, mais que le mode de cet écart, qui est aux deux enquêtes compris entre 1 et 5 ans au profit de l'homme, est plus accusé à l'ENCPF. Mais il est curieux, de constater par ailleurs, qu'aux deux enquêtes, la part des femmes qui

prennent des époux moins âgés ou de même âge qu'elles, est quasiment la même. Compte tenu du déséquilibre actuel du "marché matrimonial" (offre importante de jeunes femmes),

Histogramme 2: Rang de l'union des femmes ayant le même âge ou un âge supérieur à leur époux.

Value Label	Value	Frequency	Percent	Valid Percent	Cum Percent
première union	1	63	91.3	91.3	91.3
deuxième union ou +	2	6	8.7	8.7	100.0
		69	100.0	100.0	

on pouvait penser qu'il s'agissait de veuves que la tradition destine au remariage avec le frère cadet du défunt (9), mais l'histogramme 2, ci-dessus, a permis de lever l'équivoque, il s'agit bien, dans une majorité écrasante de cas, d'une primo-nuptialité: 91 %.

Par ailleurs, en comparant les proportions de remariages des femmes aux deux enquêtes, il apparaît que ceux-ci étaient plus fréquents autrefois. En effet, en 1992 la proportion de femmes qui n'étaient plus à leur première union était de 7 % alors qu'à l'AARDES cette proportion était supérieure de 9 points soit: 16 %. Ce constat amène à se poser la question de savoir si le mariage est devenu plus stable en raison de la plus importante fréquence de l'union unique ou si

Tableau 14: Ecart d'âge entre époux et rang du mariage.

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5<=10	>10		
FI5	-1		2	6	3	2	13
Q N R			15.4	46.2	23.1	15.4	1.6
1 seul	1	3	63	299	264	124	753
		.4	8.4	39.7	35.1	16.5	91.5
2 ou +	2		6	13	11	27	57
			10.6	22.8	19.3	47.4	6.9
Column		3	71	318	278	153	823
Total		.4	8.6	38.6	39.8	18.6	100.0

(9) Il est vraiment dommage que les données de l'enquête de l'AARDES, n'aient pas été exploitées à fond de ce point de vue. On aurait su à quoi correspondaient à l'époque ces mariages, certes minoritaires, mais dont la signification est très importante. Notons que les autres enquêtes nationales (ESNP, 1970 et ENAF, 1986) n'ont pas cherché à construire leur données dans ce sens.

pour les femmes qui auraient connu des ruptures d'unions (qui n'apparaissent pas dans notre échantillon) à la suite de veuvage ou de divorces ont moins de chances de se remarier dans "un souq matrimonial saturé" ?

Les écarts d'âge avec leur époux enregistrés par les femmes en première union se distinguent assez de ceux enregistrés par les femmes remariées. C'est ce que révèle le tabl.14. ci-dessus, qui même s'il met en évidence une proportion légèrement plus importante (un peu plus de 2 %) de femmes remariées qui épousent des hommes dont l'âge est inférieur ou égal au leur, permet de noter que le plus gros des remariages des femmes (47,4 %) se font avec des époux de plus de 10 ans leurs aînés, alors que les femmes en première union ne se marient dans cette même catégorie que dans une proportion de

Tableau 15: Ecart d'âge entre les époux selon les promotions de mariages.

Count Row pct FI6	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
	Q N R	<=0	>0<=5	>5<=10		
-1				1	1	
Q N R				100.0	.1	
1		2	9	16	13	40
<=62		5.0	22.5	40.0	32.5	5.3
2		5	30	33	18	86
>62 <=67		5.8	34.9	38.4	20.9	11.4
3	1	9	55	37	17	119
>67 <=72	.8	7.6	46.2	31.1	14.3	15.8
4		11	66	50	24	151
>72 <=77		7.3	43.7	33.1	15.9	20.1
5		18	69	61	15	163
>77 <=82		11.0	42.3	37.4	9.2	21.6
6	1	12	49	41	24	127
>82 <=87	.8	9.4	38.6	32.3	18.9	16.9
7	1	6	21	25	13	66
> 87	1.5	9.1	31.8	37.9	19.7	8.8
Column	3	63	299	264	124	753
Total	.4	8.4	39.7	35.1	16.5	100.0
Ecart Moyen		- 2,0	3,29	7,56	15,3	6,34

16,5 %. Ce constat pousse à n'examiner l'écart d'âge entre les époux que pour les femmes en première union, de manière à éviter l'introduction de quelque biais.

A la lecture du tableau 15 ci-dessus, nous remarquerons que *les mariages qui ont eu lieu durant la période la plus récente ont remis en cause la tendance à la baisse de l'écart d'âge entre les époux*. La pénurie actuelle de mariages, se traduisant par une "offre de jeunes sur le souq matrimonial" serait-elle à l'origine de ce revirement ?

Tableau 16.1: Ecart d'âge entre les époux selon les groupes de générations.

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5<=10	>10		
	-1	1	2	3	4		
Génération							
1 <=19			2 16.7	7 58.3	3 25.0	12 1.6	9,33
2 >19 <=24	1 1.7	1 1.7	16 26.7	25 41.7	17 28.3	60 8.0	8,00
3 >24 <=29	1 .7	10 6.9	49 33.6	64 43.8	22 15.1	146 19.4	6,46
4 >29 <=34		12 7.6	74 46.8	57 36.1	15 9.5	158 21.0	5,74
5 >34 <=39	1 .6	14 8.1	87 50.6	47 27.3	23 13.4	172 22.8	5,43
6 >39 <=44		16 12.3	45 34.6	41 31.5	28 21.5	130 17.3	6,95
7 >44 <=49		10 13.3	26 34.7	23 30.7	16 21.3	75 10.0	6,64
Column Total	3 .4	63 8.4	299 39.7	264 35.1	124 16.5	753 100.0	6,34

Les tableaux 16.1 et 16.2 confirment que les femmes appartenant aux groupes de générations les plus jeunes se marient proportionnellement plus avec des époux beaucoup plus âgés qu'elles. Notons que la moyenne d'écart d'âge pour les

jeunes générations est de 7,04 contre 5,58 années pour les générations qui les précèdent.

Tableau 16.2: Ecart d'âge entre les époux selon les groupes de générations.

Count Row pct Génération	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5<=10	>10		
1 <= 29	2 .9	11 5.1	67 30.7	96 44.0	42 19.3	218 29.0	7,04
2 30 - 34	1 .3	26 7.8	161 48.8	104 31.5	38 11.5	330 43.8	5,58
3 35 - 44		26 12.7	71 34.6	64 31.2	44 21.5	205 27.2	6,84
Column Total	3 .4	63 8.4	299 39.7	264 35.1	124 16.5	753 100.0	6,34

Plus la femme se marie tard, moins est grand l'écart d'âge qui la sépare de son époux. Il faut noter avec intérêt que le tiers des femmes qui se marient après 23 ans (33,3 %) ont soit le même âge que leur époux soit un âge plus élevé.

Tableau 17: Ecart d'âge entre les époux selon l'âge au 1^{er} mariage

Count Row pct AGM	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5<=10	>10		
-1 Q N R				1 100.0		1 .1	
1 <=17	1 .5	1 .5	66 30.8	97 45.3	49 22.9	214 28.4	8,35
2 >17 <=20		11 3.8	112 38.2	121 41.3	49 16.7	293 38.9	6,74
3 >20 <=23	2 1.4	18 12.3	75 51.4	35 24.0	16 11.0	146 19.4	4,60
4 >23		33 33.3	46 46.5	10 10.1	10 10.1	99 13.1	3,39
Column Total	3 .4	63 8.4	299 39.7	264 35.1	124 16.5	753 100.0	6,34

"Le pouvoir de l'âge" grâce auquel l'homme exerçait "sa domination absolue sur la femme" semble, à ce niveau, sérieux-

sement battu en brèche (10). Ainsi donc la "modernisation" au *sens* qui prévaut (mariage tardif) correspondrait au maximum à une autre "modernisation", celle qui consisterait - de manière caricaturale (11) - pour les femmes à remettre en cause la supériorité de l'âge de l'époux (égales ou aînées).

Mais, tout comme, l'analyse concernant l'âge au 1er mariage a montré que le retard ne prend pas dans tous les cas le *même sens*, il pourrait s'agir là aussi d'une *loi d'airain socio-démographique* face à laquelle les différents groupes seraient différemment placés. Dans ce cas l'âge égal ou l'écart d'âge en faveur de la femme (≤ 0) apparaîtraient comme un pis-aller qui serait bien sûr le fait des plus démunies, en quelque sorte une sanction sociale.

Au vu du tableau 18, la correspondance entre les deux "modernisations" était nettement plus importante par le passé, alors qu'elle a commencé à se réduire régulièrement. Il faudra noter qu'au cours de la dernière période, et à plus de 23 ans au 1er mariage, même la simple moyenne indique un net retour aux écarts importants. Devrait-on penser qu'il y a recul de la "modernisation" du mariage ? Ne doit-on pas plutôt penser que la loi d'airain s'applique avec moins de rigueur parce que, parmi les femmes qui se marient actuellement, il y a moins de femmes défavorisées (sur les plans de la résidence, des

(10) Nous empruntons ces expressions à FARGUES qui reviennent chez lui comme un leit motiv dans "le monde arabe: la citadelle domestique ... (réf. 29).

(11) Il faut noter que AIT AMARA, 1992, (réf. 8) se trouve confronté à ce problème de l'écart de l'âge entre époux dans son étude des mariages des "femmes diplômées du supérieur disposant d'une activité salariée". Techniquement, il procède comme nous créant des classes d'écart d'âge ... Mais au lieu de fouiller dans ses données un *sens*, il recourt à un cocktail d'explications de l'écart d'âge entre époux, BOZON (1990) - De SINGLY (1987) (Voir réf. 49 et 60). De ce mélange ressort la domination consentie par les femmes (y compris par la taille de l'époux) chez le premier, la beauté et la jeunesse comme valeurs matrimoniales chez le second. Voir AIT AMARA (réf. 8) pp. 87-88.

Rappelons que, concernant les *femmes françaises vivant en couple*, BOZON (1990 réf. 49) arrive au résultat que les femmes des classes supérieures consentent un écart d'âge plus faible que celui que consentent les femmes des classes populaires, ce qui manifeste chez ces dernières "<<...un réalisme social incontestable ...>>". Comme BOZON travaille sur des moyennes, on peut faire l'hypothèse plausible que les femmes françaises des classes supérieures font plus de mariages avec plus jeunes qu'elles.

conditions économiques et de l'instruction) - par le fait de leur exclusion ?

Tableau 18: Ecart d'âge entre les époux selon l'âge au 1^{er} mariage par période de mariage (QNR exclu; N=752).

FI6 Période de mariage Value = 1 <=72

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen	
		<=0	>0<=5	>5<=10	>10			
		-1	1	2	3	4		
AGM								
<=17	1	1 .7	1 .7	45 33.6	57 42.5	30 22.4	134 54.7	8,21
>17 <=2	2		12 11.3	48 45.3	29 27.4	17 16.0	106 43.3	5,84
>23	3		3 60.0	1 20.0		1 20.0	5 2.0	2,40
Column Total		1 .4	16 6.5	94 38.4	86 35.1	48 19.6	245 100.0	7,06

FI6 Période de mariage Value = 2 >72 <=82

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen	
		<=0	>0<=5	>5<=10	>10			
AGM								
<=17	1			19 28.4	34 50.7	14 20.9	67 21.3	8,45
>17 <=23	2		10 5.1	93 47.7	72 36.9	20 10.3	195 62.1	5,65
>23	3		19 36.5	23 44.2	5 9.6	5 9.6	52 16.6	2,75
Column Total			29 9.2	135 43.0	111 35.4	39 12.4	314 100.0	5,76

FI6 Période de mariage Value = 3 >82

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen	
		<=0	>0<=5	>5<=10	>10			
AGM								
<=17	1			2 15.4	6 46.2	5 38.5	13 6.7	9,31
>17 <=23	2	2 1.4	7 5.1	46 33.3	55 39.9	28 20.3	138 71.5	6,74
>23	3		11 26.2	22 52.4	5 11.9	4 9.5	42 21.8	4,31
Column Total		2 1.0	18 9.3	70 36.3	66 34.2	37 19.2	193 100.	6,38

2.2. Les facteurs "agissant" sur l'écart d'âge.

A l'inverse de la vision évolutionniste, le secteur rural se révélerait plus "moderne" au regard de l'écart d'âge entre époux qui y est enregistré. En effet, en secteur rural la propension au mariage avec un époux dont l'âge est égal ou inférieur, est environ le double (10,9 pour 5,6 %, soit 1,9 fois) de celle enregistrée en secteur urbain. Notons qu'en termes de moyennes, cet aspect ne transparait pas. On peut aussi penser que parcequ'elles sont l'objet d'une plus grande exclusion, leur mariage porte la trace de leur situation.

Tableau 19: Ecart d'âge entre époux selon le secteur de résidence.

Count Row pct	Ecart d'âge					Row Total	Ecart Moyen
	Q N R -1	<=0 1	>0<=5 2	>5<=10 3	>10 4		
RES							
1 URBAIN	3 .8	20 5.6	142 39.6	129 35.9	65 18.1	359 47.7	6,14
2 RURAL		43 10.9	157 39.8	135 34.3	59 15.0	394 52.3	6,15
Column Total	3 .4	63 8.4	299 39.7	264 35.1	124 16.5	753 100.0	6,34

En introduisant la variable test de l'âge au 1^{er} mariage, la relation s'éclaire davantage. Nous y observons, au delà de 23 ans, comme précédemment, une propension double au mariage avec des époux de même âge ou plus jeunes, pour les femmes du secteur rural. Mais le plus important à noter c'est le fait qu'au delà de 20 ans, alors que les femmes du secteur urbain semblent se marier "normalement", les femmes du secteur rural paraissent déjà "perturbées", leur propension au mariage avec des époux de même âge ou plus jeunes a, déjà quasiment, atteint le niveau des femmes du secteur urbain qui se marient au delà de 23 ans (21,9 contre 22,4 %). Nous noterons particulièrement la moyenne de l'écart de ces femmes qui atteint un niveau record: 2,75 années.

Tabl. 20: Ecart d'âge entre époux selon l'âge au 1^{er} mariage
par secteur de résidence.

RES RESIDENCE Value = 1 URBAIN

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen	
		<=0	>0<=5	>5<=10	>10			
AGM								
-1				1		1		
Q N R				100.0		.3		
1		1	29	42	21	93	8,40	
<=17		1.1	31.2	45.2	22.6	25.9		
2		5	47	57	25	134	6,73	
>17 <=20		3.7	35.1	42.5	18.7	37.3		
3		2	37	25	14	82	6,08	
>20 <=23		2.4	45.1	30.5	17.1	22.8		
4		11	29	4	5	49	3,35	
>23		22.4	59.2	8.2	10.2	13.6		
Column Total		3 .8	20 5.6	142 39.6	129 35.9	65 18.1	359 100.0	6,14

RES RESIDENCE Value = 2 RURAL

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5<=10	>10		
FI6							
-1							
1		1	37	55	28	121	8,30
<=17		.8	30.6	45.5	23.1	30.7	
2		6	65	64	24	159	6,75
>17 <=20		3.8	40.9	40.3	15.1	40.4	
3		14	38	10	2	64	2,75
>20 <=23		21.9	59.4	15.6	3.1	16.2	
4		22	17	6	5	50	3,44
>23		44.0	34.0	12.0	10.0	12.7	
Column Total		43 10.9	157 39.8	135 34.3	59 15.0	394 100.0	6,15

Il existe une quasi similitude entre les femmes appartenant aux couches aisée et moyenne quant à leur distribution selon les catégories d'écart d'âge entre époux. Il n'en est pas de même quand on examine la distribution des femmes défavorisées économiquement. En effet, ces dernières présentent des proportions plus importantes dans les catégories extrêmes: 12,2 % contre seulement 7,5 % à être d'âge égal ou supérieur à celui de l'époux, ensuite environ 21 %

contre un peu plus de 15 % à être les cadettes de plus de 10 ans que des époux qu'elles prennent. Là aussi, le même constat

Tableau 21: Ecart d'âge entre époux et condition économique.

Count Row pct CEC	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5<=10	>10		
Aisée	1 1.0	7 7.2	41 42.3	31 32.0	17 17.5	97 12.9	6,43
Moy.	2 .4	39 7.5	213 41.2	185 35.8	78 15.1	517 68.7	6,06
Défa.	3	17 12.2	45 32.4	48 34.5	29 20.9	139 18.5	7,32
Column Total	3 .4	63 8.4	299 39.7	264 35.1	124 16.5	753 100.0	6,34

s'impose, à savoir que la "modernisation" de la vision évolutionniste serait pratiquée par les défavorisées (12,2 % contre 7,2 % soit 1,7 fois), à l'inverse de ce que cette vision fait admettre habituellement. Mais paradoxalement elles paraissent aussi pratiquer un peu plus les "traditions" (20,9 % contre 15,1 % pour les moyennes, soit 1,4 fois et 17,5 % pour les aisées, soit 1,2).

L'examen de la relation entre l'écart d'âge et la condition économique à l'âge au mariage égal présente une spécification supplémentaire. En effet, si nous pouvons constater qu'au delà de 23 ans le rapport entre les propensions des défavorisées au mariage avec un époux d'âge égal ou plus jeune (55,6 % contre 30,8 % soit 1,8) est sensiblement égal à celui que révèle le croisement simple du tableau 21 précédent (1,7), il n'en demeure pas moins que les défavorisées atteignent la propension des femmes des couches aisées dès que l'âge au mariage dépasse 20 ans (27,8 %). La propension au mariage "traditionnel" (écart d'âge supérieur à 10 ans) que ce même tableau 22 fait apparaître ne diminue régulièrement que pour la couche moyenne (parfaite corrélation), alors qu'elle semble varier de manière "anarchique" pour les femmes des couches aisées et défavorisées. Notons que les propensions à ce type de mariage se retrouvent dans les mêmes proportions que dans le croisement simple (tableau 21) entre les aisées et les

Tabl. 22: Ecart d'âge entre époux selon l'âge au 1-er mariage
par catégorie socio-économique.

Count		Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
Row pct	Q N R	<=0	>0<=5	>5<=10	>10		
CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 1 Aisée							
AGM							
1	1		10	10	4	25	7,21
<=17	4.0		40.0	40.0	16.0	25.8	
2			11	19	7	37	7,73
>17 <=20			29.7	51.4	18.9	38.1	
3		3	14	2	3	22	4,55
>20 <=23		13.6	63.6	9.1	13.6	22.7	
4		4	6		3	13	4,46
>23		30.8	46.2		23.1	13.4	
Column	1	7	41	31	17	97	6,43
Total	1.0	7.2	42.3	32.0	17.5	100.0	
CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 2 Moyenne							
AGM							
1		1	46	67	33	147	8,12
<=17		.7	31.3	45.6	22.4	28.4	
2		9	77	79	31	196	6,32
>17 <=20		4.6	39.3	40.3	15.8	37.9	
3	2	10	52	30	12	106	4,93
>20 <=23	1.9	9.4	49.1	28.3	11.3	20.5	
4		19	38	9	2	68	2,60
>23		27.9	55.9	13.2	2.9	13.2	
Column	2	39	213	185	78	517	6,06
Total	.4	7.5	41.2	35.8	15.1	100.0	
CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 3 Défavorisée							
AGM							
Q N R -1				1		1	
1			10	20	12	42	9,81
<=17			23.8	47.6	28.6	30.2	
2		2	24	23	11	60	7,50
>17 <=20		3.3	40.0	38.3	18.3	43.2	
3		5	9	3	1	18	2,72
>20 <=23		27.8	50.0	16.7	5.6	12.9	
4		10	2	1	5	18	5,61
>23		55.6	11.1	5.6	27.8	12.9	
Column		17	45	48	29	139	7,32
Total		12.2	32.4	34.5	20.9	100.0	

défavorisées quand le mariage a lieu après 23 ans (27,8 % contre 23,1 %, soit 1,2 fois).

D'un autre côté, en nous intéressant particulièrement aux mariages faits par les femmes défavorisées, au delà de 23 ans, nous remarquerons l'ampleur de la "perturbation" qui les affecte. D'un côté plus de la moitié 55,6 % prennent des époux d'âge égal ou plus jeune, à l'autre extrémité 27,8 % des époux plus âgés de plus de 10 ans et ... elles ne sont que (11,1 + 5,6) 16,6 % à faire des mariages "normaux". A l'inverse les mariages "normaux" pour un même âge au mariage (>23 ans) sont de 46,2 % et de 55,9 % respectivement pour les femmes aisées et moyennes.

Tabl. 23: Ecart d'âge entre époux selon le niveau d'instruction de la femme.

Count Row pct INS	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
-1			1			1	
Q N R			100.0			.1	
1	1	32	168	138	74	413	6,66
Analpha.	.2	7.7	40.7	33.4	17.9	54.8	
2		3	12	6	3	24	4,88
Coranique		12.5	50.0	25.0	12.5	3.2	
3	1	24	90	98	38	251	6,09
Prim-moy.	.4	9.6	35.9	39.0	15.1	33.3	
4	1	4	28	22	9	64	5,86
Sec-sup	1.6	6.3	43.8	34.4	14.1	8.5	
Column	3	63	299	264	124	753	6,34
Total	.4	8.4	39.7	35.1	16.5	100.0	

La relation entre l'instruction des femmes et l'écart d'âge avec l'époux, semble moins nette. Notons que le niveau primaire se détache quelque peu en enregistrant une propension de moitié (1,5) supérieure à la plus faible, soit celle des femmes du niveau sec.-supérieur.

Les partisans de la vision évolutionniste ne trouveraient pas leur marques face au tableau 24. Jusqu'à présent, la "modernisation" du mariage (tardif, voir supra) que les femmes instruites, en particulier celles du niveau secondaire à supérieur, semblent pratiquer, n'a pas été démentie. Nous avons simplement remarqué que leur ardeur dans ce sens

Tabl. 24: Ecart d'âge entre époux selon l'âge au 1^{er} mariage
par niveau d'instruction de la femme.

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 1 Analphabètes

Count		Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
Row pct	Q N R	<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
AGM							
Q N R	-1			1		1	
	1	1	52	69	40	163	8,38
<=17		.6	31.9	42.3	24.5	39.5	
	2	7	64	58	23	152	6,68
>17 <=20		4.6	42.1	38.2	15.1	36.8	
	3	11	35	7	6	59	3,49
>20 <=23		18.6	59.3	11.9	10.2	14.3	
	4	13	17	3	5	38	4,18
>23		34.2	44.7	7.9	13.2	9.2	
Column		1	32	168	138	74	413
Total		.2	7.7	40.7	33.4	17.9	100.0

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 3 Prim-moy

Count		Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
Row pct	Q N R	<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
AGM							
	1		11	22	8	41	8,29
<=17			26.8	53.7	19.5	16.3	
	2	3	38	49	19	109	6,81
>17 <=20		2.8	34.9	45.0	17.4	43.4	
	3	1	27	21	7	60	5,42
>20 <=23		1.7	45.0	35.0	11.7	23.9	
	4	17	14	6	4	41	2,93
>23		41.5	34.1	14.6	9.8	16.3	
Column		1	24	90	98	38	251
Total		.4	9.6	35.9	39.0	15.1	100.0

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 4 Sec-sup

Count		Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
Row pct	Q N R	<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
AGM							
	1			3		3	7,33
<=17				100.0		4.7	
	2		4	11	5	20	7,80
>17 <=20			20.0	55.0	25.0	31.3	
	3	1	10	7	3	23	6,05
>20 <=23		4.3	43.5	30.4	13.0	35.9	
	4	2	14	1	1	18	3,22
>23		11.1	77.8	5.6	5.6	28.1	
Column		1	4	28	22	9	64
Total		1.6	6.3	43.8	34.4	14.1	100.0

s'est quelque peu tempérée, au cours de la dernière période. Or le tableau 24 nous révèle qu'au delà de 23 ans *les femmes du niveau secondaire à supérieur semblent pratiquer des mariages tout à fait "comme il faut"* (12), 83,4 % (77,8 + 5,6) d'entre-elles se marient avec des époux dont les âges sont supérieurs aux leurs, mais dépassant rarement les 5 ans. A l'inverse pour ce même âge au mariage, seules (44,7 + 7,9) 52,6 et (34,1 + 14,6) 48,7 % des femmes respectivement analphabètes et de niveau primaire à moyen font les mêmes mariages (écart >0 <=10). Il faudrait tout de même noter que les femmes du niveau primaire à moyen ont la plus haute propension au mariage avec un époux d'âge égal ou plus jeune 41,5% contre 34,2 % pour les analphabètes et seulement 11,1 % pour les sec.-Sup. soit respectivement 1,2 fois et 3,7 fois). Ce n'est pas la première fois que les femmes de ce niveau posent problème. Seule une plus grosse enquête pourrait révéler la signification de ce type de "perturbations". Pour le moment nous nous contenterons d'émettre à leur sujet l'hypothèse qu'elles se trouvent dans la position délicate de celles qui "en ont fait trop et pas assez". C'est-à-dire trop pour reculer leur mariage, mais pas assez d'instruction pour faire jouer cet atout sur le "souq matrimonial".

Nous remarquerons que la moyenne de l'écart de l'âge entre les époux reflète quelque peu la "perturbation" des femmes du prim. à moyen, quand le mariage a lieu après 23 ans, puisque cette dernière est la plus basse 2,93 années contre, 4,18 années pour les analphabètes. On ne peut pas dire autant si, seules les moyennes avaient été prises pour la mise en comparaison des écarts d'âge des femmes du sec. à sup. avec ceux des femmes analphabètes qui sont respectivement de 3,22 et de 4,18 années. La comparaison des *seules moyennes* de ces deux groupes de femmes nous aurait masqué la réalité.

(12) ... ou de "bons mariages". Ces expressions reviennent dans les textes de HAYEF [1993 ?] (réf 34 et en collectif 1992, réf. 42) et de AIT AMARA, 1992, (réf. 8). Ce qui est tout à fait normal, puisque les travaux de ces deux auteurs s'inscrivaient dans la problématique de De SINGLY dont un des titres rend bien les préoccupations "Fortune et infortune de la femme mariée", où il est question de comptes de pertes et profits de la *femme française mariée*. réf. 60.

C'est ici le lieu de soulever un problème, qui paraît seulement technique, mais qui relève en fait de la méthode. On peut dans une étude économique opérer sur le revenu des césures, aux fins de constituer des classes, de telle sorte à s'assurer une homogénéité des populations mises sous une classe. Cependant, à supposer que le travail ait été bien fait, s'est-on bien assuré du *sens* des revenus chez leurs titulaires ? A-t-on bien mesuré les standards de vie chez les "individus" ou "ménages" mis sous une classe "homogène" ? S'est-on enquis de tant et tant de dimensions, entre autres *symboliques*, qui interfèrent ? Tant d'aspects sans lesquels les *sens* initiaux seraient perdus. Et, quelque puissent être les précautions prises dans ce type d'étude, les césures seraient arbitraires. Ce n'est pas le cas de l'écart d'âge entre époux, pour lequel au moins *une césure est pleine de sens*, celle qui sépare l'écart positif en faveur de l'époux et celle nulle ou négative en faveur de l'épouse. Il y a un en-deçà et un au-delà qui ne peuvent être fondus. Nous arrêterons là cette mise au point, qui peut être longuement et utilement développée par ailleurs.

Mais revenons aux femmes du niveau sec.-sup.. Il est tout de même bizarre, que ces femmes "modernisatrices" au plan de l'âge au mariage, soient celles qui consentent le plus à la "domination de l'époux". Traduit autrement, on dirait de ces femmes qu'elles sont modernes en partie (mariage tardif) et traditionnelles en partie (écart d'âge très majoritairement "comme il faut"). Est-ce possible ? Oui, quand on examine autrement les choses (ce que nous ferons dans notre synthèse), *NON, quand on le fait à la manière de l'évolutionnisme qui vient de mener droit à une parfaite impasse* (13).

(13) Il faut noter que AIT AMARA, 1992, (réf. 8) dans son étude de l'écart d'âge n'arrive qu'à de maigres résultats, du reste, très flous. Notre conviction au sujet de cette étude est qu'elle porte en son projet même son *obstacle épistémologique*. En effet, d'emblée et de manière affirmative (militante disait le patron de l'étude De SINGLY dans la préface), le groupe qui a initié le projet était convaincu de voir chez les "femmes diplômées du supérieur disposant d'une activité salariée" *des pratiques novatrices*. De là, la recherche obsessionnelle de ces seules pratiques, à l'exclusion de toutes les autres possibles. Le résultat - commenté, de

En faisant des mariages "comme il faut", les femmes du niveau sec. à sup. n'ont pas subi la rigueur de la loi d'airain socio-démographique. c'est là le signe de leur plus grande "valeur" sur le "souq matrimonial".

Le tableau 25.1 révèle que "l'intervention" des conditions socio-économiques sur l'écart d'âge n'est pas de même nature selon le secteur de résidence. Autant, elle crée une relative partition en secteur urbain, autant elle semble moins opérante en secteur rural.

Tabl. 25.1: Ecart d'âge entre époux selon la condition économique par secteur de résidence.

RES RESIDENCE Value = 1 URBAIN

Count Row pct CEC	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
1 Aisée	1 1.8	2 3.5	25 43.9	18 31.6	11 19.3	57 15.9	6,61
2 Moy.	2 .7	14 5.2	110 40.6	98 36.2	47 17.3	271 75.5	6,48
3 Défa.		4 12.9	7 22.6	13 41.9	7 22.6	31 8.6	7,13
Column Total	3 .8	20 5.6	142 39.6	129 35.9	65 18.1	359 100.0	6,14

RES RESIDENCE Value = 2 RURAL

Count Row pct CEC	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
1 Aisée		5 12.5	16 40.0	13 32.5	6 15.0	40 10.2	6,17
2 Moy.		25 10.2	103 41.9	87 35.4	31 12.6	246 62.4	5,61
3 Défa.		13 12.0	38 35.2	35 32.4	22 20.4	108 27.4	7,38
Column Total		43 10.9	157 39.8	135 34.3	59 15.0	394 100.0	6,15

manière on ne peut plus pathétique, par le patron De SINGLY dans la préface - paraît décevant ! (p. 6 réf. 42)

Ainsi, si en secteur urbain, le rapport entre les propensions au mariage avec un écart ≤ 0 des défavorisées aux moyennes et aux aisées passe respectivement de (5,2/3,5) 1,5 à (12,9/3,5) 3,7, ces mêmes rapports ne sont en secteur rural que de (12/10,2) 1,2 et de (12/12,5) 1,0, autant dire qu'elles ne varient presque pas dans ce dernier secteur. Nous noterons par ailleurs en secteur urbain le creux accusé par les défavorisées dans l'écart d'âge $>0 \leq 5$, seulement 22,6 % contre 43,9 et 40,6, respectivement pour les aisées et les moyennes, soit environ le double: (43,9/22,6) 1,9 et (40,6/22,6) 1,8. En

Tabl. 25.2: Écart d'âge entre époux selon le secteur de résidence par condition socio-économique.

CEC		CATEGORIE ECONOMIQUE		Value = 1 Aisée				Row Total	Ecart Moyen
Count	Row pct	Q	N R	Ecart d'âge					
RES				≤ 0	$>0 \leq 5$	$>5 \leq 10$	> 10		
1		1		2	25	18	11	57	6,61
URBAIN		1.8		3.5	43.9	31.6	19.3	58.8	
2				5	16	13	6	40	6,17
RURAL				12.5	40.0	32.5	15.0	41.2	
Column		1		7	41	31	17	97	6,43
Total		1.0		7.2	42.3	32.0	17.5	100.0	

CEC		CATEGORIE ECONOMIQUE		Value = 2 Moyenne				Row Total	Ecart Moyen
Count	Row pct	Q	N R	Ecart d'âge					
RES				≤ 0	$>0 \leq 5$	$>5 \leq 10$	> 10		
1		2		14	110	98	47	271	6,48
URBAIN		.7		5.2	40.6	36.2	17.3	52.4	
2				25	103	87	31	246	5,61
RURAL				10.2	41.9	35.4	12.6	47.6	
Column		2		39	213	185	78	517	6,06
Total		.4		7.5	41.2	35.8	15.1	100.0	

CEC		CATEGORIE ECONOMIQUE		Value = 3 Défavorisée				Row Total	Ecart Moyen
Count	Row pct	Q	N R	Ecart d'âge					
RES				≤ 0	$>0 \leq 5$	$>5 \leq 10$	> 10		
1				4	7	13	7	31	7,13
URBAIN				12.9	22.6	41.9	22.6	22.3	
2				13	38	35	22	108	7,38
RURAL				12.0	35.2	32.4	20.4	77.7	
Column				17	45	48	29	139	7,32
Total				12.2	32.4	34.5	20.9	100.0	

secteur rural les défavorisées accusent elles aussi ce creux mais de manière nettement moins marquée 35,2 % contre 40,0 et 41,9 respectivement pour les aisées et les moyennes soit seulement: $(40,0/35,2)$ 1,1 et $(41,9/35,2)$ 1,2.

Le tableau 25.2 qui compare les femmes des deux secteurs de résidence à conditions socio-économiques égales montre d'abord qu'à conditions socio-économiques moyennes, le tableau 22.2 semble reproduire le tableau 19 (voir supra) qui croisait simplement l'écart d'âge entre époux selon le secteur de résidence. C'est normal, le poids des moyennes étant très important, c'est celles-là qui donnent la "mesure". Cependant aux deux extrémités de nouvelles relations sont révélées. Ainsi, pour les femmes aisées le rapport entre les propensions au mariage avec un époux d'âge égal ou inférieur s'accroît il passe d'environ le double pour le secteur rural à $(12,5/3,5)$ soit 3,6 fois. A l'opposé pour cette même couche socio-économique, nous observerons une légère augmentation du rapport entre les propensions au mariage avec un époux âgé de plus de 10 ans, qui passe de 1,2 à $(19,3/15)$ 1,3 en faveur des femmes du secteur urbain. Quant aux femmes appartenant aux couches défavorisées, alors qu'elles apparaissent presque égales face à l'écart d'âge, une lecture attentive permet de dire que, $(12+35,2)$ 47,2 % des mariages en secteur rural se font avec un écart d'âge inférieur ou égal à 5 ans contre $(12,9+22,6)$ 35,5 % en secteur urbain soit $(47,2/35,5)$ 1,3 fois de plus. A l'inverse, dans la même couche socio-économique, $(41,9+22,6)$ 64,5 % des mariages en secteur urbain se font avec un écart d'âge supérieur à 5 ans contre $(32,4+20,4)$ 52,8% en secteur rural soit de $(64,5/52,8)$ 1,2 fois de plus.

Nous noterons là aussi que les moyennes des écarts d'âge enregistrés par les femmes de chacun des deux secteurs ne reflètent pas la réalité: 7,13 contre 7,38, en raison des poids différents de chacun des groupes. En effet, la distribution marginale révèle que 77,7 % sont défavorisées.

Les évolutionnistes diraient probablement que les femmes du secteur rural se "modernisent" davantage que les femmes du secteur urbain. Quant à nous n'y voyons que le signe

de plus grandes difficultés pour les femmes rurales de se marier.

Tabl. 26.1: Ecart d'âge entre époux selon niveau d'instruction de la femme par secteur de résidence (QNR/cor ex.)

RES RESIDENCE Value = 1 URBAIN

Count Row pct	Q N R -1	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0 1	>0<=5 2	>5>=10 3	>10 4		
INS							
1 Analph.	1 .8	6 4.7	46 35.9	47 36.7	28 21.9	128 37.0	7,09
3 Prim-moy	1 .6	10 6.1	64 39.3	63 38.7	25 15.3	163 47.1	6,32
4 Sec-sup	1 1.8	3 5.5	24 43.6	18 32.7	9 16.4	55 15.9	6,13
Column Total	3 .9	19 5.5	134 38.7	128 37.0	62 17.9	346 100.0	6,57

RES RESIDENCE Value = 2 RURAL

Count Row pct	Q N R -1	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0 1	>0<=5 2	>5>=10 3	>10 4		
INS							
-1 Q N R			1 100.0			1 .3	
1 Analph.		26 9.1	122 42.8	91 31.9	46 16.1	285 74.4	6,47
3 Prim-moy		14 15.9	26 29.5	35 39.8	13 14.8	88 23.0	5,66
4 Sec-sup		1 11.1	4 44.4	4 44.4		9 2.3	4,22
Column Total		41 10.7	153 39.9	130 33.9	59 15.4	383 100.0	6,21

Le tableau 26.1 confirme pour les deux secteurs, l'allure qui avait caractérisé le croisement simple de l'écart d'âge, selon l'instruction du tableau 23 (voir supra), soit une propension plus élevée chez les femmes du prim. à moyen, par rapport aussi bien à celles analphabètes qu'à celles du niveau sec. à supérieur. Il fait apparaître cependant une accentuation de cette allure pour celles qui résident en

secteur rural et une atténuation pour celles qui résident en secteur urbain.

Tabl. 26.2: Ecart d'âge entre époux selon le secteur de résidence et le niveau d'instruction de la femme (QNR/cor ex.)

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 1 Analphabètes

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
INS							
1	1	6	46	47	28	128	7,09
URBAIN	.8	4.7	35.9	36.7	21.9	31.0	
2		26	122	91	46	285	6,47
RURAL		9.1	42.8	31.9	16.1	69.0	
Column Total	1 .2	32 7.7	168 40.7	138 33.4	74 17.9	413 100.0	6,66

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 3 Prim-moy

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
INS							
1	1	10	64	63	25	163	6,32
URBAIN	.6	6.1	39.3	38.7	15.3	64.9	
2		14	26	35	13	88	5,66
RURAL		15.9	29.5	39.8	14.8	35.1	
Column Total	1 .4	24 9.6	90 35.9	98 39.0	38 15.1	251 100.0	6,09

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 4 Sec-sup

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
INS							
1	1	3	24	18	9	55	6,13
URBAIN	1.8	5.5	43.6	32.7	16.4	85.9	
2		1	4	4		9	4,22
RURAL		11.1	44.4	44.4		14.1	
Column Total	1 1.6	4 6.3	28 43.8	22 34.4	9 14.1	64 100.0	5,86

Nous observerons que le tableau 26.2 révèle l'ampleur de la perturbation que connaissent les femmes du secteur rural du niveau prim. à moyen comparativement à leurs homologues du secteur urbain. Ainsi, leur propension au mariage avec un écart <=0 dépasse de 2,6 fois (15,9/6,1) celle des urbaines.

L'accroissement de cette dernière se faisant au détriment du "meilleur écart" soit $>0 \leq 5$.

Nous sommes enclins à croire que l'instruction quand elle ne dépasse pas le seuil du prim. à moyen ne promeut pas les femmes à une meilleure position sociale, surtout si elles résident en secteur rural. Dans la vision évolutionniste, ces

Tabl. 27.1: Écart d'âge entre époux selon la condition économique par niveau d'instruction de la femme (QNR/cor ex.).

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 1 Analphabètes

Count Row pct CEC	Ecart d'âge					Row Total	Ecart Moyen
	Q N R	≤ 0	$>0 \leq 5$	$>5 \geq 10$	> 10		
1 Aisée	1 2.8		16 44.4	10 27.8	9 25.0	36 8.7	7,63
2 Moy.		19 7.3	112 43.1	89 34.2	40 15.4	260 63.0	6,17
3 Défa.		13 11.1	40 34.2	39 33.3	25 21.4	117 28.3	7,48
Column Total	1 .2	32 7.7	168 40.7	138 33.4	74 17.9	413 100.0	6,66

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 3 Prim-moy

Count Row pct CEC	Ecart d'âge					Row Total	Ecart Moyen
	Q N R	≤ 0	$>0 \leq 5$	$>5 \geq 10$	> 10		
1 Aisée		4 11.4	9 25.7	17 48.6	5 14.3	35 13.9	6,46
2 Moy.	1 .5	16 8.1	76 38.6	74 37.6	30 15.2	197 78.5	6,08
3 Défa.		4 21.1	5 26.3	7 36.8	3 15.8	19 7.6	5,53
Column Total	1 .4	24 9.6	90 35.9	98 39.0	38 15.1	251 100.0	6,09

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 4 Sec-sup

Count Row pct CEC	Ecart d'âge					Row Total	Ecart Moyen
	Q N R	≤ 0	$>0 \leq 5$	$>5 \geq 10$	> 10		
1 Aisée		1 5.6	11 61.1	4 22.2	2 11.1	18 28.1	5,61
2 Moy.	1 2.2	3 6.5	17 37.0	18 39.1	7 15.2	46 71.9	5,96
Column Total	1 1.6	4 6.3	28 43.8	22 34.4	9 14.1	64 100.0	5,86

dernières apparaîtraient comme les plus "modernes" ! Dans la notre, *les femmes analphabètes pourraient faire de meilleurs mariages, que celles qui ont une instruction du niveau primaire à moyen, pourvu ... qu'elles soient bien nées.*

Et, de fait, ce sont les tableaux 27.1 et 27.2 qui vont permettre de conclure dans le *sens* que nous venons de voir.

Le tableau 20 (supra) qui consistait en un croisement primaire entre conditions socio-économiques et écart d'âge, permettait de constater une quasi similitude entre les couches aisées et moyennes. L'intervention du facteur de l'instruction permet de voir que l'allure originelle est substantiellement modifiée, pour les analphabètes et pour le prim. à moyen. En effet, pour les analphabètes, la propension au mariage avec un écart ≤ 0 disparaît totalement pour les aisées. Entre les moyennes et les défavorisées l'écart s'atténue quelque peu entre leur propension respective à ce type de mariage, de 1,6 elle passe à (11,1/7,3) 1,5. Par ailleurs, la propension au mariage avec un écart > 10 qui n'était qui ne paraissait au maximum que chez les défavorisées, devient maximum chez les aisées, ne se modifiant pas pour les moyennes.

Pour le niveau problématique du prim. à moyen. Les rapports des propensions au mariage avec un écart d'âge ≤ 0 qui étaient primitivement de 1,7 et de 1,6 respectivement entre les défavorisées et les aisées et les défavorisées et moyennes, passent à (21,1/11,4) 1,9 et (21,1/8,1) 2,6. Nous noterons par ailleurs l'inversion du rapport entre les aisées et les moyennes qui était initialement de (7,5/7,2) 1,0 et qui passe à (11,4/8,1) 1,4 en faveur des aisées. Pour ce niveau le rapport entre la propension la plus haute et la plus faible au mariage avec écart d'âge > 10 avoisine l'unité (15,8/14,3) 1,1, alors qu'il était initialement de (20,9/15,1) 1,4.

Enfin nous terminerons la lecture de ce tableau (27.1) par ce qui est le plus évident et que nous avons déroulé au fur et à mesure. *Il n'y a pas de doute que les femmes du sec. à sup. font d'assez bons mariages en comparaison, avant tout,*

avec le niveau prim. à moyen et, globalement, par rapport aux analphabètes.

Tabl. 27.2: Ecart d'âge entre époux selon le niveau d'instruction de la femme par condition socio-économique (QNR/cor ex.).

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 1 Aisée

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
	-1	1	2	3	4		
INS							
1	1		16	10	9	36	7,63
Analph.	2.8		44.4	27.8	25.0	40.4	
3		4	9	17	5	35	6,46
Prim-moy		11.4	25.7	48.6	14.3	39.3	
4		1	11	4	2	18	5,61
Sec-sup		5.6	61.1	22.2	11.1	20.2	
Column Total	1	5	36	31	16	89	6,76
	1.1	5.6	40.4	34.8	18.0	100.0	

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 2 Moyenne

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
INS							
-1			1			1	.2
Q N R			100.0			.2	
1		19	112	89	40	260	6,17
Analph.		7.3	43.1	34.2	15.4	51.6	
3	1	16	76	74	30	197	6,08
Prim-moy	.5	8.1	38.6	37.6	15.2	39.1	
4	1	3	17	18	7	46	5,96
Sec-sup	2.2	6.5	37.0	39.1	15.2	9.1	
Column Total	2	38	206	181	77	504	6,10
	.4	7.5	40.9	35.9	15.3	100.0	

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 3 Défavorisée

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
INS							
1		13	40	39	25	117	7,48
Analph.		11.1	34.2	33.3	21.4	86.0	
3		4	5	7	3	19	5,53
Prim-moy		21.1	26.3	36.8	15.8	14.0	
Column Total		17	45	46	28	136	7,21
		12.5	33.1	33.8	20.6	100.0	

Le tableau 27.2 montre assez bien que *les analphabètes de la couche aisée* ne subissent pas du tout les contraintes et les rigueurs des temps présents (absence totale de mariage hors normes, c'est-à-dire à écart d'âge ≤ 0). Elles se marient selon des modèles qui ressortissent du "passé" (propension importante au mariage avec des écarts importants). Au contraire, les instruites dont, en particulier, celles du niveau primaire à moyen (et à un degré moindre celles du secondaire à supérieur) sont contraintes de "moderniser" leur mariage, une propension au mariage avec un écart d'âge ≤ 0 supérieure à la moyenne nationale, mais n'atteignant pas les sommets comme nous le verrons plus bas pour les défavorisées.

Les moyennes sont les moyennes, serions-nous tentés de dire. Nous noterons que, les femmes du niveau primaire à moyen enregistrent ici une plus basse contrainte, que celle apparue dans le croisement primaire du tableau 23 (voir supra) de l'écart d'âge avec l'instruction, leur propension baisse de 9,6 % à 8,1 %, tandis que les analphabètes et les sec. à sup. restent quasiment aux mêmes niveaux 7,3 et 6,5 % contre 7,7 et 6,3 % primitivement.

Enfin, nous noterons que les femmes défavorisées du prim. à moyen subissent le plus la contrainte, les amenant à faire proportionnellement plus des mariages homogénérationnels ou avec des écarts d'âge négatifs. On remarquera que les analphabètes de cette couche qui font environ moitié moins de mariages avec écart d'âge ≤ 0 semblent se rabattre pour une proportion appréciable d'entre elles sur le mariage "ancien", avec écart > 10 .

2.3. Evolution différentielle de l'écart d'âge.

L'examen de l'évolution dans le temps de l'écart d'âge selon les secteurs de résidence (tableau 25), laisse apparaître que les mariages survenus au cours de la première période ne se distinguaient quasiment pas sur ce plan. Au cours de la seconde période et de la troisième, le sens de l'évolution se fait de manière inverse: on assiste à un élargissement de l'écart d'âge en secteur urbain pendant qu'il y a

Tableau 28: Ecart d'âge entre époux selon la période de mariage et le secteur de résidence.

RES RESIDENCE Value = 1 URBAIN		Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
Count	Q N R	<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
Row pct	Q N R						
FI6	-1				1	1	
	Q N R			100.0		.3	
	1	1	4	44	44	117	7,22
	<=72	.9	3.4	37.6	37.6	32.6	
	2		12	64	54	150	5,81
	>72<=8		8.0	42.7	36.0	41.8	
	3	2	4	34	30	91	6,92
	>82	2.2	4.4	37.4	33.0	25.3	
Column Total		3	20	142	129	359	6,14
		.8	5.6	39.6	35.9	100.0	

RES RESIDENCE Value = 2 RURAL		Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
Count	Q N R	<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
Row pct	Q N R						
FI6	1		12	50	42	128	6,91
	<=72		9.4	39.1	32.8	32.5	
	2		17	71	57	164	5,72
	>72<=82		10.4	43.3	34.8	41.6	
	3		14	36	36	102	5,91
	>82		13.7	35.3	35.3	25.9	
Column Total			43	157	135	394	6,15
			10.9	39.8	34.3	100.0	

rétrécissement de celui-ci en secteur rural. Cependant, il faudra noter que cette tendance s'accroît au cours de la période récente, puisque les femmes qui se marient avec des époux plus âgés qu'elles de plus de 10 ans, représentent 23 % en secteur urbain et environ seulement 16 % en secteur rural.

Il faut par ailleurs noter que durant toutes les périodes, les proportions de femmes qui se sont mariées avec des époux plus jeunes qu'elles ou de même âge qu'elles, ont toujours été plus importantes proportionnellement en secteur rural qu'en secteur urbain. C'est au cours de la dernière période que la tendance s'est nettement accentuée: 13,7 % des femmes du secteur rural contre seulement 4,4 % pour le secteur urbain.

Tabl. 29: Ecart d'âge entre époux selon la période de mariage par condition socio-économique.

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 1 Aisée

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
	-1	1	2	3	4		
FI6							
1		1	19	8	6	35	6,71
<=72	2.9	2.9	54.3	22.9	17.1	36.1	
2		5	14	15	6	40	5,70
>72<=82		12.5	35.0	37.5	15.0	41.2	
3		1	8	8	5	22	7,32
>82		4.5	36.4	36.4	22.7	22.7	
Column Total	1	7	41	31	17	97	6,43
	1.0	7.2	42.3	32.0	17.5	100.0	

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 2 Moyenne

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
	-1	1	2	3	4		
FI6							
1		11	57	59	26	153	6,54
<=72		7.2	37.3	38.6	17.0	29.6	
2		19	101	76	23	219	5,50
>72<=82		8.7	46.1	34.7	10.5	42.4	
3	2	9	55	50	29	145	6,41
>82	1.4	6.2	37.9	34.5	20.0	28.0	
Column Total	2	39	213	185	78	517	6,06
	.4	7.5	41.2	35.8	15.1	100.0	

CEC CATEGORIE ECONOMIQUE Value = 3 Défavorisée

Count Row pct	Q N R	Ecart d'âge				Row Total	Ecart Moyen
		<=0	>0<=5	>5>=10	>10		
	-1	1	2	3	4		
FI6							
-1				1		1	
Q N R				100.0		.7	
1		4	18	19	16	57	8,62
<=72		7.0	31.6	33.3	28.1	41.0	
2		5	20	20	10	55	6,85
>72<=82		9.1	36.4	36.4	18.2	39.6	
3	2	8	7	8	3	26	5,42
>82	1.4	30.8	26.9	30.8	11.5	18.7	
Column Total	2	17	45	48	29	139	7,32
	.4	12.2	32.4	34.5	20.9	100.0	

De manière générale, il y a une évolution différentielle dans le temps de l'écart d'âge entre époux selon les conditions économiques. Pendant que celui-ci connaît une augmentation chez les femmes aisées et relativement chez les moyennes, il en est autrement chez les défavorisées, puisque ces dernières, alors qu'elles enregistraient, au cours de la 1^{ère} période, une plus forte proportion (28 % contre 17 % pour les aisées et les moyennes) dans la catégorie de l'écart dépassant 10 ans en faveur de l'époux, elles enregistraient récemment la plus faible proportion (11,5 % contre 22,7 et 20 % pour les aisées et les moyennes respectivement) dans la même catégorie d'écart d'âge.

A l'inverse, il existe une plus importante tendance à se marier à des hommes moins âgés ou d'âge égal chez les femmes aux conditions modestes. S'agirait-il seulement du type de mariage le moins coûteux, ce qu'il paraît être au moins ?

Enfin, le dernier tableau sur l'écart d'âge (tabl. 30), révèle que les mariages les plus récents des femmes du niveau primaire se font nettement moins qu'à la période précédente avec des époux d'âge égal ou inférieur, puisque la propension à ce genre de mariage se réduit presque de moitié, passant de 13,3 à 7,6 %. Au contraire les femmes de ce même niveau d'instruction semblent s'orienter vers les mariages avec écart d'âge important, puisque leur propension pour ce genre d'écart est quasiment double de ce qu'elle était, passant de 11,5 à 22,8 %. Désormais les mariages avec écart d'âge ≤ 0 sont beaucoup plus importants chez les analphabètes: 12,3 % contre, respectivement, 7,6 % et 8,8 % pour les primaire à moyen et les secondaire à supérieur.

A ce niveau devrait s'arrêter la lecture serrée des nombreux tableaux que nous venons de commenter (14), et à ce

(14) Avouons que nous avons été tentés de faire figurer les tableaux en annexe regroupés et de dérouler un commentaire suivi qui aurait renvoyé le cas échéant aux tableaux. Cependant, notre lecture de l'étude patronnée par De SINGLY et coordonnée par MAHFOUDH (réf. 42), - où une très grande partie des tableaux, essentiels à la compréhension du texte, a été regroupé dans

Tabl. 30: Ecart d'âge entre époux selon la période de mariage par niveau d'instruction de la femme.

INS NIVEAU INSTRUCTION		Value = 1 Analphabètes					Row Total	Ecart Moyen
Count	Q N R	Ecart d'âge						
Row pct	Q N R	<=0	>0<=5	>5>=10	>10			
FI6	-1			1		1		
	Q N R			100.0		.2		
	1	1	13	63	62	42	181	
	<=72	.6	7.2	34.8	34.3	23.2	43.8	
	2		11	78	56	21	166	
	>72<=82		6.6	47.0	33.7	12.7	40.2	
	3		8	27	19	11	65	
	>82		12.3	41.5	29.2	16.9	15.7	
Column		1	32	168	138	74	413	
Total		.2	7.7	40.7	33.4	17.9	100.0	

INS NIVEAU INSTRUCTION		Value = 3 Prim-moy					Row Total	Ecart Moyen
Count	Q N R	Ecart d'âge						
Row pct	Q N R	<=0	>0<=5	>5>=10	>10			
FI6	1		2	24	16	4	46	
	<=72		4.3	52.2	34.8	8.7	18.3	
	2		15	37	48	13	113	
	>72<=82		13.3	32.7	42.5	11.5	45.0	
	3	1	7	29	34	21	92	
	>82	1.1	7.6	31.5	37.0	22.8	36.7	
Column		1	24	90	98	38	251	
Total		.4	9.6	35.9	39.0	15.1	100.0	

INS NIVEAU INSTRUCTION		Value = 4 Sec-sup					Row Total	Ecart Moyen
Count	Q N R	Ecart d'âge						
Row pct	Q N R	<=0	>0<=5	>5>=10	>10			
FI6	1			3	1	4	12,2	
	<=72			75.0	25.0	6.3		
	2		1	15	6	4	26	
	>72<=82		3.8	57.7	23.1	15.4	40.6	
	3	1	3	13	13	4	34	
	>82	2.9	8.8	38.2	38.2	11.8	53.1	
Column		1	4	28	22	9	64	
Total		1.6	6.3	43.8	34.4	14.1	100.0	

un deuxième volume annexe (volume que nous n'avons pas été en mesure de débrouiller) - nous en a totalement dissuadé. Notre devoir est de dire que de telles études doivent dérouler toute la procédure de preuves avec tous ses supports tableaux compris et techniques désignées, très explicitement.

niveau doit commencer un nouveau travail d'élaboration (voir la synthèse).

3. L'écart d'instruction entre époux.

Signalons d'abord que l'enquête de l'AARDES ne croise pas les niveaux d'instruction des conjoints pour estimer les écarts, il est vrai que l'analphabétisme sévissait: 96 % des femmes et 65 % des hommes n'avaient aucune instruction scolaire, à cette époque. A l'ENCPF les proportions d'analphabètes ne sont plus que de 57 % pour les femmes et 34 % pour les hommes. Nous avons donc affaire à **une population de couples nettement plus instruite** (15), comme le confirme l'histogramme 3 suivant.

Histogramme 3: Instruction combinée des époux.

Value Label	Value	Frequency	Percent	Valid Percent	Cum Percent
Q N R	-1	2	.2	.2	.2
Epoux analphabètes	1	242	29.4	29.4	29.6
Homme > Femme	2	351	42.6	42.6	72.2
Egalité de niveau	3	118	14.3	14.3	86.5
Femme > Homme	4	110	13.4	13.4	100.0
		-----	-----	-----	
	Total	823	100.0	100.0	

Il apparaît, par ailleurs qu'une situation nouvelle prévaut grâce à l'instruction des femmes. En effet, par rapport à l'idée d'une mobilité sociale des femmes se faisant de bas en haut: les époux "prenant" des femmes presque toujours dans les catégories inférieures aux leurs, les résultats paraissent surprenants, puisque non seulement 14,3 % des femmes ont un même niveau d'instruction que celui de leur mari, mais plus encore, 13,4 % ont un niveau dépassant celui de leur époux. Ce sont là des situations de nature à bouleverser les visions qu'on a coutume de décrire. Malgré

(15) Dans le rapport de l'étude portant sur la diffusion des moyens de communication au sein de la population de l'ENCPF (réf. située entre les réf. 40 et 41), il est ressorti du traitement des données que 57,1 % des femmes instruites lisent la presse (p.43 du rapport).

cette situation inédite, les hommes demeurent dans une large proportion de 42,6 % détenteurs d'une supériorité dans le niveau scolaire. Autrement dit, un peu moins d'une femme sur trois est soit l'égale de l'homme soit supérieure à l'homme au plan du niveau d'instruction.

L'examen de l'écart d'instruction entre les époux selon le nombre de mariages de la femme, révèle des aspects pour le moins paradoxaux. Ainsi les femmes ayant plus d'une union se trouvent plus fortement dans des couples analphabètes, mais c'est aussi parmi elles qu'on retrouve la plus forte proportion de couples où la femme est plus instruite que l'homme. Il y aurait ici à se poser une question au sujet de la relation qu'aurait l'instruction avec la stabilité du mariage.

Tabl. 31: Ecart d'instruction entre les époux selon le nombre de mariages de la femme.

Count Row Pct	DIS					Row Total	
	Q N R	0	H > F	Egalité	F > H		
	-1	1	2	3	4		
FI5							
-1		21	18	6	4	49	
Q N R		42.9	36.7	12.2	8.2	6.0	
1		2	198	313	111	718	
1 seul		.3	27.6	43.6	15.5	13.1	87.2
2			23	20	1	12	56
1 et +			41.1	35.7	1.8	21.4	6.8
Column	2	242	351	118	110	823	
Total	.2	29.4	42.6	14.3	13.4	100.0	

Le tableau 32 suivant montre bien qu'en règle générale le couple dont les deux membres sont analphabètes tend à disparaître puisqu'il passe de 67,5 % à 9,1 % entre la période avant d'indépendance à la période la plus récente.

Ainsi, apparaît la tendance à non seulement l'effacement des différences, mais aussi à une amélioration et à une égalité de niveau entre les membres des couples algériens.

Tabl. 32: Ecart d'instruction entre les époux selon la période de mariage.

Count Row Pct	DIS					Row Total
	Q N R	0	H > F	Egalité	F > H	
	-1	1	2	3	4	
FI6						
-1		1				1
Q N R		100.0				.1
1	1	27	11	1		40
<=62	2.5	67.5	27.5	2.5		5.3
2		40	37	5	4	86
>62 <=67		46.5	43.0	5.8	4.7	11.4
3	1	42	43	15	18	119
>67 <=72	.8	35.3	36.1	12.6	15.1	15.8
4		43	76	16	16	151
>72 <=77		28.5	50.3	10.6	10.6	20.1
5		39	70	33	21	163
>77 <=82		23.9	42.9	20.2	12.9	21.6
6		14	58	30	25	127
>82 <=87		11.0	45.7	23.6	19.7	16.9
7		6	31	15	14	66
> 87		9.1	47.0	22.7	21.2	8.8
Column Total	2 .3	212 28.2	326 43.3	115 15.3	98 13.0	753 100.0

Tabl. 33: Ecart d'instruction entre les époux selon l'âge au 1^{er} mariage.

Count Row Pct	DIS					Row Total
	Q N R	0	H > F	Egalité	F > H	
AGM						
-1		1				1
Q N R		100.0				.1
1	2	96	83	18	15	214
<=17	.9	44.9	38.8	8.4	7.0	28.4
2		72	137	42	42	293
>17 <=20		24.6	46.8	14.3	14.3	38.9
3		26	65	30	25	146
>20 <=23		17.8	44.5	20.5	17.1	19.4
4		17	41	25	16	99
>23		17.2	41.4	25.3	16.2	13.1
Column Total	2 .3	212 28.2	326 43.3	115 15.3	98 13.0	753 100.0

A mesure que les femmes se marient à un âge plus tardif, l'écart de niveau d'instruction qui les sépare de leur époux se réduit.

Les couples dont les membres attestent le plus grand écart d'âge enregistrent la plus forte proportion d'analphabétisme. En dehors de ce constat, le tableau ne permet pas de relever des corrélations significatives.

Tabl. 34: Ecart d'instruction entre les époux selon l'écart d'âge entre les époux.

Count Row Pct	DIS					Row Total
	Q N R	0	H > F	Egalité	F > H	
DAG	-1	1	2	3	4	
-1			2		1	3
Q N R			66.7		33.3	.4
1		15	28	11	9	63
<=0		23.8	44.4	17.5	14.3	8.4
2	1	78	137	48	35	299
>0 <=5	.3	26.1	45.8	16.1	11.7	39.7
3	1	73	114	36	40	264
>5 <=10	.4	27.7	43.2	13.6	15.2	35.1
4		46	45	20	13	124
>10		37.1	36.3	16.1	10.5	16.5
Column Total	2	212	326	115	98	753
	.3	28.2	43.3	15.3	13.0	100.0

B I B L I O G R A P H I E

Principaux titres

I. Documents relatifs à la famille et au mariage en Algérie (et/ou [rarement] au Maghreb).

1. AARDES, 1970-72. Enquête socio-démographique. Alger, AARDES, 8 vol. Etude réalisée par VON ALLMEN-JORAY (F.) et VON ALLMEN (M.).
 2. AARDES [1976 ?]. Le mariage: lieu d'un rapport entre famille et société. Vol. 1. texte suivi. 254 p. Vol. 2. Notes en marge. 183 p. Alger, AARDES, nd. 2 vol. Etude réalisée par VON ALLMEN-JORAY (F.) et VON ALLMEN (M.).
 3. Actes de l'Atelier Femmes et développement, Alger 18-21 Octobre 1994, (organisé par le CRASC Oran et le C.N.P. à la IV^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes du 14 au 15 Septembre 1995, en collab. le PNUD), 1995. Oran, CRASC, 357 p.
 4. [Actes des] Journées d'étude femme, famille et société en Algérie, Oran, 2-4 Juin 1987, (organisé par le Laboratoire sur la pratique du droit de l'URASC de l'Université d'Oran). Oran, URASC. 1988. 329 + 16 p.
 5. ADEL (F.) (1989) Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie. 3 vol., texte: 625 p., Annexes: pp.626-803. Thèse de doctorat d'Etat. Sous la Direction de Roussel (L.). Paris, Université Paris V, René Descartes, Sciences Humaines, Sorbonné.
 6. ADEL (F.), 1995. Femmes et familles. In, réf. 3, pp.65-74.
 7. AIT AMARA (H.), 1988. Conditions de formation des unités familiales paysannes. In, réf. 4, pp. 116-119.
 8. AIT AMARA (H), 1992. Les modalités du mariage. In, réf. 41, infra, p. 71-110.
- Algérie, Ministère de la santé et de la Population et ONS.
Voir rubrique III. Additif, infra.
9. BASAGANA (R.), SAYAD (Ali), 1972. La pratique matrimoniale aux At-Yanni. In, Libyca, Tome XIX, année 1971. Alger, CRAPE, pp. 199-216.
 10. BEKKAR (N.) (1984). Les incidences de l'urbanisation sur le comportement démographique. In, Débats et Critique, Economie-Sociologie-Démographie (Revue du CE.N.E.A.P.), num. 8, spécial démographie. Algér, CE.NEAP, pp. 1-46.
 11. BENDJABALLAH (S.), 1988. Etude de cas des pratiques matrimoniales à travers les pratiques foncières dans le Constantinois de 1830 à 1954. In, réf. 4, supra, pp. 110-14.
 12. BENKHELLIL (R.), 1990, Femmes, population et développement. Alger, FNUAP, ronéotypé, 40 p.
Remarque: BENKHELLIL (R.) est l'auteur de la référence 35.

13. BOUKHOBZA (M.), 1978. La mobilité féminine à travers les relations ville-campagne. In, ONRS, Questions de Sciences Sociales, Travaux de groupe 1, pp. 17-49.
14. BOUMEDMED (L.), 1983. La nuptialité algérienne à travers l'état-civil (1976-1980). In, Statistique ONS, num. 1. pp. 22 -27.
15. BOUTEFNOUCHET (M.), 1982. La famille algérienne: évolution et caractéristiques récentes. Alger, SNED. 316 p.
16. BORRMANS (m.), 1977. Statut personnel et famille au Maghreb de 1940 à nos jours. Paris-La Haye, Mouton. 708 p. (Interaction. L'homme et son environnement social 6.)
17. BRAHIMI (R.) 1991. Montée du célibat et fécondité en Algérie. In, [Actes du] VIII^{ème} Colloque de Démographie de l'A.M.E.P., Alger, 13-15 Octobre 1991, pp. 511-534.
18. BRAHIMI (R.), OUADAH (Z.) [1993 ?]. La nuptialité algérienne à travers l'état matrimonial (données issues du RGPH 1987). Alger, ONS, Collections statistiques numéro 50.
19. CAMILLERI (C.), 1973. Jeunesse, famille et développement. Essai sur le changement socio-culturel dans un pays du Tiers-Monde (Tunisie). Paris, CRESM-CNRS. 506 p. (Collection du CRESM).
20. Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification (C.N.E.A.P.), (1987). Enquête Nationale Algérienne sur la Fécondité (ENAF). Rapport préliminaire. Alger, CE.NEAP, Juin 1987. 97 p.
Remarque: En dehors du rapport préliminaire de l'ENAF, que nous avons pu acquérir, nous avons, en vain, cherché les autres rapports, au CE.NEAP.
21. CHAULET (C.), 1987. La terre, les frères et l'argent. Stratégie familiale et production agricole en Algérie depuis 1962. Alger, OPU, 1987, 3 vol. 1198 p.
22. CHAULET (C.), 1988. Stratégies familiales et rôle des femmes. In, In, référence num. 4 supra, pp. 105-109.
23. CHAULET (C.), 1987. Les ruraux et l'Etat. In, Revue de l'Occident Musulman et Méditerranéen, num. 45, 3ème trim. 1987. Sl. pp. 67-79.
24. Commissariat National aux Recensements et Enquêtes Statistiques., 1970-73. Etude Statistique Nationale de la Population (ESNP).
- * 1972, Résultats de l'enquête fécondité. Alger, CNRES, Novembre, Série 2: Résultats, volume 2. Ronéotypé, 201 p.
- * 1973, Vue d'ensemble des résultats de l'enquête fécondité. Alger, CNRES, série 2, volume 3. Ronéotypé, p.

25. DESCLOITRES (.) et DEBZĪ (L.), 1963. Systeme de parenté et structures familiales en Algérie. In, Annuaire de l'Afrique du Nord. France, CRESM, CNRS, tome , 1962, pp.23-59.
26. DJEGHLOUL (A.), 1997. Quand les algériennes inventent leur modernité. Communication au 2ème Colloque National de l'Institut de Sociologie de l'Université d'Alger [sur] Les pratiques sociologiques, Alger 11 et 12 Novembre 1997. 6 pages.
27. Enquête Algérienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (EASME), 1992. Rapport préliminaire. Le Caire, Ligue Arabe. 38 p. (Ce document est en langue arabe.). Cette est aussi signalée sous le vocable PapChild.
Remarque: Nous avons cherché, en vain, le rapport final de cette enquête, dont nous savions qu'il était sorti, il y a bien longtemps ! Enfin, nous nous sommes résignés à nous contenter de la lecture qu'en a faite COURBAGE (Youssef), 1995, réf. 62.
28. FARGUES (Phillipe), 1986. Traditions matrimoniales dans les sociétés arabes. In, Population et sociétés (Bulletin mensuel de l'INED, Paris), Janvier 1986, num. 198, 4 pages (tout le bulletin).
29. FARGUES (P.), 1986. Le monde arabe: la citadelle domestique. In, BURGUIERE (A.) et al (ed.) Histoire de la famille. Paris, Armand Colin, pp. 339-371.
30. FARGUES (P.), 1987. La démographie du mariage arbo-musulman: tradition et changement. In Maghreb-Machrek, Avr.-Mai-Juin 1987, num. 116, pp. 59-73.
31. FARGUES (P.), 1988. La baisse de la fécondité arabe. In Population (Revue de l'INED), Nov.-Déc. 1988, 6, pp. 975-1004.
32. GUERID (D.), 1995. Femmes, travail et société: La société a toujours le dernier mot. In, réf. num. 3, supra, pp. 33-42.
33. HADJ ALI (D.), 1995. La résidence et l'organisation familiale en milieu steppique algérien. Quelques observations. In, Les cahiers de CREAD, num. 38. (L'agropastoralisme en Algérie) 3^e trim. 1995, pp. 95-109.
Voir aussi en collaboration avec LEBSARI réf. 41 infra.
34. HAYEF (Iman), [1993 ?]. Le célibat des femmes en Algérie. In, Annuaire de l'Afrique du Nord, (publication annuelle du Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes, CNRS, France), tome XXX, 1991, pp.251-257.
35. Institut National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification (INEAP), 1982. Réflexions sur les structures familiales.1. Définitions et reproduction socio-démographique. Alger: INEAP, 50 p. Etude réalisée par BENKHELLIL (R.)
36. KESSAL (M.), 1986. Le problème du divorce dans la société algérienne. Alger, OPU, 225 p. (ouvrage est en langue arabe).

37. KOUAOUICI (A), 1992. Familles, femmes et contraception. Contribution à une sociologie de la famille algérienne. Alger, CENEAP/FNUAP, 279 p.

38. KOUAOUICI (A.), 1995. Transition de la fécondité et émergence de stratégies de femmes. Le cas algérien. In, [Actes des] Journées d'étude sur le thème: Femme et développement, Rabat, 4-5 Octobre 1993. (Organisées par l'AMEP section Maroc). Rabat, AMEP, 1995. pp. 157-178.

39. LADJALI (M), 1985. L'espacement des naissances dans le Tiers-Monde. L'expérience algérienne. Alger, OPU. 172 p.

40. LEBSARI (O.), 1997. Traditions et modernisation en Algérie. Cas de la famille et de la planification familiale. Eléments de problématique. Alger, CREAD, ronéotypé, 15 p. (A paraître comme article sur "Les cahiers du CREAD").

LEBSARI (O.) et HADJ ALI (D.), 1996. Enquête Nationale en vue de la Communication en matière de Planification Familiale (ENCPF). Alger, CREAD, 2 vol.

1. La diffusion des moyens de communication. Oct. 1993. 147 p.
2. Les comportements de planification familiale. 1994. 128 p.

41. LEBSARI (O.) et HADJ ALI (D.), 1996. Analyse critique de la thèse d'Etat de F. Adel, 1989, intitulée "formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie". Alger, CREAD, ronéotypé, 12 p.

42. MAHFOUDH (D.) et al., [1992 ?]. Femmes diplômées du Maghreb; pratiques novatrices. Préfacé par SINGLY (F. de), Ronéotypé, 2 vol. Texte: 330 p., Annexes: ? ... p..

43. MEDHAR (S.), 1992. Tradition contre développement. Alger, ENAP, 294 p.

44. OUGOUAG-KEZZAL (Ch.), 1972. Le sadaq et le mariage suivant le "'urf" (rite) de Sidi-Ma'ammâr. In, Libyca, Tome XIX, année 1971. Alger, CRAPE, pp. 235-241.

45. SAHLI (A.M.), 1983. La nuptialité en Algérie et à Alger. In Statistique ONS, num. 1, pp. 15-21.

46. SAHLI (A.M.), 1984. Caractéristiques démographiques de la population de l'Algérie. In, Débats et Critique, Economie-Sociologie-Démographie (Revue du CE.N.E.A.P.), num. 8, spécial démographie. Alger, CE.NEAP, pp. .

47. VANDEVELDE (H.), 1983. Cours de droit musulman. Alger, OPU, 258 p.

48. VON ALLMEN (M.), 1983. Mariage et familles. L'évolution des structures familiales en Algérie. 446 + 22 p.. Thèse de doctorat de 3^e cycle. Sous la Direction de Bourdieu (P.). Paris, Université Paris V, René Descartes, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Remarque: VON ALLMEN est l'auteur - en collaboration avec VON ALLMEN-JORAY (F.) - des références 1 et 2.

II. Documents de techniques de recherche et ceux se rapportant au mariage dans l'aire Européenne.

49. BOZON (M.), 1990. Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints: une domination consentie. I. Types d'unions et attentes en matière d'écart d'âge. II. Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint. In, Population, 1990, I. num. 2, pp. 327-360, II. num. 3, pp. 565-602.
50. BOZON (M.), 1992. Sociologie du rituel du mariage. In, Population, 1992 num. 2, pp. 409-433.
51. DESROSIERES (A.) 1978. Marché matrimonial et structures des classes sociales. In, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, num. 20/21, Mars/Avril 1978, pp. 97-107.
52. DURKHEIM (E), [1895]. Etat-civil et suicide, [extrait du suicide] In, BOUDON (R.) et LAZASFELD (P), 1966. L'analyse empirique de la causalité. Méthodes de la sociologie II. Paris: Mouton, 1966, pp. 81-99.
53. GRAWITZ (M.), 1972. Méthodes des sciences sociales. Paris, Dalloz. 1013 p.
54. KELLERHALS (J.), PERRIN (J.-F.), STEINAUER-CRESSON (G.), VONECHE (L.), WIRTH G.), 1982. Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale. Lausanne, Favre (P.-M.). 287 p. (Collection Regards sociologiques)
55. LECAILLON (J.), LABROUSSE (C.), 1975. Statistique descriptive. Paris, Cujas. 374 p.
56. LORIAUX (M.), 1989. Du côté du froid: dénatalité dépopulation et vieillissement. In, Vivant Univers, num. 379, Jan.-Fév. 1989, Démographie. pp. 10-15.
57. MICHEL (A.), 1986. Sociologie de la famille et du mariage. Paris, PUF. 263 p.
58. NORTMAN (D.), 1975. L'âge des parents, facteur de l'aboutissement de la grossesse et du développement de l'enfant. In Bulletins de démographie et de planning familial, num. 16, New-York, Mai 1975, 75 p, (tout le bulletin).
59. SEGALEN (M.), [1987 ?]. Sociologie de la famille. Paris, Armand Collin. 335 p.
60. SINGLY (F. De), 1987. Fortune et infortune de la femme mariée. Sociologie de la vie conjugale. Paris, PUF. 229 p. (Economie en liberté).

III. Additif (tous types de documents).

61. Algérie, Office National des statistiques (ONS), 1997. Démographie algérienne. Données statistiques, num. 256, Alger. 8 p.

62. COURBAGE (Y.), 1995. Avant la tourmente: la situation démographique de l'Algérie en 1992. In, Population et sociétés (Bulletin mensuel de l'INED, Paris), Novembre 1997, num. 307, 4 pages (presque tout le bulletin).

63. Actes du Colloque organisé par la faculté de droit de sciences économiques d'Alger (en collaboration avec le Ministère de la justice et l'ordre national des avocats) sur l'instabilité de la famille et le droit de l'enfant au Maghreb, Alger, 8-10 Mai 1968. In, RASJEP, Vol. V, 4, Alger, Décembre 1968. pp. 1047-1302

64. Actes du Colloque organisé par la faculté de droit de Constantine sur le thème: la famille et le droit en Algérie dans le contexte maghrébin, Constantine, 1-3 Avril 1974. In, RASJEP, Vol. XI, 3, Alger, septembre 1974. 164 p. (en français) + 66 p. (en arabe).

65. Algérie, Ministère des Affaires étrangères et Ministère de la santé et de la Population, [1994 ?]. Rapport national à la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire 5-13 septembre 1994. Alger. 69 p. (en arabe) + 69 p. (en français).

66. AOURAGH (Lhaoucine), 1996. L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie. Paris, Centre Français sur la Population et le Développement, 331 p. (Les études du CEPED, 11)

67. BEHNAM (D.) coord. (1986). Familles musulmanes et modernité. Le défi des traditions. Paris, Publisud, 278 p.

68. COLONNA (F.), [1993 ?]. Comment ruser avec l'uniformité... In, Annuaire de l'Afrique du Nord, (publication annuelle du Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes, CNRS, France), tome XXX, 1991, pp. 3 - 10.

69. KOUAOUCI (A.), 1995. Tendances démographiques au Maghreb et politiques de population. In, Actes du Séminaire Population, environnement et développement au Maghreb, Rabat 10-25 Mai 1993. Paris, Medcampus/L'Harmattan, 302 p.

70. LACOSTE-DUJARDIN (C.), 1995. Structures familiales. De la grande famille aux nouvelles familles. In, LACOSTE (C. et Y.) (s/dir de...). Maghreb, peuples et civilisations. Paris, la Découverte. 192p.

71. LASSONDE (L.), 1996. Les défis de la démographie. Quelle qualité de vie pour le XXI^e siècle ? Paris, La Découverte. 225 p.

- De nombreuses données statistiques figurant sur les annuaires de l'ONS, notamment, ont été consultées.

- Presse des deux langues, (y compris TV) largement consultée sur les questions du mariage/célibat et sujets proches mais de manière intermittante.

A N N E X E S

A N N E X E .1.

A propos du texte de HAYEF intitulé:
"Le célibat des femmes en Algérie" (1).

Travaillant sur le mariage, nous ne pouvions pas faire l'économie d'une revue critique de toute la littérature qui a été produite sur ce sujet. Nous comptons, bien sûr, livrer ultérieurement les résultats d'une telle revue. Ici, nous nous arrêterons aux plus importantes observations que nous faisons sur le travail de HAYEF (réf. 34). Ce travail a - dans notre *appréciation des connaissances produites jusque là sur la réalité matrimoniale* - une valeur illustrative certaine.

Il est caractéristique que cette recherche s'intègre dans des travaux qui veulent tester << ... *l'hypothèse alternative d'une uniformisation progressive des sociétés et des cultures du Nord de l'Afrique ... versus diversification profonde, endogène, et irrépressible.*>> (2). A quelle conclusion COLONNA arrive-t-elle, quand elle examine le travail de HAYEF ? Elle dit ceci << travailler *et aussi* (souligné par COLONNA) se marier si on est femme diplômée, deviendrait [une] entreprise à la limite impossible.>> (p. 7). Or, qu'en est-il en réalité ?

L'examen attentif du texte de HAYEF révèle, chez cet auteur, une *tension*. En effet, l'auteur y fait preuve, d'une part, d'un *volontarisme* d'inscrire sa recherche dans le paradigme évolutionniste, d'autre part, rend compte - et de manière relativement correcte - du fait que la réalité du mariage / célibat, chez les diplômées du supérieur qui ont une activité rémunérée en dehors du foyer, en Algérie irait *en sens inverse de celle qui prévaut en Europe*. Et, de fait, au contraire des conclusions de De SINGLY sur le mariage des femmes instruites en France, HAYEF aboutit au résultat que <<... ni la durée des études, ni le niveau du diplôme acquis n'influeraient sur le statut matrimonial et que "la désarticulation entre le calendrier de la formation et celui

(1) HAYEF, [1993 ?], réf. 34.

(2) Voir le texte de COLONNA (F.), [1993 ?]. Comment ruser avec l'uniformité ... (réf. 68). Ce texte "coiffe" un certain nombre de recherches sur l'*Afrique du Nord*, dont celle de HAYEF sur le célibat (réf. 34). L'ensemble de ces recherches figure sous le titre: être marginal au Maghreb.

Nous avons relevé dans le texte de HAYEF (réf. 34) une coquille qui peut être assimilée à un *lapsus lourd de sens*. En effet dans la note 3 (p. 252), il nous a été donné de lire à la place de démographie, *démocratie*. L'Algérie actuelle rimerait-elle avec "démocratie" ou plutôt "déficit de démocratie" ? Encore une notion à examiner très sérieusement.

de la présentation sur le marché matrimonial" ne serait pas à l'origine du célibat au sein des femmes diplômées en Algérie en tout cas.>> (p.253). Examinant, à l'image de l'Europe, l'hypothèse d'une fréquence plus importante du célibat chez les femmes qui investissent dans leur carrière professionnelle, HAYEF note que cette <<... hypothèse est également infirmée >> et que toutes ses <<... constatations sont **a contrario** (souligné par HAYEF) de ce que l'on peut observer en Europe où les femmes qui occupent ou recherchent une position dans la hiérarchie professionnelle ont de fortes chances d'être célibataires.>> p. 254. Et même si HAYEF trouve que << ... l'origine sociale influe sur le célibat, elle trouve aussi que celles qui se marient plus tardivement (origine sociale populaire) ne réalisent pas de "plus mauvais mariages". Le retard du mariage des femmes instruites s'intégrerait désormais dans les nouvelles stratégies familiales.

Résultats très intéressants, qui ne concernent certes qu'une catégorie de la population féminine mais qui semblent correspondre à ceux auxquels nous arrivons. Au delà de cette correspondance, ces résultats montrent:

- d'une part que la réalité du mariage / célibat est **différente** de celle de l'Europe, malgré l'instruction des femmes et l'exercice par elles d'une activité rémunérée en dehors du foyer. Heureux ou non, ce résultat indiquerait qu'au lieu de l'**uniformisation** à l'oeuvre (globalisation, mondialisation et tutti quanti) on perçoit une **diversification**, mais !!! ;

- d'autre part qu'à l'origine du retard au mariage, on trouve les conditions sociales et économiques. Il y a là aussi dans la réalité matrimoniale nationale une **diversification**.

Il y a donc, une importante différence, entre ce que dit COLONNA et ce que révèle l'étude de HAYEF, différence que, seule, peut expliquer la **dissimulation propre à toute idéologie**. Il y a à ce niveau un important travail à faire. Tout un thème de recherche sur un corpus qui n'est pas volumineux à examiner, et qui est, d'ores et déjà, pris en charge par notre équipe.

A N N E X E . 2 .

Quelques extraits de textes
intéressants pour notre sujet.

ADEL 1995, (réf. num. 6). << Les hommes continuent d'accorder leur préférence à des femmes moins âgées et moins instruites qu'eux. Ce mécanisme culturel qui est censé donner de l'autorité au mari pour la bonne marche des affaires domestiques n'est plus fonctionnel aujourd'hui et dévoile plutôt une peur malade d'être confronté à un être aussi instruit et aussi âgé que soi. Les chiffres montrent que les hommes ayant un niveau d'instruction supérieur se marient plus bas, 18,4 % seulement épousent leurs pareilles alors que 81,6 % épousent des femmes d'un niveau inférieur au leur.

>> Certes l'écart d'âge entre époux s'est réduit de 10 à 5 durant ces deux dernières décennies. Ce qui est probablement le signe d'un changement dans les mentalités mais les effets restent les mêmes. Les femmes qui veulent prolonger leurs études jusqu'à leur terme se trouvent disqualifiées par le marché.>> p.71

ADEL, 1989, (réf. num. 5), affirmait dans sa thèse p.44 : << ... la scolarisation de plus en plus en plus massive des filles est l'indice d'une plus grande adaptation des structures familiales au marché matrimonial. Là aussi, les données manquent pour apprécier le phénomène dans le détail, mais, il est évident qu'il contribue à freiner les mariages précoces en même temps qu'il renforce le capital symbolique des familles lors des négociations du mariage.>>

AIT AMARA, 1992, (réf. num. 8). << ... Il est clair cependant, qu'à l'époque contemporaine, la "détribalisation" de la société avec l'urbanisation et le développement des rapports capitalistes ont largement entamé un processus de renouvellement des structures socio-économiques et du modèle ancien du mariage. *Comme en Europe* (Souligné par nous: Spn), l'émergence du capital scolaire, la création par le salariat de ressources indépendantes du patrimoine économique hérité ont libéré l'individu de la tutelle matrimoniale de la famille et lui ont permis de poursuivre des buts de bonheur personnel. Cette révolution sentimentale subsitue ainsi au modèle de mariage par la famille, le modèle du mariage amoureux ... Elle [la révolution sentimentale] met en outre en échec, le discours construit sur la spécificité du mariage arabo-musulman porté à mettre l'accent davantage sur la perpétuation de l'ancien, que sur les pratiques novatrices.>> p. 72

<< ... En Europe l'éducation sentimentale façonne fortement les attentes des individus, elle n'a pas le même impact dans les sociétés du Maghreb. Les enquêtées recherchent davantage l'approbation des hommes, la compréhension est la qualité la plus souvent citée (36 %), que leur qualités émotionnelles. Il n'en demeure pas moins que l'on observe une évolution des mœurs semblable à celle que l'Europe a connue à partir du XIX^e. Edward Shorter estime que "le capitalisme de marché fut probablement à la racine de la révolution sentimentale. En libérant l'individu de la dépendance économique à l'égard des

parents, le salariat lui a permis de s'émanciper du groupe et de poursuivre des buts personnels. (S. par AIT AMARA" >> p. 76.

COURBAGE (Y.), 1995, (réf. 63). Dans un paragraphe réservé à: l'"Age au mariage, contraception, avortement" << L'élévation de l'âge au mariage fut le facteur essentiel de la baisse de la fécondité. En cinq ans seulement, entre 1987 et 1992, l'âge moyen au premier mariage a reculé (2,2 ans) presque autant qu'entre les deux décennies précédentes 1966-1977 et 1977-1987. Avec 25,9 ans, il atteint ainsi un record absolu dans le monde arabe. Ce retard, qui concerne les hommes également (30,1 ans), a des liens évidents avec la crise du logement. Le mariage précoce, qui fut l'un des piliers de la **famille traditionnelle** (spn) a disparu des villes (26,9 ans) et des campagnes (24,5 ans). Même les femmes analphabètes se marient dorénavant tard (23,6 ans). **La tradition** (spn) reste préservée pourtant dans la fréquence élevée de mariages consanguins: plus d'un mariage sur trois (34,6) est célébré avec un parent proche: 25,6 % avec un cousin germain de lignée paternelle ou maternelle, 9,0 % avec un cousin issu de germain ou un autre parent. cette fréquence est stable. En revanche la polygamie est surtout un problème éthique et juridique, plus que démographique: 5,5 % des femmes mariées (de 15-49 ans) vivent dans des unions polygames.

>> Quoique de pratique relativement récente, la contraception, qui concernait en 1992 plus d'une femme mariée sur deux (50,7 %), contre le tiers en 1986, a d'autant contribué à la baisse de la fécondité que les méthodes efficaces de contraception (pilule surtout) sont utilisés par la majorité. La contraception n'est plus l'apanage des citadines ou des instruites; 44 % des femmes mariées campagnardes ou analphabètes y ont recours.

Enfin, se distinguant des autres enquêtes arabes mais à l'instar de l'enquête de la Turquie, l'enquête algérienne met en évidence la pratique de l'avortement, interdit par la **Charia** (souligné par l'auteur) musulmane. En 1990-1992, pour 100 naissances vivantes, on comptait 10,5 avortements provoqués, soit en extrapolant à l'échelle nationale ce résultat probablement sous-évalué, au minimum 80 000 avortements par an pour 775 000 naissances, L'avortement provoqué est un peu plus répandu en milieu urbain (11,3 pour 100 naissances vivantes) qu'en milieu rural (9,9) 12 % de ces avortements ont lieu à 1 mois de gestation, 31 % à 2 mois, 32 % à 3 mois, 25 % à 4 mois et plus.>> p. 3.

KOUAOUCI (A.), 1992, réf. 37. Introduit son chapitre sur le mariage algérien. Enonce: << Les populations musulmanes se distinguaient jusqu'à ces dernières années par la précocité et l'universalité du mariage, en particulier féminin. L'orientation islamique étant "mariez vous célibataires", "Que celui qui le peut se marie" etc ...

Or, dans un contexte de transition difficile aggravé par les contre-performances du système économique, le modèle subit les rigueurs des données démographiques; et l'âge au mariage d'augmenter ... en attendant la hausse des proportions de célibataires définitifs.

Comment ne pas songer à l'expérience européenne du XIX^e siècle (Spn) quand le mariage était réservé à ceux qui pouvaient établir un ménage autonome ? ...>> p.110.

KLINBERG (O.) préfacier de CAMILLERI (C.), 1973, (réf. 19).

<< ... [concernant la Tunisie] Camilleri nous donne un rapport très circonstancié ... l'impression reçue semble être que les changements s'effectuent dans une ambiance relativement paisible, et que les parents sont pour la plupart prêts à admettre les "nouveaux principes des jeunes ...

>> Quelle est la cause de cet heureux résultat en Tunisie ? Probablement l'exemple donné par M. Bourguiba, et la haute estime dont il jouit, ont eu un rôle important, d'autant plus que son attitude a été reflétée par les moyens de communications de masse et le système d'enseignement. C. Camilleri suppose que l'attitude relativement tolérante provient, en partie tout au moins, de l'histoire et de l'idéologie de l'islam, qui freinent en quelque sorte les tendances à la désintégration. Peut-être a-t-il raison, mais pour ma part, j'aimerais en avoir davantage la preuve. "L'occidentalisation" (Spn) s'effectue-t-elle de manière aussi paisible au Maroc et en Lybie ? Est-ce l'Islam ou M. Bourguiba le principal responsable ? Quels autres facteurs peuvent-ils avoir joué leur rôle ?>>

LORIAUX, 1989, (réf. 56). << En fait, si la transition démographique a été incroyablement plus rapide au Sud qu'au Nord, elle n'en demeure pas moins souvent *exogène*, c'est-à-dire provoquée par des facteurs externes plutôt que par des changements internes profonds des mentalités, des modèles culturels, des valeurs, des attitudes collectives à l'égard de la famille, de la femme, de l'enfant, ... etc ... Or, sans mutations culturelles importantes sans transformations en profondeur des structures familiales et sociales, il y a peu de chances qu'un nouveau régime démographique se mette en place et qu'un essor économique se produise ...>> p. 10.

<< Dans les pays européens, les changements intervenus - parfois dès la fin du XVIII^e siècle - ont été lents. Mais ils ont été vécus de l'intérieur par des populations qui ont *innové et ont expérimenté* (Spn) de nouveaux modèles de vie familiale ...>> p. 11.

DURKHEIM, [1895], (réf. 52). Dans "le suicide" parlant d'une sélection matrimoniale énonce: << ... Le mariage, en effet, opère mécaniquement dans l'ensemble de la population une sorte de triage. Ne se marie pas qui veut; on a peu de chances de réussir à fonder une famille si l'on ne réunit certaines qualités de santé, de fortune et de moralité. Ceux qui ne les ont pas, à moins d'un concours de circonstances favorables, sont donc, bon grè mal grè, rejetés dans la classe des célibataires qui se trouve ainsi comprendre tout le déchet humain du pays.>> p. 87.

Plus près de nous DESROSIERES (A.), 1978, (réf. 51) <<... Le célibat des jeunes ouvriers non qualifiés est plus probablement un célibat subi, qui, dans certains cas, deviendra définitif. C'est un célibat d'exclusion ...>>

A N N E X E .3.

A propos des variables indépendantes
utilisées.

Trois variables ont été mises en oeuvre dans cette recherche sur le mariage: le secteur de résidence, la condition socio-économique du couple, enfin le niveau d'instruction. Chacune de ces variables mérite plus ou moins des explications.

1. Le secteur de résidence:

Cette donnée n'a pas été recueillie auprès des enquêtés. Compte tenu de la collaboration avec l'ONS, qui a permis de prendre pour base de sondage la population que cet organisme a enquêtée dans le cadre de l'enquête nationale sur la santé de la mère et de l'enfant (EASME), le caractère rural ou urbain du secteur de résidence de l'enquêté, selon le cas, correspond aux définitions énoncées par l'ONS de ces deux notions (voir notamment ONS. - Armature urbaine, 1987.- les collections de statistiques, numéro 4. src). Cette donnée a donc été recueillie à priori lors du tirage aléatoire de l'échantillon.

2. La condition socio-économique:

Cette variable a pu être obtenue grâce à l'utilisation de plusieurs données recueillies auprès des enquêté(e)s. En gros il faut savoir que la CSP de l'époux, et éventuellement celle de l'épouse, ont été la base à partir de laquelle ont pu être classés les couples d'enquêtés. Il faut à ce sujet savoir que l'activité supplémentaire des enquêtés a été prise en considération. Classés sur la base des CSP, les couples ont été aussi triés sur la base de signes extérieurs de richesse (voiture, type de logement, taux d'occupation par pièce, statut juridique du logement (possédé, pris en location). Tout cela a été combiné grâce à un programme informatique (Dbase). Nous avons sciemment limité le nombre de catégories économiques: couches "aisée", "moyenne" et "défavorisée", en vue des futurs croisements, compte tenu des effectifs et des modalités des autres variables. Quelques rares arbitrages ont été faits au besoin à la suite de tests, sur la base des connaissances de terrain des membres de l'équipe. Cette classification a requis tout notre sérieux pour sa construction.

3. Le niveau d'instruction:

Cette donnée a été recueillie auprès des enquêtés. Nous remarquerons, cependant, que la prise en compte d'un niveau qui serait CORANIQUE, est devenue une habitude, à laquelle nous avons cédé (1) mais qui nous a posé, après coup, un problème *épistémologique* sérieux.

S'agit-il à travers cette donnée de savoir si l'enquêté sait lire ou écrire ? Si c'était le cas la question aurait dû être libellée dans ce *sens*. Il y a, nous semble-il des confusions préjudiciables à la bonne conduite d'une enquête si les choses restent en l'état.

Où classer de manière hiérarchique ce "niveau" - puisqu'il devrait s'agir d'un "niveau" ? En dessous du primaire, plus haut ? N'y-a-t-il pas une hiérarchie propre à l'école coranique et une autre propre à l'école publique ? ... Enfin, la réflexion peut, et doit être développée, elle est partie intégrante de la *construction de l'objet*.

On aura remarqué que nous nous sommes interdit de commenter les croisements simples où elle figure, *par déontologie*. On aura d'ailleurs remarqué que ce "niveau" figure *arbitrairement* en dessous du niveau primaire à moyen.

Une autre raison nous a amené à ne pas traiter cette donnée; il s'agit de la modicité de l'effectif de ce "niveau": $n = 28$. C'est cette même raison qui nous a empêché de traiter de l'activité rémunérée de la femme: $n = 40$.

Nous livrons ci-dessous deux tableaux qui permettront de se faire une idée sur l'intégration parmi les instruites des femmes du "niveau Coranique". Ces deux tableaux permettent de voir à ceux qui considèrent, mordicus, que ce "niveau" est une modalité normale de la variable niveau d'instruction, - et pour les curieux aussi - que l'allure de nos tableaux ne change pas.

Un dernier mot: on trouvera dans tous nos croisements doubles de l'instruction la mention (QNR/Cor. exclus) qui veut dire que les femmes du niveau "Coranique" ont été exclues, ainsi que les Questionnaires Non Renseignés, ce qui bien évidemment change notre effectif, les QNR sont au nombre de 3 comme il apparaît ci-dessous.

(1) Rappelons que la collaboratrice et l'auteur de cette étude ont mené l'enquête de l'ENCPF. Leur responsabilité dans le choix des niveaux d'instruction est entièrement engagée ... Mais toutes les enquêtes, connues de nous, placent ce niveau d'instruction (Coranique) de *manière habituelle*.

Détaillé

RES RESIDENCE by AGM Age au 1^{er} mariage
Controlling for.
INS NIVEAU INSTRUCTION Value = -1 Q N R

RES	Count Row Pct	AGM		Row Total
		<=17	>17 <=20	
RURAL	2	2 66.7	1 33.3	3 100.0
Column Total		2 66.7	1 33.3	3 100.0

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 1 **Analphabètes**

RES	Count Row Pct	AGM Q N R	AGM			Row Total	
			<=17	>17 <=20	>20 <=23		>23
URBAIN	1	2 1.3	72 47.4	47 30.9	21 13.8	10 6.6	152 30.8
RURAL	2		131 38.3	124 36.3	52 15.2	35 10.2	342 69.2
Column Total		2 .4	203 41.1	171 34.6	73 14.8	45 9.1	494 100.0

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 2 **Instruction Coranique.**

RES	Count Row Pct	AGM	AGM			Row Total
			<=17	>17 <=20	>20 <=23	
URBAIN	1	7 43.8	8 50.0	1 6.3		16 57.1
RURAL	2	2 16.7	5 41.7	3 25.0	2 16.7	12 42.9
Column Total		9 32.1	13 46.4	4 14.3	2 7.1	28 100.0

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 3 **Instruction reçue dans l'école publique.**

RES	Count Row Pct	AGM	AGM			Row Total
			<=17	>17 <=20	>20 <=23	
URBAIN	1	37 15.6	92 38.8	64 27.0	44 18.6	237 68.5
RURAL	2	14 12.8	49 45.0	23 21.1	23 21.1	109 31.5
Column Total		51 14.7	141 40.8	87 25.1	67 19.4	346 100.0

RES RESIDENCE by AGM Age au 1^{er} mariage
 Controlling for..
 INS NIVEAU INSTRUCTION Value = -1 Q N R

RES	Count Row Pct	AGM		Row Total
		<=17 1	>17 <=20 2	
RURAL	2	2 66.7	1 33.3	3 100.0
Column Total		2 66.7	1 33.3	3 100.0

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 1 **Analphabètes**

RES	Count Row Pct	AGM Q N R -1	AGM				Row Total
			<=17 1	>17 <=20 2	>20 <=23 3	>23 4	
URBAIN	1	2 1.3	72 47.4	47 30.9	21 13.8	10 6.6	152 30.8
RURAL	2		131 38.3	124 36.3	52 15.2	35 10.2	342 69.2
Column Total		2 .4	203 41.1	171 34.6	73 14.8	45 9.1	494 100.0

INS NIVEAU INSTRUCTION Value = 2 **Instruites, y compris coranique.**

RES	Count Row Pct	AGM	AGM				Row Total
			<=17 1	>17 <=20 2	>20 <=23 3	>23 4	
URBAIN	1		44 17.4	100 39.5	65 25.7	44 17.4	253 67.6
RURAL	2		16 13.2	54 44.6	26 21.5	25 20.7	121 32.4
Column Total			60 16.0	154 41.2	91 24.3	69 18.4	374 100.0

A N N E X E . 4 .

A Propos de la préparation
et du déroulement de l'enquête1. La préparation.1.1. Constitution des listes nominatives des couples à enquêter.

Le tirage au 1/4 a donné une population de ménages enquêtée par l'EASME de 1496, de cette dernière ont pu être extraits 1027 couples répondant aux critères retenus.

Le dépouillement des questionnaires de l'enquête de l'EASME a été fait manuellement. C'est ainsi que les ménages ne contenant pas de couples ne répondant pas aux critères ont été éliminés. A l'inverse tous les ménages comprenant des couples répondant aux critères ont été retenus. Ainsi des listes nominatives ont pu être établies, avec adresse, CSP du mari et de la femme quand elle travaille enfin l'âge de l'épouse. Ces données ont été recueillies afin de pouvoir contrôler les enquêteurs ultérieurement.

1.2. Déclenchement d'une campagne d'information.

Afin d'assurer le maximum de réussite à l'enquête, et d'assurer la disponibilité des couples à enquêter, une campagne d'information et de sensibilisation a été lancée une quinzaine de jours avant la date de démarrage de l'enquête. Des correspondances ont donc été adressées aux couples (voir *infra*, p. 77) et aux autorités locales.

Le but de l'enquête étant de rendre compte de la communication en matière de planification familiale, il était évident que cette campagne était destinée à faire de la communication et en tant que telle, cette opération imposait à l'équipe de faire passer le message. C'est ainsi qu'il a fallu confectionner une lettre de sensibilisation qui permettrait d'amener les couples à accepter de se faire enquêter. Trois exigences ont présidé à cette opération:

- l'accessibilité des signes utilisés;
- humilité de l'équipe face à l'enquêté;
- simplicité du contenu.

C'est ainsi que pour respecter ces exigences, la lettre a été rédigée en langue arabe accessible, donnant à la participation de l'enquêté toute sa valeur et le tout dans un langage simple.

Deux autres lettres ont été adressées aux autorités locales. Il s'agit des APC et wilayate. Ces lettres, tout en étant administratives, sont aussi destinées à la sensibilisation des autorités, desquelles a été sollicitée de l'aide aux enquêteurs.

1.3. Recrutement des contrôleurs.

L'ONS et le Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification (CENEAP), ont été sollicités diversement.

L'ONS siège, ainsi que ses délégations régionales de Annaba, Alger, Constantine et Oran, ont été saisis pour mettre à la disposition de l'équipe leurs enquêtrices et enquêteurs habituels. Le principe retenu pour la constitution des équipes, était de former des duo: enquêtrice/enquêteur, bien évidemment pour que l'enquêtrice interviewe la femme et que l'enquêteur fasse l'époux.

Le CENEAP par contre a été sollicité pour mettre à la disposition de l'équipe 4 de ses contrôleurs: chacun des contrôleurs devait diriger et coordonner les opérations à partir de chacune des 4 délégations régionales de l'ONS.

Le schéma prévu pour couvrir l'ensemble du terrain d'enquête était le suivant:

CONSTITUTION DES EQUIPES D'ENQUETE DE ANNABA.

Wilayate concernées	Communes concernées	Districts Nbre-strt	Nombre d'enquêtés
Skikda	Benazouz	1 - 4	23
	Fil Fila	1 - 3	16
	Skikda	1 - 1	16
Annaba	Ain Berda	1 - 4	5
Guelma	Annaba	2 - 1	26
	Héliopolis	1 - 4	4
El Tarf	Dréan	2 - 3	29
	Bouhadjar	1 - 3	17
Souk Akras Tebessa Khenchela	Hanancha	3 - 4	40
	El mazraâ	1 - 4	1
	Khenchela	1 - 2	16

CONSTITUTION DES EQUIPES D'ENQUETE D'ORAN.

Wilayate concernées	Communes concernées	Districts nbre-strt	Nombre d'enquêtés
Oran Ain Tmouch	Oran	2 - 1	19
	Ain Tmouch.	1 - 3	9
	El Amria	1 - 3	14
S. B. A.	S. B. A.	1 - 1	8
	Dhaya	1 - 4	11
	Ain Trid	1 - 4	11
Saida	S. Boubekeur	1 - 4	9

CONSTITUTION DES EQUIPES D'ENQUETE D'ORAN (...Suite)

Wilayate concernées	Communes concernées	Districts nbre-strt	Nombre d'enquêtés
Tlemcen	S. Abdelli	1 - 4	16
	Terni B. Hediél	2 - 4	22
	Tlemcen	1 - 1	12
	Beni Snous	1 - 4	8
Mostaganem	Abdelmk. Ramdane	1 - 4	13
Rélizane	Mostaganem	1 - 1	18
	S.M'Ham. Ben Ali	1 - 4	19
Mascara	Oued Taria	1 - 4	7
	El Keurt	1 - 4	17
	Teghenif	1 - 3	22
Rélizane	Oued Essalem	1 - 4	6
	Rélizane	1 - 2	41
Tiaret	Tiaret	1 - 2	17
Tissemsilt	Madna	1 - 4	11
	Bordj Bou Naâma	2 - 4	13
	Béni Lahcène	1 - 4	7

CONSTITUTION DES EQUIPES D'ENQUETE DE CONSTANTINE.

Wilayate concernées	Communes concernées	Districts Nbre-strt	Nombre d'enquêtés
Constantine	Constantine	1 - 1	16
	Khroub	1 - 3	8
Mila	Tiberguent	1 - 4	3
Jijel	Ghebala	1 - 4	8
Sétif	Sétif	1 - 1	14
	Ain Roua	1 - 4	9
	Djemila	3 - 4	29
Béjaia	Kherrata	1 - 3	22
	Oued Ghir	1 - 4	20
Batna	Bouzina	1 - 4	11
	Lazrou	1 - 4	11
	Ain Djasser	1 - 4	7
	Batna	1 - 1	18
	Gosbat	1 - 4	8

CONSTITUTION DES EQUIPES D'ENQUETE D'ALGER.

Wilayate concernées	Communes concernées	Districts Nbre-strt	Nombre d'enquêtés
Chlef	Beni Rached	1 - 3	14
	Oued Sly	2 - 4	14
	Chlef	1 - 4	14

CONSTITUTION DES EQUIPES D'ENQUETE D'ALGER (...suite).

Wilayate concernées	Communes concernées	Districts Nbre-strrt	Nombre d'enquêtés
Médéa	Béni Slimane	2 - 4	25
	Médéa	1 - 2	10
	El Omaria	1 - 4	8
M'sila Djelfa Bouira	Ain Lahdjel	1 - 4	8
	Dar Chioukh	1 - 3	15
	Ain Bessam	1 - 4	4
Tiaret	Ksar Chellala	3 - 3	35
Blida	Meftah	2 - 3	39
	Djebabra	2 - 4	14
Alger	Bachdjarah	1 - 1	14
	Bourouba	1 - 1	14
	Qasbah	1 - 1	5
Tipaza	Mehelma	1 - 4	7
	Chéraga	1 - 4	18
Boumerdes	Boudou. El Bahri	1 - 4	16
	Si Mustapha	1 - 4	26
Tizi Ouzou Boumerdes	Yakouren	1 - 4	7
	Taourga	1 - 4	12

1.4. Les moyens de transport.

Le commanditaire avait promis de mettre à la disposition de l'enquête des moyens de transport. Cependant au moment où la demande de ces moyens a été formulée, L'ANAF a répondu que l'ensemble des véhicules dont il disposait était mobilisé pour des tournages.

Le CREAD étant dans l'impossibilité de prendre en charge ce besoin, l'équipe s'est trouvée dans l'obligation de recourir au parc du CENEAP. Ce dernier a "loué" 4 de ses véhicules avec chauffeur à l'équipe au prix coûtant. Ces 4 véhicules bien qu'insuffisants allaient être mis à la disposition des 4 contrôleurs.

1.5. Consignes pour la passation du questionnaire.

Dans le but de communiquer les objectifs de l'enquête et les recommandations pour la passation du questionnaire aux enquêtrices et enquêteurs, un document a été confectionné (voir infra). Sa diffusion aux enquêtrices et enquêteurs s'est faite lors de leur recrutement.

Deux journées ont été consacrées par l'équipe à l'examen du questionnaire question par question:

- la première avec les contrôleurs de Annaba, Constantine et Oran;

- la deuxième a réuni les enquêtrices/enquêteurs ainsi que le contrôleur d'Alger.

2. Le déroulement de l'enquête.

2.1. Le calendrier d'exécution de l'enquête.

Le 5 février 1993 les contrôleurs de Annaba, Constantine et Oran prennent le départ sur le terrain.

Le 6 et 7 février, recrutement des enquêteurs. Il faut rappeler que les contrôleurs de Annaba, Constantine et Oran se sont vus confier d'autres responsabilités que celles de diriger et de coordonner l'enquête. En effet outre leurs responsabilités, ils avaient les charges administrative et financière des recrutements qu'ils devaient effectuer.

Le démarrage effectif de l'enquête a lieu le 8 février.

Le 11 février mission sur Oran pour s'enquérir des difficultés rencontrées par le contrôleur et les enquêteurs.

Du 20 février au 27 réception des questionnaires. Un contrôle du travail est effectué.

2.2. Les problèmes du recrutement.

La faiblesse des rémunérations, l'absence de transport ont été à l'origine de beaucoup de défections. Ces problèmes ont été ressentis plus particulièrement à Oran, où l'espace à couvrir est le plus important.

Cette situation défavorable a été heureusement largement compensée par la disponibilité et l'aide que les autorités locales ont manifestées çà et là.

Un autre fait est à noter, pour combler le déficit en moyens de transports, deux équipes d'Oran se sont déplacées par leurs propres moyens, ce sont les équipes de Tiaret et de Rélizane, lesquelles bien évidemment ont eu des bons d'essence et une petite somme symbolique destinée, soit disant, à compenser l'usure de leur véhicule).

ENQUETRICES, ENQUETEURS

Vous avez là une occasion de participer à une importante enquête. Le sérieux dont vous ferez preuve vous vaudra d'être retenu(e)s pour la réalisation de futures enquêtes du même type, encore plus importantes, et éventuellement progresser dans le corps de la recherche.

Il faut savoir que les couples que vous allez enquêter ont été avertis, par lettre, individuellement. Cet échantillon de couples fait partie d'une population plus large qui a fait l'objet d'une enquête, menée par l'ONS, portant sur la santé de la mère et de l'enfant au mois de juillet 1992. C'est la collaboration de l'ONS qui a permis d'accéder aux données les concernant.

Pour la réalisation de cette enquête vous êtes tenus d'appliquer avec la plus grande rigueur les consignes ci-dessous énoncées.

CONSIGNES GENERALES

- Bien que vous soyez libres de prendre des initiatives sur le terrain, il vous est recommandé de travailler de manière ordonnée. A cet effet, vous devez prendre contact avec les couples figurant sur vos listes afin d'établir un calendrier de visites, sur la base du temps de passation du questionnaire.

- Il ne faut pas être très contraignant pour les enquêtés. Vous savez en effet que certains d'entre-eux, en ville particulièrement, sont assez souvent indisponibles. Dans ces cas précis, il faut consentir à prendre rendez-vous avec les enquêtés:

- * en soirée, soit après les heures de travail;
- * au cours du week-end.

- Vous devez enquêter la femme et l'homme en même temps, mais de manière séparée.

- Il faut faire preuve d'une GRANDE DELICATESSE AVEC LES ENQUETES. Il ne faut jamais brusquer un enquêté. Vous devez faire de votre mieux pour le mettre très à l'aise et en pleine confiance. Si vous sentez une hésitation, rappeler à chaque fois à l'enquêté que le but de l'enquête est SEULEMENT de COMPRENDRE, et que les informations sont STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

- Obtenir dans la mesure du possible l'ISOLEMENT de l'ENQUETE(e), quand cette condition est impossible à obtenir, il faut mentionner le fait en observation et bien évidemment les personnes qui se trouvent à proximité de l'enquêté(e).

- S'assurer que l'enquêté a bien COMPRIS la question, mais il faut ABSOLUMENT NE RIEN SUGGERER A L'ENQUETE,

- Les questions ont été écrites en arabe dialectal, très certainement compréhensible par les enquêtés, dans le but de vous aider à poser les questions sans avoir à chercher vos mots.

- Concernant particulièrement les moyens et méthodes contraceptifs, il faudrait absolument mentionner les TERMES UTILISES PAR LES ENQUETES en prenant bien sûr le soin de leur demander leur signification. Vous devez tous à la fin de l'enquête rédiger un petit rapport dans lequel vous donnerez les termes utilisés par les enquêtés pour désigner:

- * MOYENS CONTRACEPTIFS,
- * PILULE,
- * STERILET ...etc...

Ceci est valable pour tous les TERMES LOCAUX et particulièrement ceux relatifs à la planification familiale.

- Concernant les questions, où la réponse est soit oui soit non, vous devez cochez proprement la case qui correspond à la réponse donnée par l'enquêté.

- Ecrivez lisiblement en arabe ou en français. Pour les TERMES et les EXPRESSIONS LOCAUX, l'écriture en arabe dialectal est souhaitée, car la traduction en français risque d'en déformer les sens.

CONSIGNES PARTICULIERES AUX ENQUETRICES.

Pour remplir le tableau de la DESCENDANCE.

1. TOUS LES ENFANTS NES VIVANTS DOIVENT ETRE INSCRITS.

- Il est indispensable de demander le CARNET de FAMILLE, mais n'oubliez pas que vous aurez à relever TOUTES les NAISSANCES VIVANTES. c'est pour cela que vous demanderez à l'enquêtée, avant d'inscrire le prénom d'un enfant mentionné sur le carnet, s'il n'y a pas eu un enfant qui est né et qui a décédé, mais qui ne serait pas inscrit. Cet ENFANT NE VIVANT et qui a DECEDE, même si c'est JUSTE APRES la NAISSANCE, DOIT ETRE IMPERATIVEMENT INSCRIT sur le TABLEAU.

- Vous rencontrerez une difficulté supplémentaire auprès de celles qui n'en sont pas à leur premier mariage. Ces enquêtées n'ont pas toutes vraisemblablement les carnets de famille où sont mentionnés leurs premiers enfants. Ces enquêtées sont certainement moins nombreuses que celles qui ne sont qu'à leur premier mariage. Il faudra que vous soyez patientes avec elles et que vous procédiez de la même manière que précédemment c'est à dire que vous demanderez à chaque fois à l'enquêté, quand elle vous déclarera un enfant, si avant cette enfant elle n'a pas eu un autre qui serait né vivant et qui aurait décédé.

2. L'INTERVALLE entre deux naissances vivantes..

Il faudrait procéder à un calcul rapide, en ne prenant en considération que les mois, pour savoir si, entre deux naissances vivantes inscrites sur le tableau, il y a eu un intervalle de deux ans ou plus. Si c'est le cas vous devez demander la raison. Différentes raisons peuvent être à l'origine de cet intervalle:

- * utilisation de la contraception que vous noterez C;
- * séparation momentanée entre les conjoints S.

En dehors de ces raisons notez en toutes lettres toutes celles qui peuvent être avancées par l'enquêtée.

BON COURAGE ET MERCI POUR
LE SERIEUX DONT VOUS FEREZ CERTAINEMENT PREUVE

CENTRE DE RECHERCHE
EN ECONOMIE APPLIQUEE
POUR LE DEVELOPPEMENT
C. R. E. A. D.

مركز البحوث في الاقتصاد
نظري من أجل التنمية

Rue Djamel Eddine El Afghani
El HAMMADIA - BOUZAREAH

ارح جمال الدين الافغاني
مادية (بوزريعة)
الجزائر

Tel. 94. 12. 72 - 94. 16. 62.
Telax. 61 520 CREAD DZ
Fax. 94. 17. 16.

سيدي سيدي

يقوم مركزنا ببحث علمي حول « الآراء والانطباعات في ميدان تنظيم الامورة »
في الفترة الممتدة ما بين 8 الى 19 فيفري 1993 .
لقد وقع عليكم الاختيار لتكونوا ضمن العينة محل البحث . لهذا نرجو منكم بكل
احترام و شكر تفهم انشغالنا و ان تحددوا موعدا للباحثين لاستجوابكم حول هذا
الموضوع حسب ما تسمح به ظروفكم .
ان البحث يهتم بالازواج المعنيين بامر الولادات لذلك سوف يتقدم باحث
لاستجواب الرجل و باحثة لاستجواب المرأة في نفس الوقت حتى نستفيد من ارائكم
وانطباعاتكم حول موضوع تنظيم الامورة .
وعليه نرجو منكم الاجابة الصريحة و الصادقة على الاسئلة التي سوف تطرح عليكم
لما لها من اهمية كبيرة في السير الحسن للبحث .
الى ذلك الحين تقبلوا فائق الاحترام والتقدير .

مدير المركز

LISTE DES HISTOGRAMMES ...

	Page
1: Répartition de la population de l'ENCPF selon les niveaux socio-économiques.	IV
2: Rang de l'union des femmes ayant le même âge ou un âge supérieur à leur époux.	23
3: Instruction combinée des époux.	50

... ET TABLEAUX

1.1: Structure par âge des femmes à l'enquête de l'AARDES et à celle de l'ENCPF.	III
1.2: Part des analphabètes et des instruites dans la population des femmes mariées par période.	V
2: Age au 1 ^{er} mariage selon la période de mariage.	2
3: Secteur de résidence et âge au premier mariage.	3
4: Conditions socio-économiques et âge au premier mariage.	4
5: Niveau d'instruction et âge au premier mariage.	4
6: Activité rémunérée de la femme et âge au 1 ^{er} mariage.	5
7.1: Age au 1 ^{er} mariage selon le secteur de résidence par catégorie socio-économique.	6
7.2: Age au 1 ^{er} mariage selon la catégorie socio-économique par secteur de résidence.	8
8.1.1: Age au 1 ^{er} mariage selon le secteur de résidence selon que la femme est ou non instruite.	9
8.1.2: Age au 1 ^{er} mariage selon le secteur de résidence par niveau d'instruction de la femme.	10
8.2: Age au 1 ^{er} mariage selon le niveau d'instruction de la femme par secteur de résidence.	12
9.1: Age au 1 ^{er} mariage selon le niveau d'instruction de la femme par condition socio-économique.	14
9.2: Age au 1 ^{er} mariage selon la condition socio-économique par niveau d'instruction de la femme.	16
10: Evolution comparée de l'âge au mariage selon le secteur de résidence.	18
11: Evolution comparée de l'âge au mariage selon la condition socio-économique.	19

	Page
12: Evolution comparée de l'âge au mariage selon le niveau d'instruction de la femme.	21
13: Répartition des femmes (en %) selon l'écart d'âge entre elles et leur époux (âge de l'époux - celui de la femme), à l'AARDES et à l'ENCPF.	22
14: Ecart d'âge entre époux et rang du mariage.	23
15: Ecart d'âge entre les époux selon les promotions de mariages.	24
16: Ecart d'âge entre les époux selon les groupes de générations (2 tableaux).	25 et 26
17: Ecart d'âge entre les époux selon l'âge au 1 ^{er} mariage.	26
18: Ecart d'âge entre les époux selon l'âge au 1 ^{er} mariage par période de mariage.	28
19: Ecart d'âge entre époux selon le secteur de résidence.	29
20: Ecart d'âge entre époux selon l'âge au 1 ^{er} mariage par secteur de résidence.	30
21: Ecart d'âge entre époux et condition socio-économique.	31
22: Ecart d'âge entre époux selon l'âge au 1 ^{er} mariage par catégorie socio-économique.	32
23: Ecart d'âge entre époux selon le niveau d'instruction de la femme.	33
24: Ecart d'âge entre époux selon l'âge au 1 ^{er} mariage par niveau d'instruction de la femme.	34
25.1: Ecart d'âge entre époux selon la condition socio-économique par secteur de résidence.	37
25.2: Ecart d'âge entre époux selon le secteur de résidence par condition socio-économique.	38
26.1: Ecart d'âge entre époux selon niveau d'instruction de la femme par secteur de résidence.	40
26.2: Ecart d'âge entre époux selon le secteur de résidence par niveau d'instruction de la femme.	41
27.1: Ecart d'âge entre époux selon la condition socio-économique par niveau d'instruction de la femme.	42
27.2: Ecart d'âge entre époux selon le niveau d'instruction de la femme par condition socio-économique.	44

	Page
28: Ecart d'âge entre époux selon la période de mariage par secteur de résidence.	47
29: Ecart d'âge entre époux selon la période de mariage par condition socio-économique.	48
30: Ecart d'âge entre époux selon la période de mariage par niveau d'instruction de la femme.	49
31: Ecart d'instruction entre les époux selon le nombre de mariages de la femme.	51
32: Ecart d'instruction entre les époux selon la période de mariage.	52
33: Ecart d'instruction entre les époux selon l'âge au 1 ^{er} mariage.	52
34: Ecart d'instruction entre les époux selon l'écart d'âge entre les époux.	53